



COMITE NATIONAL ECONOMIQUE
ET FINANCIER DU CAMEROUN

NATIONAL ECONOMIC AND FINANCIAL
COMMITTEE OF CAMEROON

RAPPORT RELATIF À LA MONNAIE, AU CREDIT ET AU FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

Année 2022



TABLE DES MATIÈRES

Sigles et abréviations	I
Table des matières	IV
Liste des tableaux	V
Liste des graphiques	VII
Liste des encadrés	VII
Résumé exécutif	VIII
I. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE	13
▶ I.1.ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE INTERNATIONAL	13
I.1.1.Evolution de l'activité économique	13
I.1.2.Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières	15
I.1.3.Perspectives de l'économie mondiale	15
I.2.EVOLUTION DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE AU CAMEROUN	16
I.2.1.Evolution du secteur réel	16
I.2.2.Inflation	17
I.2.3. Evolution des données sur l'emploi	18
I.2.4.Finances publiques	19
I.2.5.Relations avec le reste du monde	24
I.2.6.Secteur monétaire	25
I.2.7. Réformes structurelles et institutionnelles	28
II.SYSTEME MONETAIRE	30
▶ II.1.POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BEAC	30
II.1.1.Cadre institutionnel	30
II.1.2.Mise en œuvre de la politique monétaire	32
II.2.EVOLUTION DU MARCHÉ MONETAIRE	36
II.2.1.Evolution des interventions de la BEAC	36
II.2.2.Marché interbancaire	43
II.3. SYSTEME ET MOYENS DE PAIEMENT	44
II.3.1.Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC	44
II.3.2. Incidents de paiements	45
II.3.3. Valeurs échangées dans SYGMA	45
III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER	48
▶ III.1. ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE MICROFINANCE	48
III.1.1. Situation des banques	48
III.1.2.Situation des établissements financiers	62
III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit	67
III.1.4. Situation des établissements de microfinance	68
III.1.5. Reformes et perspectives du système bancaire et de la microfinance	82
III.2 SITUATION DU SECTEUR DES ASSURANCES	83
III.2.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances	84
III.2.2. Les assurances dommages	85
III.2.3. Les assurances vie	91
III.2.4.Perspectives du secteur des assurances en 2023	95
III.3. SITUATION DU MARCHÉ FINANCIER	96
III.3.1. Evolution du marché financier Régional	96
III. 3.2. Les intermédiaires de marché	104
III.3.3.Situation du marché financier au Cameroun	106
III.3.4. Perspectives du marché financier de l'Afrique centrale	107
IV.CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	108
▶ ANNEXES	111
Missions et organisation du Comité National Economique et Financier	111

SIGLES ET ABRÉVIATIONS



AFB	<i>Afriland First Bank</i>
AFD	<i>Agence Française de Développement</i>
AIBE	<i>Autre Institution Bancaire Eligible</i>
ANEMCAM	<i>Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun</i>
APE	<i>Accord de Partenariat Economique</i>
APECCAM	<i>Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun</i>
APU	<i>Administration Publique</i>
ASAC	<i>Association des Sociétés d'Assurances du Cameroun</i>
BAC	<i>Banque Atlantique Cameroun</i>
AFS	<i>Afrique Subsaharienne</i>
BAD	<i>Banque Africaine de Développement</i>
BCE	<i>Banque Centrale Européenne</i>
BCM	<i>Banque Créatrice de Monnaie</i>
BDEAC	<i>Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale</i>
BEAC	<i>Banque des Etats de l'Afrique Centrale</i>
BGFI	<i>Banque Gabonaise et Française Internationale</i>
BIC	<i>Bureau d'Information sur le Crédit</i>
BICEC	<i>Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit</i>
BID	<i>Banque Islamique de Développement</i>
BTA	<i>Bons du Trésor Assimilables</i>
BTP	<i>Bâtiment et Travaux Publics</i>
BVMAC	<i>Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale</i>
C2D	<i>Contrat Désendettement Développement</i>
CAF	<i>Coût Assurance Fret</i>
CAMPOST	<i>Cameroon Postal Services</i>
CAN	<i>Coupe d'Afrique des Nations</i>
CAS	<i>Compte d'Affectation Spéciale</i>
CASEMF	<i>Cadre d'Analyse et de Suivi de l'activité des EMF</i>
CBC	<i>Commercial Bank - Cameroun</i>
CBF	<i>Cameroon Business Forum</i>
CCN	<i>Centre de Compensation National</i>
CCR	<i>Centre de Compensation Régional</i>
CEA	<i>Commission Economique pour l'Afrique</i>
CEMAC	<i>Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale</i>
CICA-RE	<i>Compagnie Commune de Réassurance des Etats Membres de la Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances</i>
CIMA	<i>Conférence Inter africaine des Marchés d'Assurances</i>
CIP	<i>Centrale des Incidents de Paiement</i>
CNC	<i>Conseil National du Crédit</i>
CNDP	<i>Comité National de la Dette Publique</i>
CNEF	<i>Comité National Economique et Financier</i>
CNUCED	<i>Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement</i>
COBAC	<i>Commission Bancaire de l'Afrique Centrale</i>
COVID-19	<i>Coronavirus Disease 2019</i>



CPM	<i>Comité de Politique Monétaire</i>
CRCT	<i>Cellule de Règlement et de Conservation des Titres</i>
CREMF	<i>Centrale des Risques des Etablissements de Microfinance</i>
DA	<i>Direction des Assurances</i>
DAB	<i>Distributeur Automatique de Billets</i>
DAT	<i>Dépôt à Terme</i>
DAV	<i>Dépôt à Vue</i>
DN	<i>Direction Nationale</i>
DP	<i>Division de la Prévision</i>
DSCE	<i>Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi</i>
DTS	<i>Droits de Tirages Spéciaux</i>
EDC	<i>Electricity Development Corporation</i>
EMF	<i>Etablissement de Microfinance</i>
EUROSTAT	<i>Office Européen de Statistiques</i>
F CFA	<i>Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale</i>
FAGACE	<i>Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique</i>
FDSE	<i>Fonds de développement du secteur de l'électricité</i>
FEC	<i>Facilité Elargie du Crédit</i>
FIBANE	<i>Fichier Bancaire National des Entreprises</i>
FIP	<i>Fichier des Incidents de Paiement</i>
FIPI	<i>Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier</i>
FMI	<i>Fonds Monétaire International</i>
FOB	<i>Free On Board</i>
FRCB	<i>Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires</i>
GAB	<i>Guichet Automatique de Banque</i>
GICAM	<i>Groupement Inter-Patronal du Cameroun</i>
GIMAC	<i>Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale</i>
GUCE	<i>Guichet Unique des Opérations du Commerce Exterieur</i>
IARDT	<i>Incendie, Accident, Risques Divers et Transports</i>
IDA	<i>Indemnisation Directe des Assurés</i>
IDE	<i>Investissement Direct Etranger</i>
IFC	<i>Indemnité de Fin de Carrière</i>
INS	<i>Institut National de la Statistique</i>
IS	<i>Impôt sur les sociétés</i>
IRPP	<i>Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques</i>
ITIE	<i>Initiative pour la Transparence des Industries Extractives</i>
MINADER	<i>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</i>
MINEPIA	<i>Ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales</i>
MINFI	<i>Ministère des Finances</i>
MINFOF	<i>Ministère des Forêts et de la Faune</i>
NFC-BANK	<i>National Financial Credit Bank</i>
OCDE	<i>Organisation de Coopération et de Développement Economique</i>
OHADA	<i>Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires</i>
OICV	<i>Organisation International de Commissions des Valeurs</i>
OPCVM	<i>Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières</i>
OTA	<i>Obligations du Trésor Assimilables</i>
OTZ	<i>Obligations du Trésor à coupon Zéro</i>

PACD/PME	<i>Programme d'Appui à la Création et au Développement des PME de transformation et de conservation</i>
PAR30	<i>des produits locaux de consommation de masse</i>
PGRGFP	<i>Portefeuille à risque à 30 jours</i>
PIB	<i>Plan Global de Réformes de la Gestion des Finances Publiques</i>
PME	<i>Produit Intérieur Brut</i>
PNB	<i>Petite et Moyenne Entreprise</i>
PNG	<i>Produit Net Bancaire</i>
PNT	<i>Position Nette du Gouvernement</i>
PNUD	<i>Position Nette du Trésor</i>
PPFMMIC	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
RBTR	<i>Programme d'Appui au Projet de Financement de la Microfinance en Mode Islamique au Cameroun</i>
SAFACAM	<i>Règlement Brut en Temps Réel</i>
SCB	<i>Société Africaine Forestière et Agricole du Cameroun</i>
SCBC	<i>Société Commerciale de Banque</i>
SEMC	<i>Standard Chartered Bank Cameroon</i>
SENDs	<i>Société des Eaux Minérales du Cameroun</i>
SGC	<i>Soldes Engagés Non Décaissés</i>
SICAV	<i>Société Générale Cameroun</i>
SMAC	<i>Sociétés d'Investissement à Capital Variable</i>
SMI	<i>Système de Monétique en Afrique Centrale</i>
SMID	<i>Système Monétique Interbancaire de l'Afrique Centrale</i>
SNFI	<i>Société Métropolitaine d'Investissement de Douala</i>
SNH	<i>Stratégie Nationale de la Finance Inclusive</i>
SNI	<i>Société Nationale des Hydrocarbures</i>
SOCAPALM	<i>Société Nationale d'Investissement</i>
SONARA	<i>Société Camerounaise de Palmeraie</i>
SONATREL	<i>Société Nationale de Raffinage</i>
SPNF	<i>Société Nationale de Transport de l'Electricité</i>
SVT	<i>Secteur Privé Non Financier</i>
SYGMA	<i>Spécialistes en Valeurs du Trésor</i>
SYNDUSTRI-	<i>Système de Gros Montants Automatisé</i>
CAM	<i>Syndicat des Industriels du Cameroun</i>
SYSTAC	<i>Système de Télécompensation de l'Afrique Centrale</i>
TCM	<i>Taux Créditeur Minimum</i>
TEG	<i>Taux Effectif Global</i>
TFDM	<i>Taux de la Facilité de Dépôt Marginal</i>
TFPM	<i>Taux de la Facilité de Prêt Marginal</i>
TIAO	<i>Taux d'Intérêt des Appels d'Offres</i>
TIMP	<i>Taux Interbancaire Moyen Pondéré</i>
TOFE	<i>Tableau des Opérations Financières de l'Etat</i>
TPE	<i>Très Petite Entreprise</i>
TVA	<i>Taxe sur la Valeur Ajoutée</i>
UBA	<i>United Bank for Africa</i>
UBC	<i>Union Bank of Cameroon</i>
UE	<i>Union Européenne</i>
UEMOA	<i>Union Economique et Monétaire Ouest Africaine</i>
UMAC	<i>Union Monétaire de l'Afrique Centrale</i>

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale	13
Tableau 2 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun	14
Tableau 3 : Evolution des ressources budgétaires (en milliards)	20
Tableau 4 : Evolution des dépenses publiques (en milliards)	22
Tableau 5 : Encours de la dette publique et à garantie publique	23
Tableau 6 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes	27
Tableau 7. Injections de liquidités	37
Tableau 8 : Volumes des émissions des titres publics au cours des deux dernières années	38
Tableau 9 : Evolution du coût des émissions des valeurs du Trésor au cours des deux dernières années (en %)	40
Tableau 10 : En cours des valeurs du Trésor de la CEMAC par pays du détenteur au 31 décembre 2022 (en millions de FCFA)	42
Tableau 11 : Répartition de l'encours des titres par qualité du détenteur final entre 2020 et 2022 (montants en milliards de FCFA)	43
Tableau 12 : Evolution des transactions interbancaires de titres au cours des deux dernières années (montants en milliards de FCFA)	44
Tableau 13 Evolution des Opérations Nationales	45
Tableau 14. Evolution des opérations SYGMA	46
Tableau 15. Evolution du bilan consolidé des banques	49
Tableau 16. Hors bilan consolidé des banques	50
Tableau 17. Evolution du compte de résultat consolidé des banques	51
Tableau 18. Indicateurs d'activité des banques en 2022	52
Tableau 19. Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire	56
Tableau 20. Effectif du personnel des banques	60
Tableau 21 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2021 et 2022	61
Tableau 22 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité	62
Tableau 23. Bilan des établissements financiers	65
Tableau 24. Hors-bilan des établissements financiers	65
Tableau 25. Effectif du personnel des établissements financiers	67
Tableau 26 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2021 et 2022	68
Tableau 27 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité	69
Tableau 28 : Structure du coût moyen des ressources bancaires	70
Tableau 29 : Répartition des EMF agréés par catégorie	71
Tableau 30 : Répartition des EMF immaculés par catégorie	72
Tableau 31 : Répartition des agences des EMF par zone	72
Tableau 32 : répartition des agences des EMF par Région à fin décembre 2022	73
Tableau 33 : Evolution du total de bilan des EMF (en milliards de FCFA)	73
Tableau 34 : évolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)	74
Tableau 35 : évolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)	74
Tableau 36 : évolution des crédits accordés par les EMF (en milliards de FCFA)	74
Tableau 37 : évolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)	75
Tableau 38 : évolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)	75
Tableau 39 : évolution du ratio crédits/dépôts	76
Tableau 40 : évolution du ratio dépôts a vue sur crédits à court terme	76
Tableau 41 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements de microfinance en 2021 et 2022	77
Tableau 42 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité	78
Tableau 43 : comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA)	78
Tableau 44 : comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF	79
Tableau 45 : évolution de la qualité du portefeuille de crédit des EMF (En %)	79
Tableau 46 : évolution du ratio d'efficacité d'exploitation (En %)	80
Tableau 47 : évolution de la gestion financière des EMF (En %)	81
Tableau 48 : évolution de la rentabilité des EMF (en %)	82
Tableau 49 : évolution de la rentabilité des EMF (en %)	89
Tableau 50 : Évolution de la charge de sinistres de 2019 à 2021	90
Tableau 51 : Soldes de réassurance par société entre 2019 et 2021	91
Tableau 52 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2018 et 2021	92
Tableau 53 : Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2021	93
Tableau 54 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2021	93
Tableau 55 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2019 à 2021	94
Tableau 56 : Répartition des primes émises par catégorie en 2021	94
Tableau 57 : Charges de prestation par catégorie d'assurance Vie en 2020	95
Tableau 58 : Soldes de réassurance par société entre 2019 et 2021	96
Tableau 59 : Résultats nets d'exploitation par catégorie d'assurances Vie et capitalisation en 2021	96
Tableau 60 : Taux de couverture des engagements réglementés du marché des sociétés d'assurances entre 2019 et 2021	97
Tableau 61 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2021	97
Tableau 62 : Activités des sociétés de bourse en 2022	107
Tableau 63 : Situation du portefeuille des intermédiaires agréés au 31/12/2022	108
Tableau 64 : répartition des comptes-titres à l'échelle de la CEMAC	109
Tableau 65 : Capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées au 31 décembre 2022	109
Tableau 66 : Encours des dettes cotées (en FCFA)	109

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des prix des produits alimentaires	17
Graphique 2 : Composantes de la masse monétaire	27
Graphique 3 : Structure de la masse monétaire	27
Graphique 4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire	28
Graphique 5 : Volumes des émissions par maturité de BTA entre décembre 2021 et décembre 2022	39
Graphique 6 : Volumes des émissions par maturité d'OTA entre décembre 2021 et décembre 2022	40
Graphique 7 : Couverture moyenne des émissions de BTA (en % du montant mis en adjudication)	41
Graphique 8 : Couverture moyenne des émissions de OTA (en % du montant mis en adjudication)	41
Graphique 9 : Courbes des taux des valeurs du Trésor de la CEMAC au 31 décembre 2022	43
Graphique 10 : Réseau bancaire par Régions en 2021 et 2022	53
Graphique 11 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict	54
Graphique 12 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large	55
Graphique 13 : Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	57
Graphique 14 : Réseau des établissements financiers par Région en 2021 et 2022	66
Graphique 15 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires	70
Graphique 16 : Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)	72
Graphique 17 : Evolution des transactions entre EMF et banques	84
Graphique 18 : Répartition du chiffre d'affaires 2021 de la branche non vie par catégorie	88

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 : Cadre institutionnel, stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC	17
Encadré 2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC	27
Encadré 3 : Modalités d'application des réserves obligatoires	27
Encadré 4 : Cadre réglementaire des systèmes, moyens et incidents de paiement	28
Encadré 5 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC	39
Encadré 6 : Modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC	40
Encadré 7 : Les normes prudentielles	41
Encadré 8 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'Usure	41
Encadré 9 : Glossaire des termes utilisés dans le secteur des assurances	43
Encadré 10 : Membres du Comité National Economique et Financier	53
Encadré 11 : Membres du Comité du rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au Fonctionnement du Système Financier	54

◆ RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'année 2022, le système financier camerounais a évolué dans un contexte caractérisé, sur le *plan international*, par une nouvelle série de chocs qui ont non seulement pesé sur l'activité économique mondiale en 2022 mais continuent de compromettre les perspectives économiques. Le conflit Russo-ukrainien a provoqué des tensions sur les prix internationaux des matières premières, particulièrement ceux de l'énergie. Du fait des niveaux d'inflation élevés, le pouvoir d'achat des ménages a baissé. Parallèlement à ces évolutions, le durcissement des conditions monétaires de la plupart des banques centrales dans le cadre de la lutte contre l'inflation a entraîné un choc financier.

Ainsi, l'économie mondiale a enregistré un taux de croissance de 3,4% en 2022, après un rebond de 6,2% observé en 2021.

Dans le groupe des économies avancées, la croissance économique a ralenti à 2,7%, après un rebond de 5,4% en 2021, en raison essentiellement de la réduction de la production dans le secteur manufacturier et la persistance des tensions inflationnistes. *Aux Etats-Unis*, l'activité économique a ralenti à 2,1% en 2022 après 5,9% 2021, en lien avec le durcissement des conditions monétaires, conséquence des hausses successives des taux directeurs de la Réserve Fédérale et l'inflation élevée qui ont fortement pesé sur la demande intérieure. *Dans la zone euro*, l'économie a enregistré une croissance de 3,5% après 5,3% en 2021, en dépit de la crise énergétique générée par la guerre en Ukraine, et de la poussée inflationniste. Dans les principaux pays de la zone Euro, les évolutions se présentent comme suit : Allemagne (1,8% après 2,6%), France (2,6% après 6,8%), Italie (3,7% après 6,7%) et Espagne (5,5% après 5,5%). Dans les autres pays du groupe des économies avancées, l'on a enregistré une croissance de 4,0% après 7,6% en 2021 au Royaume-Uni ; 1,4% après 1,1% au Japon et 3,4% après 5,0% au Canada.

Dans le groupe des pays émergents et en développement, la croissance a décéléré de 2,7 points pour s'établir à 4,0% en 2022, du fait principalement du raffermissement du dollar et du ralentissement économique en Chine. Dans les principales économies du groupe, l'on a observé un ralentissement en Chine (+3,0% après +8,4%), en Inde (+6,8% après +8,7%), au Brésil (+2,9% après +5,0%), au Mexique (+3,1% après +4,7%) et une contraction en Russie (-2,1% contre +4,7%).

En **Afrique subsaharienne (AFS)**, le taux de croissance est passé de 4,7% en 2021 à 3,9% en 2022, tiré par le ralentissement au Nigeria (+3,3% contre +3,6%) et en Afrique du Sud (+2,0% après +4,9%). Cette décélération s'explique par les fortes augmentations du coût de la vie, du fait de la persistance de l'inflation mondiale conjuguée à la faiblesse de la demande extérieure et au durcissement des conditions d'emprunt sur les marchés internationaux. De même, l'envolée des prix des produits de base (notamment le pétrole et les denrées alimentaires), conséquence de la guerre en Ukraine, a pesé sur les soldes extérieurs et budgétaires des pays importateurs de produits de base. En zone **CEMAC**, la croissance est estimée à 2,9% en 2022 après 1,7% en 2021.

S'agissant de *l'inflation mondiale*, elle s'est située à 8,7% en 2022 après 4,7% en 2021, soit un niveau supérieur à la moyenne de 3,5% enregistrée avant la pandémie de la Covid-19 (notamment durant la période 2017-2019). Suivant les groupes de pays, l'inflation s'est établie à 7,3% après 3,1% dans les pays avancés, et à 9,9% après 5,9% dans les pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, l'inflation est estimée à 14,5 % en 2022 après 11,0% en 2021. En zone CEMAC, elle s'est située à 4,9% après 1,5% en 2021.

Au plan national, après la reprise entamée en 2021 consécutivement à la crise sanitaire de covid-19, l'économie camerounaise enregistre une consolidation de sa croissance en 2022, avec un taux de 4,0 % après 3,6%. Toutefois, cette performance a été amenuisée par les effets négatifs de la crise ukrainienne, notamment les pressions inflationnistes et les perturbations des échanges avec l'extérieur.

S'agissant de l'inflation, l'évolution de l'indice des prix à la consommation est estimée à 6,3% en 2022 contre 2,5% en 2021. Cette hausse est principalement tirée par l'accroissement des prix des produits alimentaires, lesquels sont prépondérants dans le panier de la ménagère.

Concernant les finances publiques, le budget de l'exercice 2022 s'est exécuté dans un contexte marqué par :

(I) le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée en 2019 et les difficultés d'adaptation des systèmes d'information afférents à l'exécution du budget ;

(II) l'organisation de la 33ème édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football masculin dans cinq (05) Régions du pays ;

(III) l'émission par l'Etat d'un emprunt obligataire d'une maturité de sept (07) ans sur le marché financier sous Régional, pour financer le budget général ;

(IV) la hausse des cours mondiaux du pétrole, qui induit mécaniquement une augmentation de la subvention des prix des carburants à la pompe ;

(V) l'implémentation progressive des mesures prises par le Gouvernement pour résoudre les problèmes posés par les enseignants ;

(VI) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes ,ais également des dépenses budgétaires. Certains de ces facteurs ont impacté les réalisations de l'exercice ainsi que les prévisions pour 2023.

Au terme de l'exercice 2022, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 5 695,8 milliards. Elles croissent de 1 271,1 milliards par rapport à fin 2021 où elles étaient de 4 424,7 milliards. Cette augmentation est imputable aux recettes internes et aux emprunts et dons. Les dépenses budgétaires totales, base ordonnancements, s'élèvent à 5 804,2 milliards à fin décembre 2022 contre 5 494 milliards à fin décembre 2021.

Pour ce qui est du secteur extérieur, les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu inchangée en 2021, la note souveraine du Cameroun de 2020, respectivement à B- et B, mais assortie d'une perspective de stabilité. Ces notes qui classent le pays dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds se justifient par les facteurs de vulnérabilités liées aux incertitudes politiques et à la forte dépendance aux matières premières.

En ce qui concerne le secteur monétaire, entre 2021 et 2022, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse : **(I) masse monétaire (+17,1%) ; (ii) crédit intérieur (+9,9%) ;**

(III) avoirs extérieurs nets (+19,8 %). Au cours de l'année 2022, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en durcissant les conditions monétaires pour faire face à la montée de l'inflation et maintenir la solidité extérieure de la monnaie. Le Comité de Politique Monétaire (CPM) a rehaussé ses principaux taux directeurs à deux reprises, à savoir le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) et la facilité de prêt marginal, les portant ainsi respectivement à 4,00% et 5,75% le 28 mars, puis à 4,50% et 6,25% le 26 septembre. Les concours hebdomadaires apportés aux banques sur le marché monétaire via les Opérations Principales d'Injection de Liquidités (OPIL) ont été progressivement ramenés de 230 milliards en janvier à 50 milliards en novembre.

Dans cet environnement, **le système bancaire** a connu un accroissement de l'activité de 17,3%, comparée à celle de l'année 2021.

A l'Actif, les opérations de crédits à la clientèle sont les plus importantes et représentent 44,2% du total de bilan ; elles ont connu une progression de 11,3 % par rapport à celles de 2021. Les opérations sur les titres qui représentent 22,0% du total de bilan ont connu une progression de 11,4% par rapport à celles de 2021. Enfin, la liquidité bancaire est considérable et représente globalement 43,9 % du total de bilan en 2022, en progression de 24,1% par rapport à 2021. **Au Passif**, les ressources les plus importantes des banques proviennent des opérations de dépôts de la clientèle qui en 2022 représentent 76,7% du total de bilan, en progression de 16,2% par rapport à celles de 2021. Les ressources du marché interbancaire ne représentent que 7,2% du total de bilan, mais sont en progression de 12,6% par rapport à celles de 2022. Quant aux fonds propres consolidés des banques en 2022, elles représentent 10,1% du total de bilan, en progression de 25,3% par rapport au niveau de 2021.

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 15,9% entre 2021 et 2022. Cette hausse est imputable à l'amélioration des marges sur opérations avec la clientèle (+31,8 milliards), des marges sur opérations financières (+25,4 milliards) et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+5,1 milliards). Suite à celle-ci, les résultats courant et exceptionnel se sont chiffrés respectivement à 235,9 milliards et à -30,4 milliards. Au final, avec un résultat intermédiaire de 205,6 milliards et un impôt sur le résultat de 36,9 milliards, le résultat net des banques est passé de 105,4 à 168,7 milliards, soit une hausse de 60,0% en glissement annuel.

La qualité du portefeuille de crédits s'est améliorée, le taux de créances brutes en souffrance revenant de 14,9% à 13,7%. S'agissant de la sinistralité du portefeuille de crédit, les créances nettes en souffrance ont fortement régressé, grâce notamment à une évolution de l'activité économique plus favorable que l'année précédente, et aux mesures d'accompagnement et d'assouplissement prises par les pouvoirs publics aux plans national et sous Régional.

Le réseau bancaire s'est enrichi de 36 nouvelles agences ouvertes au cours de l'année 2022,

portant ainsi le nombre d'agences sur l'étendue du territoire national à 389 en 2022 contre 353 en 2021. Sur le plan de la couverture géographique, les Régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2022, avec 142 et 105 points de vente respectivement, soit 63,5% du total. Les Régions de l'Ouest et du Sud-Ouest totalisent respectivement 36 et 31 agences, tandis que celle du Sud compte 18 agences, et celles du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 17 et 15 agences. Les Régions les moins loties sont celles du Nord (10 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences).

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 805 en 2021 à 874 en 2022, soit un accroissement de 8,6 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 67,4 % de ces DAB.

En 2022, la bancarisation au sens strict de la population active s'est significativement améliorée grâce à l'entrée et à la densification de l'activité des nouvelles banques (BANGE BANK et ACCESS BANK). Elle a atteint 33,1 % contre 28,4 % en 2021, soit une progression de 4,7 points. Celle de la population adulte s'est également améliorée de façon significative, en passant de 22,4 % en 2021 à 26,1 % en 2022, représentant une progression de 3,7 points. La densité du réseau bancaire quant à elle est restée stable à 1,3 agence pour 100 000 habitants en 2022.

Au sens large, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours de la même période à la faveur de l'extension des établissements de microfinance. Ceci traduit la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante. Les taux de bancarisation au sens large qui affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict ont évolué de façon très significative entre 2021 et 2022.

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active a atteint 53,37 % en 2022 contre 47,7 % en 2021, soit une amélioration de 5,63 points.

Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 38,1 % en 2021 à 42,7 % en 2022, soit une progression de 4,57 points. La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part est restée quasiment stable entre 2021 et 2022, se situant à 3,3 agences pour 100 000 habitants en 2022 contre 3,1 agences pour 100 000 habitants en 2021.

Le Mobile Money a continué de connaître un développement significatif en 2022, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées par le CNEF, au Cameroun, la valeur des transactions Mobile Money est passée de 15 329,6 milliards en 2021 à 17 604,1 milliards en 2022, soit une progression de 15 %. Le nombre de transactions a plus rapidement évolué au cours de la même période, avec un taux de croissance de 31% contre 19,6% observé en 2021. Par contre, l'évolution du nombre de comptes Mobile Money ouverts a diminué en passant de 16 557 053 en 2021 à 16 133 842 en 2022, soit une baisse de 3%.

Pour ce qui est des établissements financiers, leur activité a été caractérisée par une hausse de 3,0%. A l'actif, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des opérations de trésorerie et opérations interbancaires (+10,2 milliards), des opérations avec la clientèle (+8,5 milliards) et la diminution des sommes déductibles des capitaux permanents (-5,2 milliards).

Au passif, elle s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et opérations interbancaires (+10,4 milliards) et des opérations avec la clientèle (+4,7 milliards), et la baisse des capitaux permanents (-1,3 milliard).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 9,7%, revenant de 46,0 à 41,5 milliards. Le taux de créances brut en souffrance (54,4 %) reste cependant très élevé.

Concernant le réseau des établissements financiers, en 2022, le nombre d'agences des établissements financiers est resté stable à 26. Les Régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre Régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Dans le secteur de la microfinance, le nombre d'établissements agréés en activité est revenu à 378 contre 402 un an plus tôt due à la cessation d'activités de quelques EMF. Ils se répartissent en trois catégories : 301 exercent en première catégorie, 75 en deuxième catégorie, et 02 en troisième catégorie.

En termes d'activité, entre décembre 2021 et décembre 2022, le total du bilan des EMF est passé de 911,7 à 1 040,7 (+129,0) milliards. Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 728,4 à 809,6 (+81,2) milliards, soit une augmentation de 11,2%. L'augmentation du volume des dépôts de la première catégorie (+ 44,8 milliards) est plus grande que celle de la deuxième catégorie (+33,4 milliards). Aussi, le volume des dépôts de la première catégorie représente cette année, presque la moitié de ceux du secteur (49,8 %). Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle.

Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 539,7 à 602,0 (+62,3) milliards, soit une hausse de 11,5 %. Au total, 50 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 34,3% pour les crédits à long terme et 15,7% seulement pour les crédits à moyen terme. En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 3,7%, passant de 120,7 à 125,2 (+ 4,5) milliards. Le taux de créances en souffrance par contre a régressé, passant de 22,7 % au 31 décembre 2021 à 20,8 % au 31 décembre 2022 (- 1,9 point).

Au niveau des système et moyens de paiement, le nombre d'opérations effectuées à travers SYSTAC en 2022 a été de 9 732 715 pour une valeur de 9 247,69 milliards contre 9 170 054 opérations et une valeur de 8 005,3 milliards en 2021, soit un taux de progression de 6,1 % en nombre et 15,5 % en valeur. Les incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) ont baissé de 42,9 % en nombre et augmenté de 11,1 % en valeur passant de 13 766 incidents d'une valeur de 37,3 milliards en 2021 contre 7 864 en nombre et 41,4 milliards en valeur pour l'année 2022. S'agissant des opérations SYGMA, tous les participants du Cameroun ont échangé 174 489 opérations pour une valeur de 74 680,4 milliards, contre 148 005 opérations et une valeur de 51 206,2 milliards en 2021, soit un taux de progression de 17,89 % en nombre et une augmentation de 45,84 % en valeur. Le secteur des assurances pour sa part a été marqué en 2022 par :

I) la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards;

II) l'assainissement du marché notamment, à travers le contrôle de l'authenticité des attestations d'assurance automobile et la digitalisation en cours de la gestion de ces attestations ;

III) la production du rapport annuel de l'exercice 2021 du marché des assurances ;

IV) l'évaluation des fonds en déshérence dans les sociétés d'assurances ;

V) la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) ;

VI) le suivi digital des sinistres de grande ampleur

VII) la poursuite des activités relatives à la mise en place de la nouvelle société de réassurance d'une part, et dans la révision de l'arrêté de 1994 portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile d'autre part.

Quant au **marché financier**, l'encours des dettes obligataires cotées émises par des émetteurs installés au Cameroun s'est élevé à 292,9 milliards et représente 33,5 % de l'encours global circulant sur la cote de la Bourse. La capitalisation boursière des émetteurs installés au Cameroun atteint 47,7 milliards à fin décembre 2022 contre 36,2 milliards à fin décembre 2021. Le marché des valeurs du Trésor a légèrement régressé, l'encours global des titres émis pour le Cameroun étant passé de 1 176,0 milliards à 1 059,1 milliards entre 2021 et 2022.



I. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE MONDIAL ET L'EVOLUTION DE L'ECONOMIE CAMEROUNAISE

I.1. ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE INTERNATIONAL

I.1.1. Evolution de l'activité économique

A peine remise de la crise de Covid-19, l'économie mondiale fait face à une nouvelle série de chocs qui ont non seulement pesé sur l'activité économique mondiale en 2022 mais continuent de compromettre les perspectives économiques. Il s'agit, notamment de : (I) la guerre en Ukraine, qui a généré des tensions sur les prix internationaux des matières premières, particulièrement ceux de l'énergie ; (II) la baisse du pouvoir d'achat des ménages, du fait des niveaux d'inflation élevés ; (III) la résurgence de l'épidémie de COVID-19 en Chine ; (IV) le choc financier lié au durcissement des conditions financières de la plupart des banques centrales, dans le cadre de la lutte contre l'inflation.

Tenant compte de ces facteurs, le FMI (avril 2023), estime la croissance de l'économie mondiale à 3,4% en 2022, après un rebond de 6,2% observé en 2021. En 2023, elle s'établirait à 2,8%. Ce ralentissement de la croissance concerne aussi bien les pays avancés que les pays émergents et en développement.

Dans le groupe des économies avancées, la croissance économique a ralenti à 2,7%, après un rebond de 5,4% en 2021, en raison essentiellement de la réduction de la production dans le secteur manufacturier et la persistance des tensions inflationnistes. Toutefois, le rythme de ralentissement diffère selon les pays.

Aux Etats-Unis, l'activité économique a ralenti à 2,1% en 2022 après 5,9% 2021, en lien avec le durcissement des conditions financières, conséquences des hausses successives des taux directeurs de la Réserve fédérale et l'inflation élevée qui ont fortement pesé sur la demande intérieure. En zone euro, l'économie a enregistré une croissance de 3,5% après 5,3% en 2021, en dépit de la crise énergétique générée par la guerre en Ukraine, et la poussée inflationniste. Dans les principaux pays de la zone, les évolutions se présentent comme suit : Allemagne (1,8% après 2,6%), la France (2,6% après 6,8%), Italie (3,7% après 6,7%) et Espagne (5,5% après 5,5%). Dans les autres pays du groupe des économies avancées, l'on a enregistré une croissance de 4,0% après 7,6% en 2021 au Royaume-Uni ; 1,4% après 1,1% au Japon et 3,4% après 5,0% au Canada.

Dans le groupe des pays émergents et en développement, la croissance a décéléré de 2,7 points pour s'établir à 4,0% en 2022, du fait principalement du raffermissement du dollar et du ralentissement économique en Chine. Dans les principales économies du groupe, l'on a observé un ralentissement en Chine (+3,0% après +8,4%), en Inde (+6,8% après +8,7%), au Brésil (+2,9% après +5,0%), au Mexique (+3,1% après +4,7%) et une contraction en Russie (-2,1% contre +4,7%). En Afrique subsaharienne (AFS), le taux de croissance est passé de 4,7% en 2021 à 3,9% en 2022, tiré par le ralentissement au Nigeria (+3,3% contre +3,6%) et en Afrique du Sud (+2,0% après +4,9%). Cette décélération s'explique par des fortes augmentations du coût de la vie, du fait de la persistance de l'inflation mondiale conjuguée à la faiblesse de la demande extérieure et au durcissement des conditions d'emprunt sur les marchés internationaux.

De même, l'envolée des prix des produits de base (notamment le pétrole et les denrées alimentaires), conséquence de la guerre en Ukraine, ont pesé sur les soldes extérieurs et budgétaires des pays importateurs de produits de base. En zone CEMAC, la croissance est estimée à 2,9% en 2022 après 1,7% en 2021.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de performance de l'économie mondiale

	2021	2022*	2023**
Croissance du PIB (en %)			
Economie mondiale	6	3,4	2,8
Etats-Unis	5,9	2,1	1,6
Zone euro	5,4	3,5	0,8
Royaume-Uni	7,6	4,0	-0,3
Japon	2,1	1,1	1,3
Chine	8,4	3,0	5,2
Inde	8,7	6,8	5,9
Afrique subsaharienne	4,8	3,9	3,6
Nigéria	3,6	3,3	3,2
Afrique du Sud	4,9	2,0	0,1
CEMAC	1,7	2,9	3,4
Inflation (en %)			
Economie mondiale		8,7	7
Etats-Unis	4,7	8,0	4,5
Zone euro	2,4	8,6	5,3
Royaume-Uni	2,6	9,1	6,8
Japon	-0,2	2,5	2,7
Chine	0,9	1,9	2,0
Inde	5,5	6,7	4,9
Afrique subsaharienne	11,1	14,5	14
Nigéria	17,0	18,9	20,1
Afrique du Sud	4,6	6,9	5,8
CEMAC	1,5	4,9	3,5

Sources : FMI (PEM, juin 2020)

* Estimations

** Projections

S'agissant des prix, le FMI estime l'inflation mondiale à 8,7% en 2022 après 4,7% en 2021, soit un niveau supérieur à la moyenne de 3,5% enregistrée avant la pandémie de la Covid-19 (notamment durant la période 2017-2019). Suivant les groupes de pays, l'inflation est de 7,3% après 3,1% dans les pays avancés et de 9,9% après 5,9% dans les pays émergents et en développement. En Afrique subsaharienne, l'inflation est estimée à 14,5 % en 2022 après 11,0% en 2021. Ces tensions inflationnistes, déjà importantes avant la pandémie, se sont intensifiées, en raison principalement : (I) des conditions climatiques défavorables ; (II) des perturbations de l'approvisionnement, aggravées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie ; (III) et, dans certains pays, de fortes dépréciations monétaires. Toutefois, de grandes disparités sont observées entre les pays de la Région, suivant leur degré de dépendance aux importations de pétrole et aux denrées alimentaires. Dans les principaux pays de la zone, l'inflation est estimée à 18,8% après 17,0% en 2021 au Nigéria, 6,9% après 4,6% en Afrique du Sud, 33,9% après 26,8% en Ethiopie et 21,4% après +25,8% en Angola. En zone CEMAC, elle se situe à 4,9% après 1,5% en 2021.

I.1.2. Evolution du commerce mondial et des cours de matières premières

En 2022, les cours des matières premières ont enregistré une forte hausse, suite à des contraintes diverses sur l'offre et à une forte reprise de la demande. Cette situation est accentuée par des perturbations de l'approvisionnement, notamment en provenance de la Russie et de l'Ukraine, deux grands exportateurs de produits de base.

Les cours du pétrole brut se sont établis en moyenne à 102 dollars le baril sur l'ensemble de l'année 2022 contre 70 dollars le baril en 2021. La flambée des prix est accentuée par les craintes d'une pénurie de l'offre, suite à des sanctions occidentales sur la Russie, et par une reprise de la demande mondiale. En 2023, les cours du pétrole brut se situeraient à 83,5 dollars le baril. Les prix du gaz naturel sont estimés en moyenne à 541 dollars la tonne en 2022 et prévus à 505 dollars la tonne en 2023.

S'agissant des produits non énergétiques, l'indice général des prix des matières premières alimentaires a progressé de 22,3% au premier semestre 2022. En particulier, les prix des céréales et des huiles végétales se sont accrus de 35% et 20% respectivement. Les perturbations des échanges et le coût élevé des intrants ont alimenté une envolée des prix de certaines matières premières alimentaires. Les déficits de production ont également joué un rôle clé, notamment pour le blé et le soja, en partie sous l'effet du recul des rendements en Amérique du Sud. La hausse des prix des engrais devrait avoir une incidence sur le prix des denrées alimentaires en 2023.

Tableau 2 : Historique et projections sur les cours des principaux produits de base exportés par le Cameroun

Libellés	Unités	Historiques							Estimation	Projections		
		2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Cacao	\$/kg	3,14	2,89	2,03	2,29	2,34	2,37	2,43	2,29	2,24	2,19	2,19
Café Arabica	\$/kg	1,59	1,64	1,51	1,33	1,31	1,51	2,05	2,53	2,25	2,18	2,15
Café Robusta	\$/kg	8,8	8,9	1,01	8,5	7,4	6,9	8,9	1,02	9,7	9,7	9,7
Huile de palme brute	\$/mt	565	639	647	559	523	666	1073	1162	871	796	789
Banane	\$/kg	0,96	1,00	1,08	1,15	1,14	1,22	1,21	1,40	1,44	1,44	1,44
Bois grume	\$/cum	539	506	483	498	484	490	510	461	447	447	447
Coton	\$/kg	7,04	7,42	8,36	9,13	7,78	7,19	10,2	13,6	10,4	9,44	9,25
Caoutchouc	\$/kg	7,07	7,44	9,08	7,04	7,48	7,99	9,45	8,71	8,01	8,01	8,01
Aluminium	\$/mt	1,66	1,60	1,96	2,10	1,79	1,70	2,47	2,70	2,36	2,40	2,45

I.1.3. Perspectives de l'économie mondiale

Les perspectives sont incertaines, dans un contexte caractérisé par les perturbations du secteur financier, le niveau élevé de l'inflation, les effets de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'héritage de trois années de pandémie de COVID-19.

D'après les prévisions de référence, la croissance devrait ralentir de 3,4% en 2022 à 2,8% en 2023, avant de s'établir à 3,0% en 2024. Les pays avancés devraient connaître un ralentissement particulièrement marqué de leur activité économique, avec un taux de croissance chutant de 2,7% en 2022 à 1,3% en 2023, en particulier la zone euro et le Royaume-Uni, où l'activité économique devrait respectivement se contracter à 0,8 % et -0,3 % cette année, avant de se redresser à 1,4% et 1%. En revanche, malgré une révision à la baisse de 0,5 point de pourcentage, la croissance économique de nombreux pays émergents et en développement s'accélère, passant de 3,9% en 2023 à 4,5% en 2024. Dans un autre scénario plausible avec une amplification



des tensions sur le secteur financier, la croissance mondiale chute aux alentours de 2,5% en 2023 et celle des pays avancés passe sous la barre de 1%.

Dans le scénario de référence, l'inflation globale mondiale chute de 8,7% en 2022 à 7% en 2023 sous l'effet de la baisse des prix des produits de base, mais l'inflation sous-jacente devrait diminuer plus lentement. Dans la plupart des pays, l'inflation ne devrait pas revenir à son niveau cible avant 2025.

Le taux d'intérêt naturel est important aussi bien pour la politique monétaire que pour la politique budgétaire, car il constitue un niveau de référence pour juger de l'orientation de la politique monétaire ainsi qu'un facteur déterminant de la viabilité de la dette publique.

Le chapitre 2 étudie l'évolution du taux d'intérêt naturel dans plusieurs grands pays avancés et pays émergents. La dette publique exprimée en ratio du PIB est montée en flèche pendant la crise de la COVID-19 et devrait rester élevée. Le chapitre 3 examine l'efficacité de différentes méthodes visant à réduire les ratios dette/PIB. Sous l'effet des perturbations des chaînes d'approvisionnement et de l'accentuation des tensions géopolitiques, les risques ainsi que les éventuels bienfaits et désavantages de la fragmentation géoéconomique se retrouvent au cœur du débat de politique économique. Le chapitre 4 montre en quoi cette fragmentation peut remodeler la dynamique géographique de l'investissement direct étranger et dans quelle mesure cela peut affecter l'économie mondiale.

1.2. Evolution de l'activité économique au Cameroun

L'année 2022 a été principalement marquée par i) une tension inflationniste généralisée induite par les effets du conflit RUSSO-UKRAINIEN ; ii) l'appréciation du dollar qui a contribué à la détérioration de la compétitivité l'économie, amoindri le pouvoir d'achat des ménages et renforcé la pression sur le profil budgétaire de l'Etat, iii) la hausse des cours des principales matières premières exportées à l'instar du pétrole brut et du gaz importés par les industries locales ; iv) l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30) avec un accent spécifique sur l'import-substitution ; v) la tenue en janvier 2022 de la coupe des nations « CAN TOTAL ENERGIE » ; vi) la poursuite de la mise en œuvre du plan de relance économique post COVID, du programme économique avec le FMI, ainsi que la reconstruction des Régions de l'Extrême-nord, du Nord-ouest et du Sud-ouest.

1.2.1. Evolution du secteur réel

Après la reprise entamée en 2021 consécutivement à la crise sanitaire de covid-19, l'économie camerounaise enregistre une consolidation de sa croissance en 2022, avec un taux de 4,0 % après 3,6%. Toutefois, cette performance a été atténuée par les effets négatifs de la crise ukrainienne, notamment les pressions inflationnistes et les perturbations des échanges avec l'extérieur. L'envolée des cours internationaux des biens s'est répercutée sur les prix à l'importation, notamment ceux du blé, du clinker, du riz et des produits pétroliers raffinés, avec pour corollaires des pénuries. En dépit des mesures prises par le Gouvernement, l'inflation s'est située à 6,3% en 2022, avec des hausses beaucoup plus importantes sur les prix de certains produits alimentaires. Par secteur d'activités, les évolutions sont contrastées.

Le secteur pétrolier a enregistré une régression moins prononcée en 2022 qu'en 2021, avec un taux de croissance de -0,8% contre -3,2% en 2021. La baisse de la production des huiles de pétrole (24,9 millions de barils contre 25,7 millions en 2021) et de GPL (32,15 millions de tonnes métriques contre 34,9 millions en 2021) a été partiellement compensée par la hausse des cours (100,4 dollars de baril contre 69,4 dollars en 2021) et la hausse de la production du gaz (77,5 milliards de pieds cubes contre 73,8 milliards de pieds cubes en 2021).

Dans le secteur non pétrolier, la croissance a été de 4,2% contre 3,8% en 2021. Ce dynamisme a été soutenu par la branche « sylviculture et exploitation » qui bénéficie de la bonne tenue de la demande extérieure, avec la consolidation de la reprise des activités chez les partenaires commerciaux. L'agriculture quant à elle, enregistre un ralentissement de sa croissance passant de 3,5% à 2,9%. Malgré la reprise de la production dans les zones du Nord-ouest et Sud-ouest, l'agriculture a souffert du renchérissement des intrants, en particulier de l'engrais.



Par secteur d'activités, les évolutions sont contrastées. Dans le secteur primaire, la croissance de l'activité devrait progresser à 4,2% en 2022 après 2,9% en 2021, en lien avec la vigueur de la demande extérieure des produits primaires. Cette évolution serait le reflet des performances observées dans les branches « agriculture industrielle et d'exportation » (+7,2% en 2022 après +5,2% en 2021) et « sylviculture et exploitation forestière » (+4,9% après +1,3%), tandis que la croissance dans les branches « agriculture vivrière » et « pêche et pisciculture » est de 2,8% et 2,9% respectivement. Selon les statistiques du commerce extérieur, les quantités exportées des produits agricoles ont enregistré de bonnes performances sur les sept premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021. Il s'agit notamment des exportations de banane (+8,4%), de cacao brut en fèves (+9,7%), de coton (+11,7%) et de café arabica (+59,3%).

Dans le secteur secondaire, la croissance est estimée à 2,5% en 2022. Ce secteur bénéficie de la bonne performance des branches « industries agroalimentaires » (+2,9%), « autres industries manufacturières » (+2,6%), « production et distribution de l'électricité » (+5,1%) et « industries du bois sauf fabrication des meubles » (+8,3%). En dépit de la hausse des cours mondiaux, la production de pétrole en 2022 a reculé par rapport à 2021.

Dans le secteur tertiaire, la croissance progresserait de 4,0% en 2022 après 4,3% en 2021. Cette consolidation de la croissance est soutenue par les activités commerciales (+3,6% en 2022 après +3% en 2021), les télécommunications (+6,4% après +6,1%), les restaurants et hôtels (+5,8% après +7,3%) et les activités financières (+8,1% après +10,3%).

Suivant l'optique demande, la croissance reste soutenue par la consommation, notamment la consommation privée, bien qu'étant en décélération (3,8% contre 4,2% en 2021). La formation brute de capital fixe ralentit considérablement (3,4% après 8,4% en 2021) sous l'effet de sa composante privée qui régresse (4,3% après 9,6% en 2021), en lien avec la hausse des coûts de matériaux de construction. Les exportations de biens et services, avec la bonne tenue des cours, notamment ceux du pétrole, sont en hausse de 3,5% après 3,4% en 2021. Quant aux importations, elles ralentissent sensiblement (0,5% après une hausse de 13,8% en 2021), en liaison avec l'accroissement des prix et des difficultés d'approvisionnement.

L'inflation, mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation), est estimée à 6,3% en 2022 contre 2,5% en 2021. Cette hausse est principalement tirée par l'accroissement des prix des produits alimentaires, lesquels sont prépondérants dans le panier de la ménagère. Les conséquences de la guerre en Ukraine sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les approvisionnements, pour alimenter cette inflation élevée.

1.2.2. Inflation

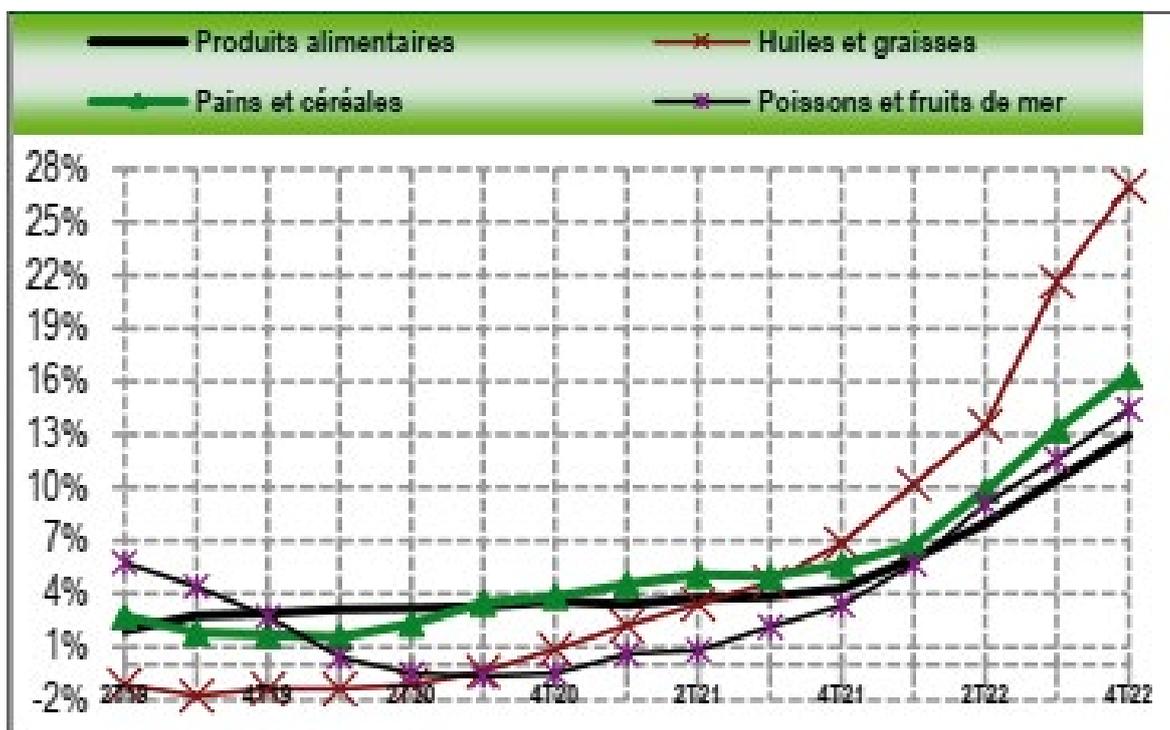
L'inflation, mesurée par l'IPC (indice des prix à la consommation), est estimée à 6,3% en 2022 contre 2,5% en 2021. Cette hausse est principalement tirée par l'accroissement des prix des produits alimentaires (+12,7%) et des « services de restaurants et hôtels » (+6,3%). Les principales hausses de prix des produits alimentaires ont concerné les huiles et graisses (+27,0%), les pains et céréales (+16,3%), les poissons et fruits de mer (+14,4%), les viandes (+12,2%), les laits, fromages et œufs (+10,7%) et les légumes (+7,6%). Les conséquences de la guerre en Ukraine sont venues s'ajouter aux tensions préexistantes sur les approvisionnements, pour alimenter cette inflation élevée.

L'année 2022 a été marquée par une accélération des prix à la consommation finale. L'inflation y affiche un taux de +6,3%, après +2,3% en 2021 et +2,5% en 2020. Cette dynamique situe l'économie camerounaise hors de la fourchette (moins de 3%) retenue dans le dispositif de surveillance multilatérale de la CEMAC. Un regard rétrospectif laisse remarquer que la flambée inflationniste de 2022 tranche avec l'évolution de l'économie sur les 10 dernières années où la dynamique des prix est contenue dans la norme communautaire.

La hausse des prix est entretenue par la flambée des prix des produits alimentaires (+12,9%), conséquence du renchérissement des prix des huiles et graisses (+27,0%), des pains et céréales (+16,3%) et des poissons et fruits de mer (+14,4%). Les prix des viandes progressent de 12,2% tandis que ceux des « laits, fromages et œufs » gagnent 11 points. Néanmoins, les prix des légumes s'assouplissent de 3% en lien avec le repli les prix des agrumes.

La dynamique des prix des huiles et graisses tient à l'accroissement des prix des huiles brutes, des huiles raffinées et des autres matières grasses. Celle des prix des pains et céréales est le reflet de l'évolution des prix des pâtisseries, semoules et gruaux. L'inflation des poissons et fruits est relative à la progression des prix des poissons frais, des produits de mer congelés, des produits séchés ou fumés et des conserves de poissons.

Graphique 1 : Evolution des prix des produits alimentaires



Outre les produits alimentaires, la spirale inflationniste est entretenue en 2022 par deux fonctions de consommation notamment les « articles d'habillement et chaussures » et les services de « restaurants et hôtels » dont les prix progressent respectivement 4,0% et 6,3%.

Suivant l'origine du produit (Local/Importé), l'inflation est soutenue en 2022 par les prix des produits locaux qui affichent une évolution de +6,4% et contribuent à hauteur de 5,0 points à l'inflation nationale. Les produits importés, quant à eux, présentent une dynamique similaire à celle des produits locaux (+5,0%) et contribue de 1,3 point à l'inflation nationale. L'inflation importée est relative à une conjoncture internationale difficile, marquée par la hausse des prix des matières premières et de l'énergie. Le renchérissement des prix des produits importés contribue suffisamment à la flambée des prix des produits locaux dont l'immense majorité des intrants est importée.

²² Sources ONEFOP : Données provisoires

1.2.3. Evolution des données sur l'emploi ²

Pour l'année 2022 en ce qui concerne le domaine de l'emploi, des collectes de données auprès des différentes cibles ont été réalisées notamment dans les Entreprises, les Administrations, les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Coopératives, les Programmes et les Projets gouvernementaux d'insertion professionnelle et les Organisations non gouvernementales.

L'exploitation des données de 2022 ont donné les résultats ci-après :

- 381 273 emplois ont été créés en 2022 contre 358247 en 2021, soit une augmentation de 23 026 emplois en valeur absolue et de 6,03% en valeur relative.

De manière détaillée on note que :

- 230 035 emplois soit 60,03% ont été créés par le BIP 2022 qui se trouve être le grand pourvoyeur d'emplois en 2022 ;
- 88 986 emplois ont été créés par les entreprises soit 23,30% ;
- 16 204 emplois ont été créés par les Programmes et projets d'insertion professionnelle soit 4,2% ;
- 15 473 emplois ont été créés par les Coopératives soit 4 % ;
- 14 663 emplois ont été créés par les Administrations publiques soit 3,8% ;
- 9 523 emplois ont été créés par les Collectivités Territoriales Décentralisées soit 2,4% ;
- 6 389 emplois ont été créés par les ONG soit 1,6%

1.2.4. Finances publiques

Le budget de l'exercice 2022 s'est exécuté dans un contexte marqué par :

- (I) le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable adoptée en 2019 et les difficultés d'adaptation des systèmes d'information afférents à l'exécution du budget ;
- (II) l'organisation de la 33^{ème} édition de la Coupe d'Afrique des Nations de football masculin dans cinq (05) Régions du pays ;
- (III) l'émission par l'Etat d'un emprunt obligataire d'une maturité de sept (07) ans sur le marché financier sous Régional, pour financer le budget général ;
- (IV) la hausse des cours mondiaux du pétrole, qui induit mécaniquement une augmentation de la subvention des prix des carburants à la pompe ;
- (V) l'implémentation progressive des mesures prises par le Gouvernement pour résoudre les problèmes posés par les enseignants ;
- (VI) l'adoption d'une loi de finances rectificative à travers l'ordonnance n°2022/001 du 02 juin 2022, suite à la remontée des cours mondiaux du pétrole, qui a entraîné un accroissement significatif des recettes et des dépenses budgétaires. Certains de ces facteurs ont impacté les réalisations de l'exercice ainsi que les prévisions pour 2023.

1.2.4.1. Recettes budgétaires

Au terme de l'exercice 2022, les réalisations des ressources budgétaires totales s'élèvent à 5 695,8 milliards. Elles croissent de 1 271,1 milliards par rapport à fin 2021 où elles étaient de 4 424,7 milliards. Cette augmentation est imputable aux recettes internes et aux emprunts et dons.

Les recettes budgétaires internes recouvrées se chiffrent à 4 393,2 milliards, en hausse de 946 milliards par rapport à l'exercice précédent où elles se situaient à 3 447,1 milliards. Cette hausse s'observe tant sur les recettes pétrolières que sur les recettes non pétrolières.

Les recettes pétrolières se chiffrent à 973,8 milliards, en augmentation de 491,8 milliards par rapport à fin 2021 où elles étaient de 482,2 milliards. Elles comprennent 774 ,5 milliards de redevance pétrolière SNH et 199,3 milliards d'impôt sur les sociétés pétrolières.

Les recettes non pétrolières passent de 2 964,9 milliards à fin décembre 2021 à 3 419,3 milliards à fin décembre 2022, soit une progression de 454,4 milliards. Cette hausse résulte de l'augmentation des recettes fiscales et des recettes non fiscales. L'évolution et les réalisations des principales composantes des recettes non pétrolières sont données ci-après.



Les recettes des impôts et taxes s'élèvent à 2 285,3 milliards contre 1 990,9 milliards à fin décembre 2021, soit une hausse de 294,9 milliards. Cette hausse est induite par : l'accroissement de la TVA (+128 milliards) ; de l'impôt sur les sociétés non pétrolières (+70 milliards) ; de l'IRPP (+70,4 milliards) ; de la TSPP (+3,4 milliards) et ; des droits d'accises (+9,8 milliards) ; atténuées par la diminution des droits d'enregistrement du timbre de 0,5 milliard.

Les recettes douanières se chiffrent à 901,2 milliards contre 852,3 milliards à fin décembre 2021, soit une hausse de 48,9 milliards, imputable à l'accroissement : de la TVA (+30,3 milliards) ; des droits de sortie (+2,8 milliards) et ; du droit de douane à l'importation (+12,9 milliards) ; atténuées par une baisse de 3,2 milliards du droit d'accises.

Les recettes non fiscales augmentent de 110,6 milliards en glissement annuel et s'établissent à 232,3 milliards à fin décembre 2022.

Les emprunts et dons sont de 1 302,6 milliards contre 977,6 milliards à fin décembre 2021, soit une augmentation de 325 milliards. Cette hausse résulte essentiellement l'accroissement des tirages sur : les prêts projets (+190,1 milliards) ; les prêts FMI (+52,9 milliards) et les émissions des titres publics nets (+108 milliards), atténués par les diminutions des tirages sur les dons (-6,4 milliards) ; les autres appuis budgétaires (-9,3 milliards) et les emprunts bancaires (-10,3 milliards).

Tableau 3 : Evolution des ressources budgétaires (en milliards)

	2021	2022	Variations (en %)	Variations (en valeur absolue)
	©	(d)	(d/c)	(d/c)
A-RECETTES BUDGETAIRES INTERNES	3447,1	4393,2	27,4	946
I-Recettes pétrolières	482,2	973,8	102	491,6
1-Redevance SNH	409	774,5	89,3	365,5
2- IS pétrole	73,2	199,3	172,5	126,2
II- Recettes non pétrolières	2964,9	3419,3	15,3	454,4
1- Recettes fiscales	2843,2	3187	12,1	343,8
a- Recettes des impôts et taxes	1990,9	2285,9	14,8	294,9
dont - IRPP	303,4	373,8	23,2	70,4
- TVA	657,9	785,9	19,5	128
- IS non pétrole	394,3	464,3	17,8	70
- Droits d'accises	270,4	280,2	3,6	9,8
- Droits d'enreg.et timbre	120,9	120,4	-0,4	-0,5
- TSPP	146,8	150,3	2,3	3,4
b- Recettes douanières	852,3	901,2	5,7	48,9
dont - Droits de douane à l'importation	348,8	361,7	3,7	12,9
- TVA à l'importation	396,1	426,3	7,6	30,3
- Droits d'accises à l'importation	58,1	54,9	-5,6	-3,2
- Droits de sortie	38,5	41,3	7,2	2,8
2- Recettes non fiscales	121,7	232,3	90,9	110,6
B-EMPRUNTS ET DONS	977,6	1302,6	33,2	325
- prêts projets	446,6	636,8	42,6	190,1
- Dons	110,6	104,2	-5,8	-6,4
- Prêts FMI	148,6	201,4	35,6	52,9
- Appuis budgétaires	55,2	45,9	-16,8	-9,3
- Emission des titres publics nets	206,3	314,3	52,3	108
- Emprunts bancaires	10,3	0	-100	-10,3
TOTAL RESSOURCES BUDGETAIRES	4 424,7	5695,8	28,7	1271,1

Source : MINFI/DP

I.2.4.2. Dépenses budgétaires

Les dépenses budgétaires totales, base ordonnancements, s'élèvent à 5 804,2 milliards à fin décembre 2022 contre 5 494 milliards à fin décembre 2021.

Les dépenses courantes hors intérêts progressent de 378,4 milliards et se situent à 3 237,6 milliards. Cette évolution résulte de celles des composantes. Les dépenses de personnel croissent de 11% et se situent à 1 193,1 milliards. Les dépenses de biens et services s'élèvent à 893,1 milliards et sont en baisse de 14,3%. Les dépenses de transferts et pensions se chiffrent à 1 151,5 milliards, en hausse de 55,3%.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 276,3 milliards à fin décembre 2022 contre 1 146,9 milliards à fin décembre 2021, soit une hausse de 129,4 milliards. Les dépenses d'investissement sur ressources propres s'élèvent à 580,6 milliards et diminuent de 2,3 milliards en rythme annuel. Les dépenses d'investissement sur financements extérieurs sont de 685,7 milliards et augmentent de 152,7 milliards. Les dépenses de restructuration se chiffrent à 10 milliards à fin décembre 2022 contre 31 milliards à la même période de l'exercice 2021, soit une baisse de 21 milliards.

I.2.4.3. Soldes budgétaires

Au terme de l'exercice 2022, le stock des arriérés de paiement se réduit de 24,7 milliards. Cette réduction résulte de l'accumulation de 319,3 milliards d'instances nouvelles de l'exercice 2022, conjuguée à des paiements de 344 milliards effectués sur les arriérés des exercices précédent et antérieurs.

Les opérations de l'Etat, reflétant les recettes et dons mobilisés et les dépenses exécutées, dégagent un solde global base ordonnancements excédentaire de - 302,3 milliards. Le solde primaire base ordonnancements s'établit à -94,3 milliards et, le solde primaire non pétrolier se situe à -1 068,3 milliards.

Le service effectif de la dette publique s'élève à 1 292,5 milliards, en diminution de 188,1 milliards (-12,7%) en glissement annuel. Il comprend 757 milliards de dette extérieure et 535,5 milliards de dette intérieure.

Le service effectif de la dette extérieure est en diminution de 84,8 milliards (-10,1%) en glissement annuel. Il comprend 168,5 milliards d'intérêts et 588,5 milliards de principal.

Les paiements au titre de la dette intérieure diminuent de 103,3 milliards par rapport à fin décembre 2021. Ils comprennent : 39,2 milliards d'intérêts ; 72,2 milliards d'amortissement ; 80 milliards de remboursement de crédits TVA, 301,2 milliards de paiement des instances de l'exercice 2021 et 42,8 milliards d'arriérés.

Tableau 4 : Evolution des dépenses publiques (en milliards)

	2021	2022	Variations (en %)	Variations (en valeur absolue)
	(c)	(d)	(d/c)	(d/c)
I- Dépenses courantes*	2859,2	3237,6	13,2	378,4
Dép. personnel	1075	1193,1	11	118,1
Dépenses. Biens & Services	1042,5	893,1	-14,3	-149,5
Transferts et pensions	741,6	1151,5	55,3	409,8
II- Dépenses des investissements	1146,9	1276,3	11,3	129,4
Sur financements extérieurs	533	685,7	28,6	152,7
Sur ressource propres	582,8	580,6	-0,4	-2,3
Dépenses de restructurations	31	10	-67,8	-21
III- Dépenses diverses à régulariser	0	0	-100	0
IV- Prêts nets	7,3	-2,2	-130,4	-9,6
V- Service de la dette publique	1480,6	1292,5	-12,7	-188,1
Dette extérieure	841,8	757	-10,1	-84,8
- Intérêts	164,8	168,5	2,2	3,7
- Principal	677	588,5	-13,1	-88,5
Dette intérieure	638,8	535,5	-16,2	-103,3
dont- Intérêts	76,8	39,2	-49	-37,6
- amortissement du principal	136,7	72,2	-47,2	-64,5
- Remboursement crédits TVA	67	80	19,4	13
- Paiement instance exercice 2020	298,5	301,2	0,9	2,7
- Arriérés intérieurs	59,7	42,8	-28,3	-16,9
TOTAL DEPENSES BUDGETAIRES	5494	5804,2	5,6	310,2

Source : MINFI/DP

1.2.4.3. Dette publique

Au 31 décembre 2022, l'encours de la dette du secteur public est estimé à 12 361 milliards de FCFA, soit une hausse de 9,1% par rapport à fin décembre 2021. Cet encours se répartit en 11 455 milliards de dette directe de l'Administration centrale, 896 milliards de dette des entreprises publiques et 3 771 milliards de passifs conditionnels explicites de l'Etat.

S'agissant de la dette directe de l'Administration centrale, elle comprend 8 153 milliards de dette extérieure et 3 301 milliards de dette intérieure. Le stock de la dette extérieure publique connaît une hausse de 7,9%, tirée principalement par la dette multilatérale (+476 milliards dont +240 milliards d'appuis budgétaires) et la dette bilatérale (+108 milliards). La dette intérieure, hors restes à payer croît de 11,5% et se décompose en 1 552 milliards de titres publics, 577 milliards d'emprunt consolidé BEAC, 780 milliards de dette structurée et 56 milliards de dette non structurée. La dette des entreprises publiques comprend 522 milliards de dette extérieure et 373 milliards de dette intérieure auprès du système bancaire. Cet encours des entreprises publiques connaît une hausse de 3,2%. Les passifs conditionnels explicites de l'Etat sont essentiellement liés aux Partenariats Publics Privés qui se chiffrent à 3 758 milliards.

Tableau 5 : Encours de la dette publique et à garantie publique

	31 Décembre 2021	31 Décembre 2022	Variations (en %)
Dette extérieure	7 555	8 153	7,9
Multilatérale	3 266	3 742	14,6
<i>Dont appuis budgétaires</i>	1 287	1 527	18,6
Bilatéral	3 297	3 405	3,3
<i>Dont appuis budgétaires</i>	197	243	23,4
Commerciale	991	1 006	1,5
Dette intérieure	2 908	3 301	13,5
Dette intérieure (hors Restes à payer)	2 766	3 084	11,5
Titres publics	1 276	1 552	21,6
Emprunt consolidé BEAC	577	577	0,0
Allocation de DTS (FMI-BEAC)		120	
Dette structurée	851	780	-8,3
Dette non structurée	62	56	-9,7
Restes à payer de 3 mois	142	217	52,8
Dette Directe de l'administration centrale	10 463	11 455	9,5
<i>Dont appui budgétaire</i>	1 484	1 770	19,3
Dette des Entreprises Publiques	868	896	3,2
Dette extérieure directe des entreprises publiques	459	522	13,7
Dette intérieure directe des entreprises publiques	410	373	-9,0
Dette des Collectivités Territoriales Décentralisées	N/D	10	
Dette extérieure directe des CTD's	N/D	N/D	
Dette intérieure directe des CTD's	N/D	10	
Passifs conditionnels explicites de l'Etat	1 249	3 771	201,9
Dette avalisée	21	13	-38,1
Partenariats Publics Privés	1 228	3 758	206,0
Total Dette Publique (non consolidée) (Secteur Public-hors passifs conditionnels)	11 331	12 361	9,1

N/D : Non Disponible - Source : CAA

I.2.5. Relations avec le reste du monde

I.2.5.1. Compétitivité et attractivité

En 2021, selon la Banque mondiale, les résultats de l'évaluation des facteurs de compétitivité structurelle sont mitigés. Si l'appréciation de la taille du marché, du capital humain et financier et de la gouvernance politique et économique a été constatée par rapport à 2020, les perspectives en termes d'attractivité de l'économie sont affaiblies par leurs niveaux relativement faibles, notamment celui des infrastructures. En effet, le Cameroun s'améliore en termes de gestion économique, notamment en ce qui concerne les politiques budgétaires, fiscales et d'endettement. Par contre, il doit redoubler d'efforts en matière de gouvernance, climat des affaires et qualité de la dépense publique. Ainsi, à travers l'indice sur l'évaluation des politiques et institutions nationales (CPIA), en Afrique subsaharienne, le pays conserve son rang de 15ème sur les 39 pays à faibles revenus dont la qualité des politiques et des institutions est jugée moyenne.

Dans le même ordre d'idées, les agences de notation Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu inchangée en 2021, la note souveraine du Cameroun de 2020, respectivement à B- et B, mais assortie d'une perspective de stabilité. Ces notes qui classent le pays dans la catégorie des pays très spéculatifs pour les bailleurs de fonds se justifient par les facteurs de vulnérabilités liées aux incertitudes politiques et à la forte dépendance aux matières premières. S'agissant de la compétitivité des ports, la deuxième édition de l'indice mondial de performance des ports à conteneurs de la Banque mondiale, en partenariat avec l'agence S&P Global Market Intelligence, classe les ports de Douala et de Kribi respectivement à la 30ème et 36ème places sur le continent, et 340ème et 355ème dans le monde. Ce classement se fonde principalement sur la durée des cycles de déchargement/chargement des navires. En 2021, les délais de passage des marchandises au port de Douala demeurent élevés, et se situent en moyenne à 16,2 jours à l'export (après 11 jours en 2020), et à 10,6 jours à l'import (après 19 jours en 2020). Ces indicateurs sont les moins compétitifs en Afrique subsaharienne, où les délais de passage, en export et import, sont de 4,3 jours en moyenne.

I.2.5.2. Balance des paiements

En 2022, la balance des paiements affiche un solde courant déficitaire de 834,8 milliards (soit 3,1% du PIB), en réduction par rapport au déficit de 996,8 milliards (4,0% du PIB) enregistré en 2021. Cette réduction s'explique principalement par l'allègement du déficit des biens ainsi qu'une amélioration de l'excédent des revenus secondaires. Le déficit des services se réduit et celui des revenus primaires se creuse.

Évolution de la balance des paiements (en milliards)

Années	2018	2019	2020	2021	2022*	2023**	**
I-SOLDE COURANT	-777,6	-992	-872	-996,8	-834,8	-847	-1086,3
1-Balance des biens	-295	-431,6	-391,3	-288,1	-254,4	-267,3	-329,1
2-Balance des services	-324,3	-361,6	-236,4	-588,2	-548	-506	-645,9
3-Balance des revenus primaires	-410,8	-493,8	-483,5	-405,2	-516	-470,5	-506,9
4-Balance des revenus secondaires	252,5	295,1	239,2	284,6	483,6	396,7	395,6
SOLDE COURANT (Transferts publics exclus)	-828,8	-1050,2	-925,9	-1057,2	-902	-927,5	-1138,2
II-FINANCEMENTS EXTERIEURS	947,5	1155	431,7	855,8	1252,4	1016,9	1162,7
1-Secteur privé non bancaire	-102,3	404,2	384	714,4	928	904,4	820,4
Investissement Direct Etranger (IDE)	364,6	527,1	341,3	503,6	529,3	559,5	515,6
Investissement de portefeuille et prod. Fin. Dérivés	-16,1	57,3	29,9	-100	29,8	22,4	50,1
Tirages nets (hors IDE et IPF)	-450,7	-180,2	12,8	310,7	368,9	322,5	254,7
2- Administration publique	990,2	873,1	322,3	360,4	414	421,9	422,4
Dons projets et programmes (y compris C2D)	85,9	133,3	36,8	64,7	104,2	90,9	96,4
Tirages nets sur emprunt obligataire	0	-11,3	-6,2	0	0	0	0
Tirages nets (hors obligations du trésor)	904,3	751,1	291,7	295,7	309,8	331	326
3- Banques créatrices de monnaie	59,6	-122,3	-274,6	-219	-90,4	-309,4	-80,1
III-ERREURS ET OMISSIONS	-14,7	-7,4	7,7	-12,9	54,3	0	0
IV-SOLDE GLOBAL	155,4	155,7	-432,6	-153,9	503,5	169,9	76,4
V-FINANCEMENT DU SOLDE	-155,4	-155,7	432,6	153,9	-503,5	-169,9	-76,4

Source : MINFI/DP * Estimations ; **Projections

I.2.5.2.1. Balance des transactions courantes

En 2022, le déficit des biens se réduit à 254,4 milliards, après 288,1 milliards en 2021. Cette évolution résulte de l'effet conjugué d'une augmentation des recettes d'exportations FOB (+614,5 milliards), plus élevée que la hausse des dépenses d'importations FOB (+580,5 milliards).

S'agissant des échanges de services, le déficit se situe à 548 milliards en 2022, après un déficit de 588,2 milliards observé en 2021. Cette évolution résulte essentiellement du bon comportement du poste voyage dont le solde passe d'un déficit de 113,3 milliards en 2021 à un excédent de 14,3 milliards en 2022. Le déficit se réduit au niveau des assurances (42,2 milliards en 2022, après 60,6 milliards en 2021).

Le déficit des revenus primaires s'aggrave, passant de 405,2 milliards en 2021 à 516 milliards en 2022, du fait essentiellement de la hausse du paiement des dividendes par les filiales locales des entreprises étrangères ainsi que du paiement des intérêts sur la dette publique extérieure. L'excédent des revenus secondaires passe de 284,7 milliards en 2021 à 483,6 milliards en 2022. Cette évolution se justifie par la hausse des transferts de la diaspora, consécutive à la reprise de l'activité économique en Europe et en Amérique.

I.2.5.2.2. Financements extérieurs

Les financements extérieurs augmentent de 396,6 milliards pour se situer à 1 252,4 milliards, du fait de l'accroissement des entrées nettes dans le secteur privé non bancaire, de la hausse des tirages nets de l'administration publique, et de la réduction des sorties nettes dans le secteur bancaire. Les tirages nets du secteur public augmentent de 53,8 milliards pour se situer à 414,2 milliards, essentiellement constitués de dons (104,2 milliards) et des tirages nets sur emprunts ordinaires (309,8 milliards). Les entrées nettes du secteur privé non bancaire (+928 milliards en 2022, après 714,4 en 2021) proviennent des flux d'IDE et des tirages nets. Les opérations financières du secteur bancaire se soldent par des sorties nettes de 90,4 milliards, en réduction par rapport aux sorties nettes de 219 milliards enregistrées en 2021.

I.2.5.2.3. Solde global

S'agissant du solde global, au terme de l'année 2022, il se dégage de l'ensemble des transactions effectuées avec l'extérieur, un solde global excédentaire de 503,5 milliards, contre un déficit de 153,9 milliards enregistré en 2021. Cette évolution résulte d'un accroissement de financements extérieurs couplé à la réduction du déficit courant.

I.2.5.3. Commerce extérieur

La valeur des échanges commerciaux se chiffre à 8 112,7 milliards en 2022, en hausse de 29,5% par rapport à 2021, du fait de l'augmentation des exportations (+45%) et des importations (19,9%). Le déficit commercial se réduit de 309,2 milliards pour s'établir à 1 168,3 milliards et le taux de couverture se bonifie de 13 points de pourcentage pour se situer à 74,8%. Hors pétrole, la valeur des échanges progresse de 24,8% pour se chiffrer à 6 609,5 milliards. Le déficit commercial se creuse de 224,6 milliards pour s'établir à 2 671,5 milliards.

Les exportations progressent de 1 078,3 milliards pour se situer à 3 472,2 milliards. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des ventes d'huiles brutes de pétrole (+533,8 milliards), de gaz naturel liquéfié (+377,7 milliards), de cacao brut en fèves (+48,8 milliards), de bois sciés (+41,4 milliards), de beurre de cacao (+14,6 milliards), de savons de ménage en morceaux (+13,1 milliards) et de coton brut (+12,3 milliards). Elle est atténuée par la baisse des ventes de bois brut (-21,3 milliards).

Les importations progressent de 769,1 milliards pour s'établir à 4 640,5 milliards. Cette évolution est essentiellement observée au niveau des achats des carburants et lubrifiants (+433,3 milliards), de froment (blé) et méteil (+77,9 milliards), des poissons de mer congelés (+71,4 milliards), des huiles brutes ou raffinées (+51,9 milliards), des engrais (+29,2 milliards), des machines et appareils électriques (+25 milliards), des matières plastiques (+24,4 milliards) et du butane liquéfié (+21,1 milliards). Par contre, l'on enregistre une baisse des achats de clinkers (-39 milliards), de produits pharmaceutiques (-30,1 milliards), d'ouvrages en fonte, fer et acier (-22,1 milliards), de fonte, fer et acier (-14,7 milliards), des résidus du pétrole (-13,8 milliards) et de matériaux de transport maritime et fluvial (-13,4 milliards).

I.2.6. Secteur monétaire

Entre 2021 et 2022, les principaux agrégats monétaires du Cameroun se sont inscrits en hausse.

2.6.1. Masse monétaire

La masse monétaire M2 s'est établie à 8 010,1 milliards en décembre 2022, en hausse de 12 % en glissement annuel, contre une augmentation de 17,1 % un an plus tôt.

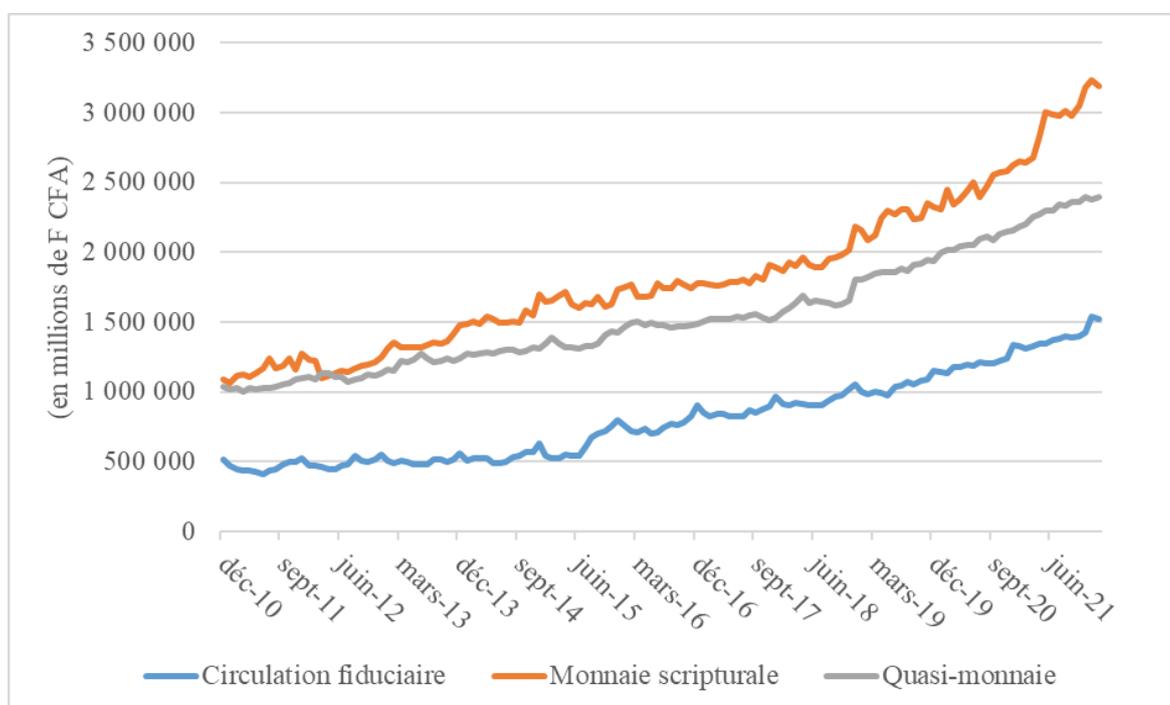
S'agissant des composantes de M2, les dépôts bancaires et la circulation fiduciaire se sont inscrits en hausse, respectivement de 13,6 % et 6,3 %. La liquidité bancaire s'est renforcée, le ratio des réserves des banques sur les dépôts passant de 18,9 % à 24 % au cours de la période sous revue.

Tableau 6 : Evolution de la masse monétaire et de ses composantes

	(en milliards F CFA)			Variations (%)	
	Déc. 2020	Déc. 2021	Déc. 2022	(2021/2020)	(2022/2021)
Masse monétaire (M2)	6 109,8	7 152,4	8 010,1	17,1	12,0
Circulation fiduciaire	1 333,4	1 541,2	1 637,6	15,6	6,3
Monnaie scripturale	2 620,8	3 236,0	3 729,4	23,5	15,2
Quasi-monnaie	2 155,5	2 375,1	2 643,1	10,2	11,3

Source : BEAC

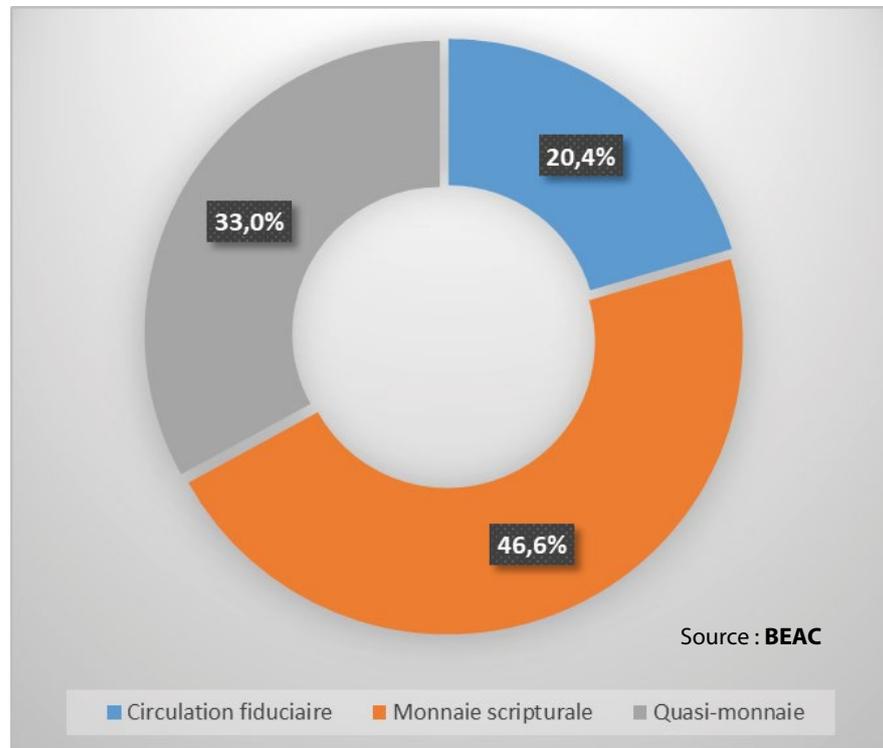
Graphique 2 : Composantes de la masse monétaire



Source : BEAC

S'agissant de la structure de la masse monétaire, la part relative des dépôts dans la masse monétaire s'est modérément accrue au cours de la période sous revue, passant de 78,5 % à 79,6 %

Graphique 3 : Structure de la masse monétaire



I.2.6.2. Evolution des contreparties de la masse monétaire (M2)

Les contreparties de la masse monétaire (M2) dans la zone CEMAC sont constituées principalement (I) des avoirs extérieurs nets (qui regroupent les avoirs extérieurs nets de la BEAC et la position extérieure nette des établissements de crédit), et (II) du crédit intérieur net (constitué des crédits à l'économie, et des créances nettes sur l'Etat).

Graphique 4 : Evolution des contreparties de la masse monétaire

	déc-20	déc-21	déc-22	Variation en % (2022/2011)
	(Montant en milliards F CFA)			
CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE	7 527,0	8 652,0	9 817,1	13,5
AVOIRS EXTERIEURS NETS	2 358,8	2 627,0	3 193,9	21,6
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	1 339,5	1 350,6	1 854,1	37,3
dont Compte d'Opérations	2 067,7	2 282,8	2 696,7	18,1
Avoirs extérieurs nets des BCM et AIBE	1 019,3	1 276,4	1 339,8	5,0
Engagements extérieurs	338,9	419,7	692,7	65,0
Avoirs extérieurs	1 358,2	1 696,1	2 032,5	19,8
CREDIT INTERIEUR	5 168,1	6 025,0	6 623,3	9,9
Créances nettes sur l'Etat	1 582,8	1 986,0	2 133,2	7,4
Crédit à l'économie	3 585,3	4 039,0	4 490,1	11,2

Source : BEAC

I.2.6.2.1. Avoirs extérieurs nets du système monétaire

En glissement annuel, les avoirs extérieurs nets du Cameroun se sont accrus de 21,6 %, se situant à 3 193,9 milliards en fin 2022, contre 2 627 milliards un an plus tôt. Cette évolution s'explique principalement par l'accroissement des recettes d'exportation, suite à la hausse des quantités et des prix des matières premières exportées par le Cameroun, en particulier du pétrole et du gaz naturel.

Au niveau de la Banque Centrale, les avoirs extérieurs nets ont enregistré une hausse de 37,3 %, s'établissant à 1 854,1 milliards. Le solde des avoirs du Cameroun en Compte d'Opérations s'est accru de 18,1 %, à 2 696,7 milliards. Pour l'ensemble de la CEMAC, les réserves officielles de change ont progressé de 47,1 % en glissement annuel pour s'établir à 6 814,3 milliards, et le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est renforcé, passant de 64 % à 73,1 %. Les avoirs extérieurs nets des banques primaires se sont accrus de 5 %, avec un encours de 1 339,8 milliards. Cette évolution est principalement portée par la hausse dans leur portefeuille de titres publics émis par les autres Etats de la CEMAC (+ 29,3 %), dont l'encours est porté à 1 485,5 milliards.

I.2.6.2.2. Crédit intérieur net

Le crédit intérieur a enregistré une croissance de 9,9 %, passant de 6 025 milliards en 2021 à 6 623,3 milliards en 2022. Cette progression est essentiellement due à la hausse simultanée des crédits à l'économie, et de créances nettes sur l'Etat.

I.2.6.2.2.1. Crédits à l'économie

Après une progression très rapide au premier semestre 2022, les crédits à l'économie ont progressivement ralenti au second semestre, pour se hisser à 4 490,1 milliards en décembre 2022, soit une hausse de 11,2 % en glissement annuel. Cette évolution s'explique en grande partie par la hausse des engagements du secteur privé (+ 12 %).

A fin 2022, l'analyse du stock de crédits à l'économie montre qu'une grande partie de ceux-ci sont à moyen terme, soit 48,4 % du total, contre 28,4 % et 2 % pour le court terme et le long terme respectivement. Par ailleurs, pendant la même période, les créances brutes en souffrance représentent 14 % de l'encours total des crédits.

S'agissant de la répartition des crédits à l'économie par branche d'activité, il ressort que les crédits destinés aux branches « Commerce de gros et détail, Restauration et hôtels », « Agriculture, élevage, chasse, sylviculture et pêche », « Industries extractives » et « Industries manufacturières » ont connu les plus fortes hausses entre 2021 et 2022, soit respectivement + 36,2 %, + 17,2 %, + 15,8 % et + 10,9 %. En revanche, les crédits aux particuliers non classés ailleurs, aux transports et télécommunications, ainsi que ceux destinés à la production de services à la collectivité ont respectivement reculé de 3,5 %, 0,9 % et 0,7 %.

Pour ce qui est de l'évolution des crédits par secteur institutionnel bénéficiaire, il ressort une nette augmentation des crédits aux entreprises publiques (+ 24,7 %) et aux entreprises privées (+ 10,7 %). En revanche, les crédits aux administrations publiques ont baissé de 20,6 %.

I.2.6.2.2.2. Créances nettes sur l'Etat

Le déficit de la position nette de l'Etat vis-à-vis du système bancaire a moins rapidement progressé, passant de 1 986 milliards en décembre 2021 à 2 133,2 milliards en 2022. Il en est de même de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire, dont le déficit s'est accru de 6%, s'établissant à 2 134,2 milliards.

A la BEAC, les créances consolidées sur le Trésor sont restées stables à 576,9 milliards en 2022, suite à l'accord trouvé en décembre 2021 entre l'Etat et la BEAC pour rééchelonner cette créance, dont le début de l'amortissement est différé de trois ans, au premier trimestre 2025. Quant à l'encours des titres publics rachetés par la BEAC dans le cadre des opérations de politique monétaire, il s'est établi à 13,7 milliards. De leur côté, les dépôts et encaisses du Trésor se sont accrus de 29,7 %, pour s'établir à 368,5 milliards. Ainsi, le déficit de la position nette du Trésor vis-à-vis de la BEAC s'est réduit, passant de 306,4 milliards à 222 milliards au cours de la période sous revue.

I.2.7. Réformes structurelles et institutionnelles :

Les reformes ont été réalisées dans plusieurs secteurs.

Dans le secteur de l'électricité, l'on relevé le règlement par le ministre des finances a ENEO de l'indemnisation réclamée par cette entreprise, a permis la signature le 29 juin 2022 des contrats d'accès au réseau (CART) par tous les clients de la SONATREL à commencer par ENEO lui-même qui représente plus de 80% du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise. cette opération attendue depuis 2019 permet désormais l'encaissement direct par la SONATREL des redevances d'utilisation du réseau dues par tous les clients éligibles.

Dans le domaine de la santé, le Cameroun s'est doté le 26 août 2022, d'une politique nationale de laboratoire (PNL) pour garantir des services de qualité aux populations. elle présente la vision du gouvernement et devrait servir de «boussole » pour toutes les activités de laboratoire au Cameroun.

Dans le cadre du développement de l'économie numérique, la « Cameroun digital innovation center (CDIC) » a été inaugurée le 8 février 2022 à Yaoundé. C'est un centre de développement du numérique aménagé et équipé d'outils technologiques, de systèmes d'information et de réseaux de communications électroniques de pointe qui a pour but de soutenir le développement de l'économie numérique au Cameroun. il est doté d'espaces de coworking, d'un studio multimédia, d'une académie digitale, d'un cloud computing, d'un fablab, d'un call center et d'une salle de conférence. le CDIC a pour mission de promouvoir des projets dans le secteur du numérique à travers la détection et l'encadrement des jeunes entrepreneurs.

En ce qui concerne les entreprises publiques et les établissements publics, il a été relevé la dynamique de réforme impulsée par les lois de 2017. Par ailleurs, le ministre des finances a signé la circulaire n°4918/MINFI du 5 juillet 2022 instituant les contrats de performances entre l'état et ces entités. Cet arrêté fixe les modalités et conditions d'élaboration, de conclusion et de mise en œuvre des contrats de performances des entreprises et établissements relevant du portefeuille de l'état. L'objectif recherché est la performance et/ou la rentabilité desdites entités.

Dans le cadre de la gestion des finances publiques, le ministre des finances a conduit avec succès sur le marché financier de la CEMAC le 6ème emprunt obligataire du Cameroun dénommé « ECMR 6,25% net 2022-2029 » d'une maturité de 7 ans et d'un montant 235 milliards FCFA. ce retour sur le marché financier après trois années d'absence résulte d'une volonté de diversifier le portefeuille des titres détenus par l'Etat, afin de réduire le niveau d'exposition sur le marché monétaire de la BEAC. les fonds collectés ont été prioritairement orientés vers le financement des projets d'infrastructures dans le pays.



En ce qui concerne la restructuration et la réhabilitation de la Société Nationale de Raffinage (SONARA), le comité de pilotage y afférent s'est réuni le 15 septembre 2022 sous la présidence du Ministre des finances.

Ledit comité a : **(I) adopté la convention-cadre de restructuration adossée sur un modèle de partenariat public-privé, (II) défini les mesures de restructuration de la dette vis-à-vis des traders et (III) fait l'état des lieux du projet « SONARA 2010 ».**

Pour ce qui est des contrats plans et Contrats d'Objectifs Minimum (COM), la CAMPOST, l'imprimerie nationale, la SODECAO, la CDC, l'IRAD, la MAGZI, et l'ENAM ont été éligibles au processus de restructuration au titre de l'exercice 2022. Ainsi, avec la signature de la circulaire n°00004918/MINFI du 05 juillet 2022 sur l'élaboration des contrats de performances qui annonce la fin des contrats plans et contrats d'objectifs minimum (com), il est souhaitable que les financements budgétisés à travers l'arrêté conjoint n° 0000004/MINFI-MINEPAT du 22 mars 2022, soient débloqués au profit desdites entités, afin de leur permettre de parachever l'exécution des actions résiduelles et par la même occasion, clôturer leurs contrats plans.

Dans le cadre de la coopération avec les partenaires techniques, le Cameroun a conclu le 29 juillet 2021 avec le FMI, un nouveau programme économique et financier (PEF) 2021-2024 appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) et le mécanisme élargi de crédit (MEDC), dit de « deuxième génération ». dans le cadre de référence des orientations stratégiques de ce programme, les autorités camerounaises entendent : **(I) poursuivre la riposte sanitaire face à la covid-19 ; (II) réduire les obstacles au développement du secteur privé ; (III) accélérer les réformes de gestion des finances publiques, notamment à travers la mise en œuvre effective des directives de la CEMAC ; (IV) continuer à élargir l'assiette d'imposition des recettes non pétrolières ; (V) améliorer l'efficacité des dépenses d'investissement public ; (VI) renforcer la gestion de la performance des entreprises publiques ; (VII) mettre en œuvre un plan de réhabilitation financière et physique de la SONARA ; (VIII) renforcer la soutenabilité de la dette publique.**

En matière de dépenses publiques d'investissement, il convient de souligner que de nombreuses réformes ont été engagées , nous pouvons mentionner notamment :

(a) la réforme sur le processus de maturation des projets d'investissement public à travers notamment le décret 2018/4992 du 21 juin 2018 fixant les règles régissant le processus de maturation des projets d'investissement public ; **(b)** l'optimisation de la budgétisation des dépenses d'investissement ; **(c)** la rationalisation des engagements pluriannuels de l'état ; **(d)** l'optimisation de la classification des dépenses pour plus de visibilité sur la nature des dépenses et **(e)** la réforme sur la budgétisation des ressources transférées du bip aux collectivités territoriales décentralisées(CTD).



II. SYSTEME MONETAIRE

II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.1. Cadre institutionnel

La politique monétaire de la BEAC est régie par un cadre institutionnel qui définit les modalités de sa conception et de sa mise en œuvre. Ce cadre s'appuie principalement sur 3 textes de base : la convention de l'Union Monétaire de l'Afrique Centrale (UMAC), la convention de coopération monétaire entre les Etats membres de l'UMAC et la France, et les Statuts de la BEAC.

L'article 21 de la convention portant création de l'UMAC et l'article 1 des Statuts de la BEAC stipulent que l'objectif de la politique monétaire de la BEAC est de garantir la stabilité monétaire. La stabilité monétaire se décline, au plan interne, par un taux d'inflation faible, et au plan externe, par une couverture suffisante de la monnaie. Sans préjudice de cet objectif, la BEAC apporte son soutien aux politiques économiques générales élaborées dans les Etats membres de l'Union Monétaire. Ainsi, ces deux textes établissent clairement une hiérarchie au sein des objectifs poursuivis par la Banque Centrale et consacrent l'objectif de stabilité monétaire comme l'objectif final de la politique monétaire de la BEAC.

Encadré 1 : Cadre institutionnel, stratégie et orientation de la politique monétaire de la BEAC

I. STRATÉGIE DE CONDUITE DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE DE LA BEAC

La stratégie de conduite de la politique monétaire repose sur (04) piliers principaux :

1) Un cadre d'analyse et de détermination, sur base trimestrielle, de la trajectoire du principal taux directeur (TIAO), dont l'écart par rapport au taux interbancaire de référence (TIPM_{xj} – TIAO) va servir d'aiguillon pour la fixation des montants à injecter ou à ponctionner :

- Ces volumes découlent de l'exercice de prévision hebdomadaire de la liquidité bancaire ;
- Outre le gap global résultant de l'exercice de prévision des FALB, le volume d'intervention hebdomadaire est au final arrêté par le Comité du Marché Monétaire (CMM) en fonction principalement de l'évolution prévisionnelle du taux interbancaire de référence, en appréciant sa tendance avant et après une éventuelle intervention de la Banque Centrale sur le marché monétaire.

2) Un corridor encadrant le principal taux d'intervention sur le marché, constitué par deux facilités permanentes, le Taux de la Facilité de Prêt Marginal à 24h (TFPM : comme taux plafond) et le Taux de la Facilité de Dépôt à 24h (TFD : comme taux plancher) ;

3) une disposition symétrique, en principe, des taux plafond et taux plancher autour du TIAO, afin de garantir une même marge de négociation à toutes les contreparties (qu'elles soient prêteuses ou emprunteuses) sur le compartiment interbancaire ;

4) Un mécanisme de pilotage hebdomadaire du taux interbancaire de référence (TIPM_{7j}) à priori) autour du TIAO et à l'intérieur du corridor constitué par le "TFPM" et du "TFD" :

De façon pratique, la stratégie se traduit par des interventions hebdomadaires au titre de l'opération principale d'injection de liquidités (OPIL) renforcées, si nécessaire, par des opérations de réglage fin (ORF) notamment en fin de période de constitution des réserves obligatoires. Pour ce faire, ces interventions se basent sur une procédure d'appel d'offres à l'échelle de toute la zone d'émission (appel d'offres de dimension régionale) et une technique d'adjudication dite « à taux multiples ». Ainsi, un participant qui n'aura pas été servi au titre de l'opération principale ou qui ne l'aura été que partiellement, une autre possibilité à son initiative lui est offerte pour combler son besoin, dès lors qu'il dispose suffisamment de facultés d'avances : la facilité de prêt marginal.

II. INSTRUMENTS DE POLITIQUE MONÉTAIRE

Les instruments de politique monétaire désignent ici les variables contrôlées directement par la BEAC (objectifs opérationnels) afin d'agir sur d'autres variables-cibles (objectifs finals de la politique monétaire). En d'autres termes, il s'agit de moyens utilisés par la BEAC pour orienter l'inflation, le taux de couverture extérieure de la monnaie ou l'activité.

Les instruments de politique monétaire de la BEAC sont principalement les opérations d'open market, les facilités permanentes, les avances intra-journalières, les réserves obligatoires et les opérations de refinancement des crédits à moyen terme au niveau du guichet spécial.

a) Opérations d'open market

Les opérations d'open market jouent un rôle important dans la politique monétaire de la BEAC pour le pilotage des taux d'intérêt sur le marché interbancaire, la gestion de la liquidité bancaire et pour indiquer l'orientation de sa politique monétaire (art. 23 de la décision 03/CPM/2016 du 04 mai 2016). Les opérations d'open market sont constituées (I) des opérations principales d'injection de liquidité (II) des opérations d'injection de liquidité de maturité longue, (III) des opérations ponctuelles de réglage fin et (IV) des opérations structurelles.

b) Facilités permanentes

Les facilités permanentes sont des instruments d'intervention de la BEAC à l'initiative des contreparties. Elles sont destinées à fournir ou à retirer des liquidités au jour le jour, à indiquer l'orientation générale de la politique monétaire et à encadrer les taux du marché au jour le jour. Les facilités permanentes sont effectuées par voie de procédures bilatérales. On en distingue deux types : la facilité de prêt marginal et la facilité de dépôt.

c) Avances intra-journalières

Les avances intra-journalières sont des facilités de prêt octroyées par la BEAC aux participants directs aux échanges sur le Système de Gros Montants Automatisé (SYGMA), afin de leur permettre de faire face à un besoin ponctuel de trésorerie au cours d'une journée d'échange. Elles se distinguent des facilités permanentes en ce sens que leur dénouement intervient au plus tard en fin de journée d'échange.

a) Réserves obligatoires

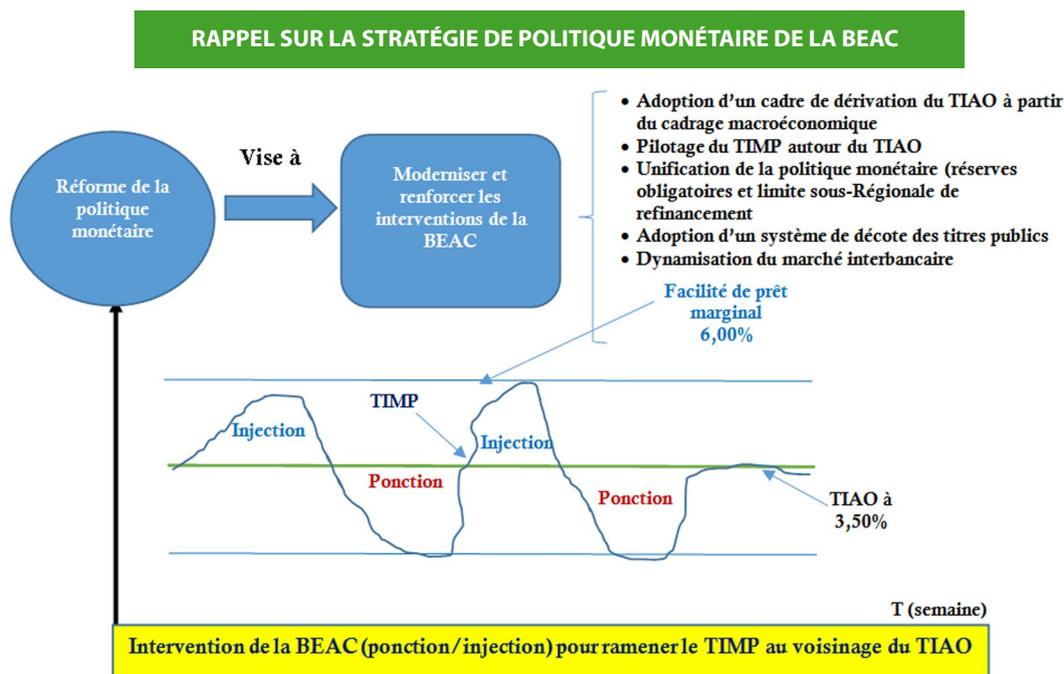
Le recours aux réserves obligatoires a essentiellement pour objet de créer, en cas de nécessité, un besoin structurel de refinancement. Ces réserves représentent aussi une forme de garantie pour les déposants (filet de sécurité). Les réserves obligatoires sont constituées par les banques commerciales en moyenne mensuelle sur des comptes de réserves obligatoires rémunérés, ouverts à cet effet auprès des Directions Nationales de la BEAC conformément aux dispositions de la décision N°11/CPM/2017 portant modification du mode de constitution des réserves obligatoires dans la CEMAC.

b) Opérations de refinancement des crédits à moyen terme au niveau du guichet spécial

La BEAC dispose d'un Guichet spécifique pour le refinancement des crédits à moyen terme, d'une durée supérieure à 2 ans et inférieure à 7 ans, destiné au refinancement des investissements productifs. Conformément aux dispositions de l'article 3 de la décision n°03/CPM/2016, les contreparties éligibles au refinancement de ce guichet spécial sont les banques, les établissements financiers et la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Source : BEAC

Schéma 1. Stratégie de politique monétaire de la BEAC



II.1. Politique monétaire de la BEAC

II.1.2. Mise en œuvre de la politique monétaire

II.1.2.1. Cadre opérationnel de conduite de la politique monétaire

Depuis juin 2018, la BEAC a mis en œuvre un nouveau cadre opérationnel de sa politique monétaire. Ce cadre comprend : (I) Un dispositif de gestion du collatéral en termes de catégories d'actifs éligibles et de décotes associées ; (II) Des instruments et modalités d'intervention sur différentes maturités ; (III) Une méthodologie de fixation du sens et du volume d'intervention ; (IV) Des réserves obligatoires ; et (V) Un dispositif de collecte de données, d'analyse et d'animation du marché monétaire par la Banque Centrale.

Conformément aux orientations fixées par l'organe de décision en matière de politique monétaire de la BEAC, les objectifs nationaux de refinancement ont été abandonnés au profit d'une limite sous Régionale d'intervention de la Banque Centrale pour consacrer l'unicité de la politique monétaire. Cette limite sous Régionale est le principal outil interne de pilotage des interventions de la Banque Centrale auprès du marché monétaire.

II.1.2.2. Orientation de la politique monétaire en 2022

II.1.2.2.1. Cadre macroéconomique en 2022

En 2022, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte d'une conjoncture économique internationale et Régionale marquée par une poussée des pressions inflationnistes. La croissance économique mondiale a ralenti en 2022, du fait de la montée des tensions inflationnistes et la résurgence de l'épidémie de COVID-19 en Chine, ainsi que des incertitudes liées aux facteurs géopolitiques, notamment la guerre en Ukraine. La montée des pressions inflationnistes a été alimentée par la persistance des conséquences de la pandémie de covid-19 sur les chaînes d'approvisionnement, et par le renchérissement des hydrocarbures et des céréales suite au déclenchement de la guerre en Ukraine. Pour y faire face, plusieurs pays avancés et émergents ont continué de resserrer leur politique monétaire. Dans ce contexte, le Fonds Monétaire International (FMI), dans sa mise à jour de janvier 2023 des perspectives de l'économie mondiale, a estimé la croissance mondiale à 3,4 % en 2022.



Dans cet environnement international porteur de risques majeurs, la situation économique des pays de la CEMAC s'est globalement améliorée, aussi bien au niveau de la croissance économique que des autres comptes macro-économiques. La Zone a ainsi enregistré un taux de croissance de 2,9 % du PIB réel (contre 1,7 % en 2021), sous l'effet de la bonne performance du secteur pétrolier (+ 0,9 %, contre - 7,2 % en 2021), ainsi que du secteur non pétrolier (+ 3,4 %, contre + 3,9 % un an plus tôt). Les pressions inflationnistes se sont accentuées, et le taux d'inflation en glissement annuel est ressorti à 6,7 % en décembre 2022, contre 2,6 % un an plus tôt. En lien avec la hausse des cours des matières premières exportées par la CEMAC, les finances publiques se sont redressées, et le solde budgétaire global a enregistré un excédent de 2,4 % du PIB, contre un déficit de 1,2 % du PIB un an plus tôt. Parallèlement, l'évolution des comptes extérieurs a été marquée par une nette amélioration du solde courant, dont l'excédent s'est renforcé à 7,4 % du PIB, contre 3,1 % en 2021, porté principalement par l'amélioration sensible des termes de l'échange. Sur le plan de la monnaie, la masse monétaire s'est accrue de 14,1 % à fin décembre 2022, soutenue essentiellement par les avoirs extérieurs nets (+ 118,1 %), les crédits à l'économie (+ 7,7 %) et dans une moindre mesure, les créances nettes sur les Etats (+ 4,7 %). Par ailleurs, sous l'effet de la hausse des réserves officielles de change, imputable à la progression des recettes d'exportations et à l'amélioration des rapatriements dans le cadre de l'application de la réglementation des changes, le taux de couverture extérieure de la monnaie s'est amélioré, porté à 73,07 % en fin 2022, contre 63,96 % un an plus tôt.

Sur la base de toutes ces évolutions, d'une part, et dans un contexte toujours marqué par la poursuite de l'implémentation des programmes économiques conclus entre le FMI et la plupart des Etats de la CEMAC, d'autre part, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a maintenu l'orientation de sa politique monétaire, axée sur le durcissement des conditions monétaires pour faire face à la montée de l'inflation et maintenir la solidité extérieure de la monnaie.

II.1.2.2.2. Mesures de politique monétaire en 2022

a) Taux directeurs et injections de liquidités

En 2022, le CPM a rehaussé ses principaux taux directeurs à deux reprises, à savoir le TIAO et la facilité de prêt marginal, les portant ainsi respectivement à 4,00% et 5,75% le 28 mars, puis à 4,50% et 6,25% le 26 septembre. En outre, le Comité du Marché Monétaire a progressivement réduit les concours hebdomadaires apportés aux banques sur le marché monétaire via les OPIL (Opérations Principales d'Injection de Liquidités), les ramenant de 230 milliards en janvier à 50 milliards en novembre.

b) Concours de la BEAC aux Trésors Nationaux

Suite à l'accord trouvé en décembre 2021 entre les parties prenantes pour rééchelonner la dette consolidée des Trésors vis-à-vis de la BEAC, cette créance est restée stable à 2 770 milliards (dont 577 milliards pour l'Etat du Cameroun). Le début de l'amortissement de cette créance, qui devait effectivement démarrer en 2022, a été différé de 3 ans supplémentaires, suite à la signature d'une convention entre le MINFI et la BEAC en décembre 2021. En prenant en compte les titres publics rachetés par la BEAC dans le cadre des opérations de politique monétaires (258,4 milliards) et les titres publics domestiques détenus par la Salle des Marchés de la BEAC (151 milliards), les créances de la BEAC sur les Etats se sont établies à 3 179,5 milliards au 31 décembre 2022.

c) Réserves obligatoires

Tout au long de l'année, le CPM a maintenu les coefficients de réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et à 4,50 % sur les exigibilités à terme.

Encadré 2 : Politique des taux d'intérêt de la BEAC

Dans le cadre de sa Politique Monétaire, la BEAC agit indirectement sur la liquidité en circulation en influençant les taux d'intérêt pratiqués par tous les acteurs du marché monétaire. Lors de sa session du 18 décembre 2019, le Comité de Politique Monétaire (CPM) a réaménagé les règles, instruments et modalités d'intervention de la BEAC sur le marché monétaire.

A/ MODALITÉS D'INTERVENTION DE LA BEAC SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

La BEAC intervient sur le marché monétaire par voie d'appels d'offres et de procédures bilatérales. Elle peut procéder soit à des appels d'offres normaux, soit à des appels d'offres rapides en fonction de la nature des instruments utilisés. Les appels d'offres normaux se distinguent des appels d'offres rapides notamment par la durée séparant la date de l'annonce et la date de publication des résultats de l'appel d'offres.

B/ INSTRUMENTS D'INTERVENTION DE LA BEAC SUR LE MARCHÉ MONÉTAIRE

Les instruments utilisés par la BEAC au titre de ses interventions sur le marché monétaire comprennent :

- * Les opérations d'open market ;
- * Les facilités permanentes ;
- * Les avances intra journalières ;
- * Les opérations du guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme.

C/ TAUX D'INTERVENTION DE LA BEAC

1. Sur les opérations d'open market et les facilités permanentes :

Les interventions effectuées sur ces guichets concernent essentiellement les opérations d'open market (Opérations principales, Opérations à plus longue maturité, Opérations de réglage fin et Opérations structurelles) et les Facilités marginales (prêt et dépôt).

Les principaux taux appliqués, sont fixés par le Comité de Politique Monétaire. Il s'agit :

- * Du taux d'intérêt sur les appels d'offres (TIAO - correspond au principal taux directeur de la BEAC) ;
- * Du taux de la facilité de prêt marginal (TFPM) ;
- * Du taux de la facilité de dépôt marginal (TFDM).

2. Sur les opérations du guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme :

Le guichet spécial de refinancement des crédits à moyen terme qui s'étalent sur une durée supérieure à 2 ans et inférieure à 7 ans, est destiné au financement des investissements productifs.

Le taux d'intérêt initial des refinancements appliqué sur ce compartiment est le principal taux directeur de la BEAC (le TIAO). Ce taux d'intérêt initial peut être revu à la baisse chaque fin de semestre si la moyenne des taux directeurs appliqués pendant les six derniers mois est inférieure à ce taux.

Il peut également être revu à la hausse dans les mêmes conditions sans pouvoir dépasser le taux d'intérêt directeur initial.

D/ TAUX DU COMPARTIMENT INTERBANCAIRE

Les taux du marché interbancaire sont totalement libres. Ils sont déterminés par la loi de l'offre et de la demande.

La BEAC cherche cependant à influencer indirectement la trajectoire de ces taux en alignant les volumes d'injection et de ponction de liquidités au gap des taux de référence des deux compartiments (TIAO – TIMP)*. En plus de ces actions, l'influence de la BEAC sur ces taux s'exerce à travers la fixation des taux des facilités marginales de dépôt et de prêt qui constituent des taux plancher (TFDM) et plafond (TFPM) du compartiment interbancaire.

E/ TAUX DES AUTRES COMPARTIMENTS

Ils sont librement fixés par les émetteurs de titres.

*Le TIMP est le Taux interbancaire moyen pondéré

Encadré 3 : Modalités d'application des réserves obligatoires

Le calcul et la rémunération des réserves obligatoires s'effectuent selon les modalités résumées ci-après :

I. CALCUL DES RÉSERVES OBLIGATOIRES

Le calcul des réserves obligatoires s'effectue par application des coefficients réglementaires sur l'assiette des dépôts des établissements assujettis.

1) Assiette des réserves obligatoires

a- Les dépôts à vue, à savoir les soldes créditeurs des comptes créditeurs à vue (résidents et non-résidents) ;

b - Les dépôts à terme et d'épargne, à savoir :

* Les comptes de dépôts à régime spécial ;

* Les comptes de dépôts à terme (résidents et non-résidents) : cette rubrique comprend les comptes de dépôts à terme.

Les chiffres de dépôts à prendre en compte pour le calcul du niveau réglementaire des réserves obligatoires sont ceux relatifs aux encours des dépôts aux dates des 10, 20 et 30 (ou 31) du mois de référence.

Une fois les coefficients appliqués à la moyenne des exigibilités respectives, la somme obtenue permet de déterminer le solde minimum moyen en compte à observer par les établissements assujettis pour la période du 11 m au 10 m+1.

2) Coefficient des réserves obligatoires

Le Comité de Politique Monétaire a décidé en 2016 d'abandonner l'ancien dispositif, qui fixait des coefficients par groupe de pays, en tenant compte de la situation globale de liquidité du pays.

Dans le nouveau dispositif, le CPM fixe, respectivement pour les exigibilités à vue et à terme, un seuil à partir duquel les réserves obligatoires sont calculées. Le niveau des réserves obligatoires à constituer pour chaque établissement de crédit est calculé sur la base de l'assiette déterminée à partir des déclarations décennales des exigibilités du mois précédent la période de déclaration. Il s'obtient en appliquant les coefficients de réserves obligatoires en vigueur aux tranches respectives de l'assiette des exigibilités à vue et à terme supérieures au seuil fixé par le CPM.

En date du 21 mars 2018, la tranche d'exonération a été supprimée et les niveaux des coefficients de réserves obligatoires ont été uniformisés et fixés comme suit :

* Coefficient applicable aux exigibilités à vue : 7 % ;

* Coefficient applicable aux exigibilités à terme : 4,5 %.

II. RÉMUNÉRATION DES RÉSERVES OBLIGATOIRES ET RÉGIME DES SANCTIONS

1) Rémunération des réserves obligatoires

Le Gouverneur de la BEAC avait reçu délégation de pouvoir fixer et modifier le taux de rémunération des réserves obligatoires dans les mêmes conditions que les taux d'intervention de la Banque, mais ce pouvoir incombe désormais au Comité de Politique Monétaire depuis sa création en 2007.

2) Contrôle des déclarations des banques

L'Institut d'Emission doit aussi pouvoir s'assurer que les dépôts déclarés par les établissements de crédit sont exacts. Pour cela, deux types de contrôles sont mis en œuvre :

* Les contrôles sur pièces, pour le rapprochement des déclarations avec les situations mensuelles des banques ;

* Les contrôles sur place, effectués périodiquement et de manière inopinée, à l'initiative de la BEAC (Service du Marché Monétaire) et/ou la COBAC.

3) Régime des sanctions

Des sanctions pécuniaires peuvent être appliquées aux banques dont le niveau des réserves obligatoires est insuffisant ou qui déclarent tardivement ou de manière erronée l'encours de leurs dépôts.

Source : BEAC7

En 2022, l'activité du marché monétaire s'est caractérisée par la modification des principaux taux d'intervention de la Banque Centrale. 61 opérations d'injection de liquidités par voie d'adjudication ont été organisées, dont 52 au titre de l'Opération Principale d'Injection de Liquidités et 9 au titre de l'Opération d'Injection de liquidités de Maturité Longue. Pour ce qui est des opérations de reprises de liquidités, 18 opérations ont été organisées.

II.1.2.2.2. Mesures de politique monétaire en 2022

II.2.1.1 Injections de liquidités

Au cours de la période sous revue, les opérations d'injections de liquidités en faveur des établissements de crédit du Cameroun se sont situées à 7 598 milliards. Les avances au titre de l'Opération Principale d'Injection de Liquidités ont constitué la majeure partie des interventions de la BEAC. Lesdits concours se résument de la manière suivante :

- * 3 056.3 milliards en Opérations principales d'injection de liquidités ;
- * 4 415.5 milliards en Facilités marginales de prêt à 24 heures ;
- * 91 milliards en opérations de maturité longue ;
- * 35 milliards en Autorisation Individuelle de Mobilisation.

Tableau 7. Injections de liquidités

Montants en milliards de FCFA – (Situation de fin de mois)								
	INJECTIONS DE LIQUIDITES EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT							
	Avances au taux de pénalité	Opérations de maturité longue	Opérations principales d'injection de liquidités	Facilité de prêt marginal	Avances intra journalière	TOTAL	Guichet Spécial	Total Général Des Interventions
Janv.22		0	341.8	444.9	0	787	3.2	790
Févr-22		20	239.3	6.8	0	266	3.2	269
Mars 22		3	365.3	207.4	0	576	3.2	576
Avril 22		0	277.8	81.2	0	359	3	362
Mai 22		30	412.0	115.0	0	557	3	560
Juin 22		30	432.2	5.9	0	468	3	471
Juil 22		7.78	272.8	40.0	0	321	2.9	324
Août 22			317.0	241.1	0	558	2.9	561
Sept 22			226.4	312.8	0	539	2.9	542
Oct 22			113.2	407.0	0	520	2.7	523
Nov. 22			33.9	1 175.4	0	1 209	2.7	1 212
Déc. 22			24.7	1 378.0	0	1 403	2.7	1 405
TOTAL		91	3 056,3	4 415,5	0	7 563	35	7 598

Source : BEAC

II.2.1.2. Reprises de liquidités

Au cours de la période sous revue, la Banque Centrale a organisé 18 opérations de reprises de liquidités. Le montant des adjudications enregistrées sur ces opérations s'est élevé à 633 milliards.

II.2.1.3. Marché des titres publics à souscription libre de la BEAC

Entre décembre 2021 et décembre 2022, dans un contexte marqué par la montée des tensions inflationnistes dans le contexte de crise russo-ukrainienne, la résurgence de la pandémie de la COVID-19, et le resserrement des politiques monétaires par les principales banques centrales, le marché des valeurs du Trésor s'est caractérisé par : (I) une poursuite du dynamisme des opérations sur les marchés primaire et secondaire (II) une baisse des taux de couverture des émissions, et (III) un accroissement des coûts des émissions.

II.2.1.3.1. Évolution du compartiment primaire

Le dynamisme du marché des valeurs du Trésor, observé depuis trois ans, s'est consolidé au cours de la période sous revue. En effet, l'encours des valeurs du Trésor a augmenté de 14% passant de 4 650,1 milliards de FCFA en décembre 2021 à 5 302,4 milliards de FCFA en décembre 2022, malgré la baisse des montants levés par les Trésors nationaux revenant à 3 117,7 milliards de FCFA entre décembre 2021 et décembre 2022 contre 4 044,7 milliards de FCFA entre décembre 2020 et décembre 2021. La part des titres en circulation détenue par les investisseurs institutionnels et les personnes physiques est passée de 9,0% à 14,1% en un an.

II.2.1.3.2. Volume des émissions

Au cours de la période sous revue, le nombre des appels d'offres a régressé de 4,3%, à 288 appels d'offres qui ont permis de mobiliser un montant total de 3 117,7 milliards de FCFA (cf. tableau 1), dont 1 728 milliards de FCFA en bons du Trésor assimilables (BTA) et 1 389,7 milliards de FCFA en obligations du Trésor assimilables (OTA).

Tableau 8 : Volumes des émissions des titres publics au cours des deux dernières années

(Montants en millions de FCFA)

Types de titres	déc 2020-déc 2021		déc 2021-déc 2022	
	Nombre d'adjudications	Montants émis	Nombre d'adjudications	Montants émis
BTA	189	2 263 070	167	1 728 008
Cameroun	27	451 520	20	389 700
République centrafricaine	3	15 500	1	5 000
Congo	40	351 509	53	417 173
Gabon	62	617 991	57	517 702
Guinée Equatoriale	17	202 957	9	131 081
Tchad	40	623 593	27	267 352
OTA	112	1 781 595	121	1 389 659
Cameroun	10	365 999	11	237 167
République centrafricaine	4	33 275	6	46 347
Congo	40	538 967	40	383 882
Gabon	44	543 858	29	341 718
Guinée Equatoriale	4	157 895		
Tchad	10	141 601	35	380 544
Total	301	4 044 665	288	3 117 667

Source : BEAC/CRCT

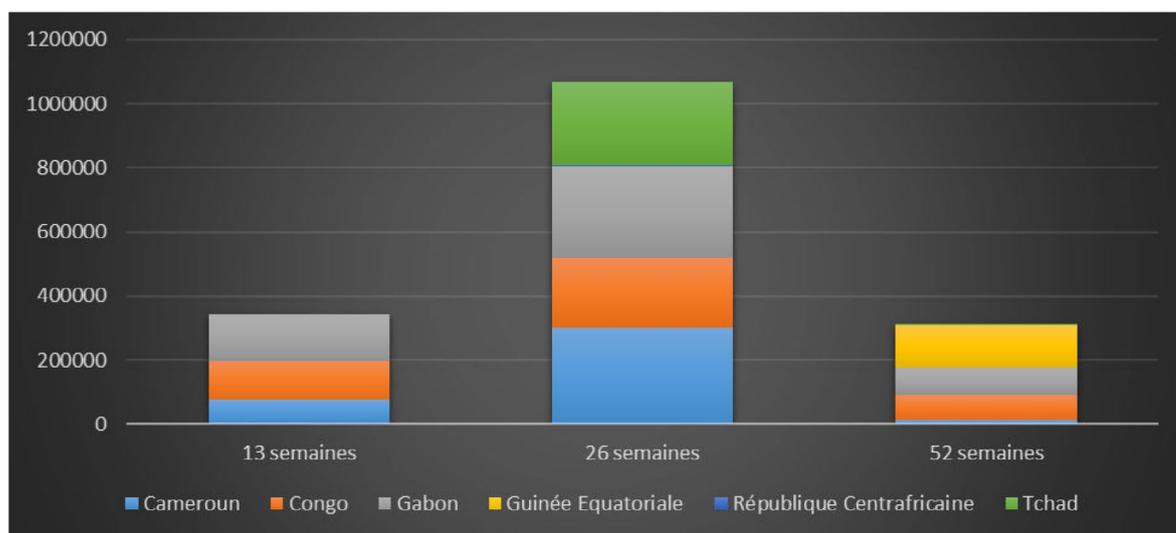
II.2.1.3.3. Répartition des émissions par segment

Sur le segment des BTA, les bons à 26 semaines restent les plus prisés, représentant 61,9% du total des émissions de BTA sur la période. L'essentiel des émissions des BTA des Trésors publics du Tchad (97,3%), du Cameroun (77,4%), du Gabon (54,9%) et du Congo (52,4%) ont porté sur cette maturité. Les BTA à 13 semaines arrivent en deuxième position, avec un montant émis de 343,7 milliards de FCFA. Les émissions des bons à 13 semaines ont principalement intéressé les Trésors publics du Gabon, avec 147,2 milliards de FCFA, du Congo, avec 121,7 milliards de FCFA, et du Cameroun, avec 74,7 milliards de FCFA. Les BTA à 52 semaines sont les moins courues, avec un montant global de 314,5 milliards de FCFA, en majorité émis par les Trésors publics de la Guinée Equatoriale (131,1 milliards de FCFA), du Gabon (86,2 milliards de FCFA) et du Congo (76,7 milliards de FCFA).

S'agissant du segment des OTA, à l'exception de la Guinée Equatoriale, il a été animé par l'ensemble des Etats de la CEMAC notamment les Trésors du Congo (383,9 milliards de FCFA), du Tchad (380,5 milliards de FCFA), du Gabon (341,7 milliards de FCFA), du Cameroun (237,2 milliards de FCFA) et de la République centrafricaine (46,3 milliards de FCFA). Par maturité, les émissions des OTA sont dominées par les instruments à 3 ans (637,3 milliards de FCFA), suivi des OTA à 2 ans (321,1 milliards de FCFA) et à 5 ans (263,6 milliards de FCFA). Les trois instruments cités concentrent plus des trois quart (87,9 %) des montants levés en OTA sur la période sous revue. Les OTA de 10 ans, émis par le Cameroun et le Gabon, représentent 1,3% du volume global.

Graphique 5 : Volumes des émissions par maturité de BTA entre décembre 2021 et décembre 2022

(en milliards de FCFA)

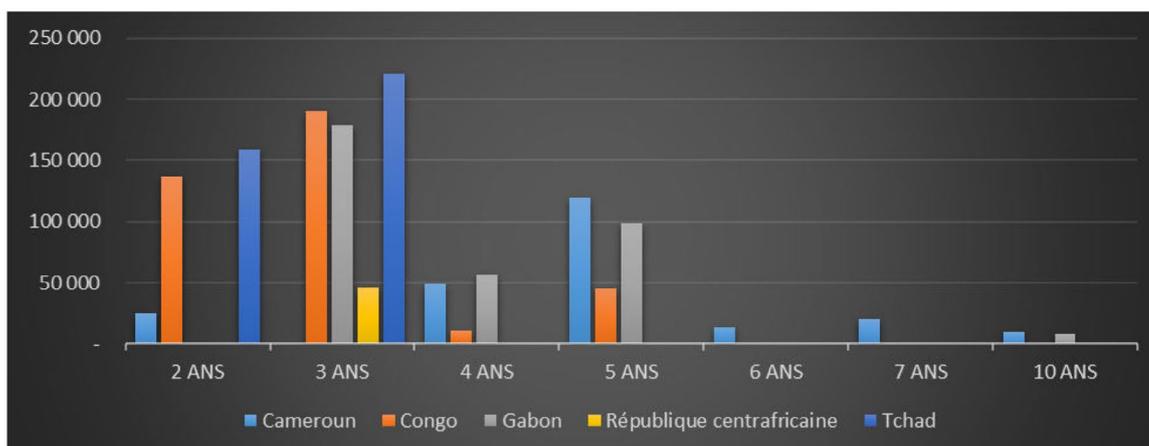


source : BEAC/CRCT

Sou

Graphique 6 : Volumes des émissions par maturité d'OTA entre décembre 2021 et décembre 2022

(en milliards de FCFA)



Source : BEAC/CRCT

II.2.1.3.4.- Evolution des coûts des émissions des valeurs du Trésor de la CEMAC

Au cours de la période de référence, les coûts des émissions des valeurs du Trésor (BTA et OTA), sont en hausse comparativement à l'année précédente (cf. tableau 2). Cette évolution de coût des ressources peut s'expliquer par l'augmentation de la demande sur le marché et la faible participation des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) aux émissions. Ainsi, le taux moyen pondéré des BTA se situe à 5,77%, contre 5,43% un an auparavant et le rendement moyen des OTA, quant à lui, s'est élevé à 8,74% contre 8,34% en glissement annuel.

Tableau 9 : Evolution du coût des émissions des valeurs du Trésor au cours des deux dernières années (en %)

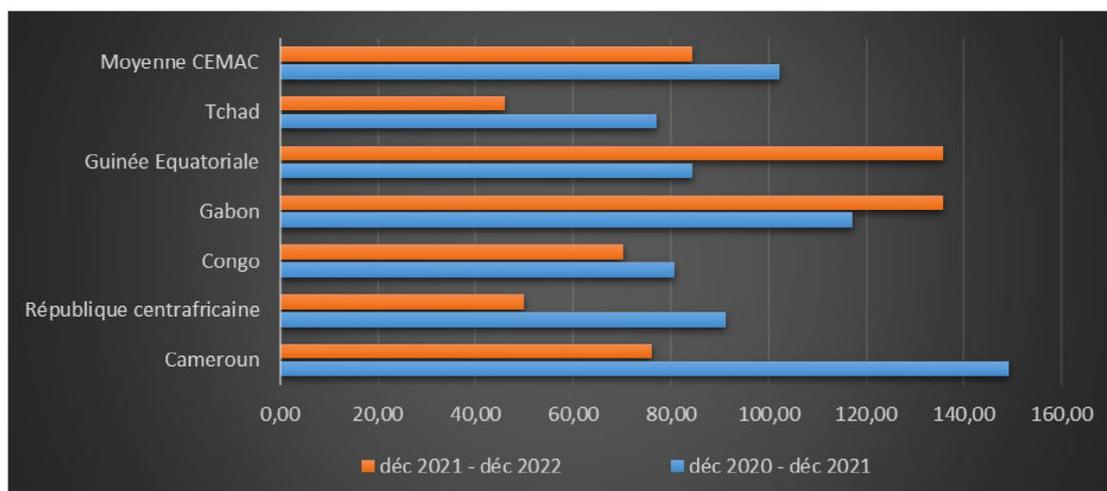
Émetteurs	déc 2020 -déc 2021		déc 2021 -déc 2022	
	BTA	OTA	BTA	OTA
Cameroun	2,28	5,73	3,08	5,82
République centrafricaine	5,78	12,02	8,88	10,91
Congo	6,32	8,87	6,58	9,00
Gabon	5,27	8,89	5,99	8,68
Guinée Equatoriale	8,08	10,38	8,11	
Tchad	6,50	7,79	6,81	10,08
Moyenne CEMAC	5,43	8,34	5,77	8,74

Source : BEAC/CRCT

II.2.1.3.5. Evolution des taux de souscription des valeurs du Trésor de la CEMAC

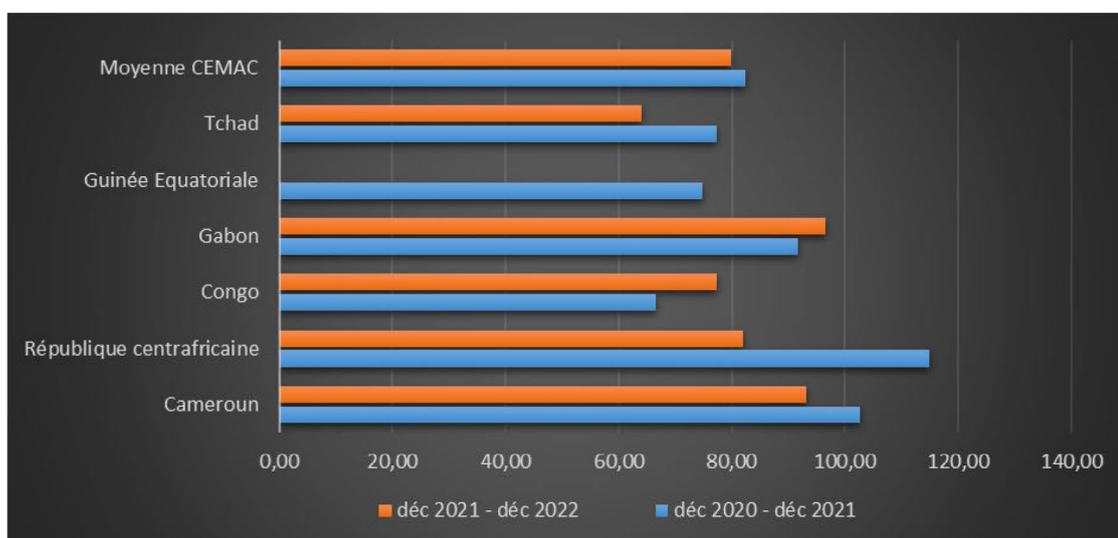
Au cours de la période sous revue, la couverture des émissions des valeurs du Trésor a baissée. Sur le compartiment des BTA, il est passé de 102,31% l'année dernière à 84,35% au cours de l'année de référence. Le taux moyen de souscription d'OTA est revenu à 79,90%, contre 82,46% entre décembre 2020 et décembre 2021. (Cf. graphiques 3 et 4).

Graphique 7 : Couverture moyenne des émissions de BTA (en % du montant mis en adjudication)



Source : BEAC/CRCT

Graphique 8 : Couverture moyenne des émissions de OTA (en % du montant mis en adjudication)



Source : BEAC/CRCT

II.2.1.3.6. Evolution de l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC au 31 décembre 2022(en millions de FCFA)

Au 31 décembre 2022, l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC est en hausse de 14%, à 5 302,4 milliards de FCFA contre 4 650,1 milliards de FCFA un an auparavant.

Plus de la moitié des titres en circulation est détenue par les investisseurs installés au Cameroun (50,9%), suivi respectivement par ceux du Congo (13,5%), du Gabon (12,2%), du Tchad (10,1%), de la Guinée Equatoriale (6,4%), et de la République centrafricaine (1,9%). La BEAC grâce à son programme de rachat détient 5,0% de l'encours en circulation.

Tableau 10 : Encours des valeurs du Trésor de la CEMAC par pays du détenteur au 31 décembre 2022 (en millions de F CFA)

Pays de l'émetteur	Pays du détenteur							Total général
	Cameroun	République centrafricaine	Congo	Gabon	Guinée Equatoriale	BEAC	Tchad	
Cameroun	1 059 148	6 000	80 207	63 344	8 420	13 221	36 879	1 267 219
République centrafricaine	46 584	36 820	0	2275	0	0	11 095	96 774
Congo	490 951	9 400	458 420	193 379	33 384	101 160	106 565	1 393 259
Gabon	588 694	43 128	136 132	331 380	11 251	80 614	121 245	1 312 443
Guinée Equatoriale	177 002	3 000	15 420	19 102	287 036	47 073	6 000	554 633
Tchad	334 851	3000	25 565	37 080	1000	24 400	252 185	678 081
Total général	2 697 232	101 348	715 744	646 559	341 091	266 467	533 969	5 302 409

Source : BEAC/CRCT

II.2.1.3.7. Analyse de la liquidité des titres et de la courbe des taux de rendement au 31 décembre 2022

II.2.1.3.7.1. Analyse de la liquidité des titres en circulation

La répartition de l'encours des titres par nature de détenteurs finaux montre qu'au 31 décembre 2022, 78,7% des valeurs du Trésor sont détenues par les banques (SVT et non SVT) et 5,0 par la BEAC à travers son programme de rachat. Quoiqu'en hausse, les placements des investisseurs institutionnels et des personnes physiques restent modestes avec 16,3% de l'encours global (Cf. tableau 4).

Cette situation s'explique notamment par : (i) la non-observation de la règle de ségrégation des titres par certains SVT qui n'enregistrent pas toujours les titres acquis pour la clientèle dans les comptes dédiés ; (ii) les niveaux de rendements des titres, jugés encore faibles par certains investisseurs institutionnels, ce qui limitent leur incitation à y souscrire ; (iii) la faible culture financière des agents économiques (investisseurs institutionnels et physiques) qui demeurent très peu imprégnés des opportunités offertes par ce marché.

Tableau 11 : Répartition de l'encours des titres par qualité du détenteur final entre 2020 et 2022 (montants en millions de FCFA)

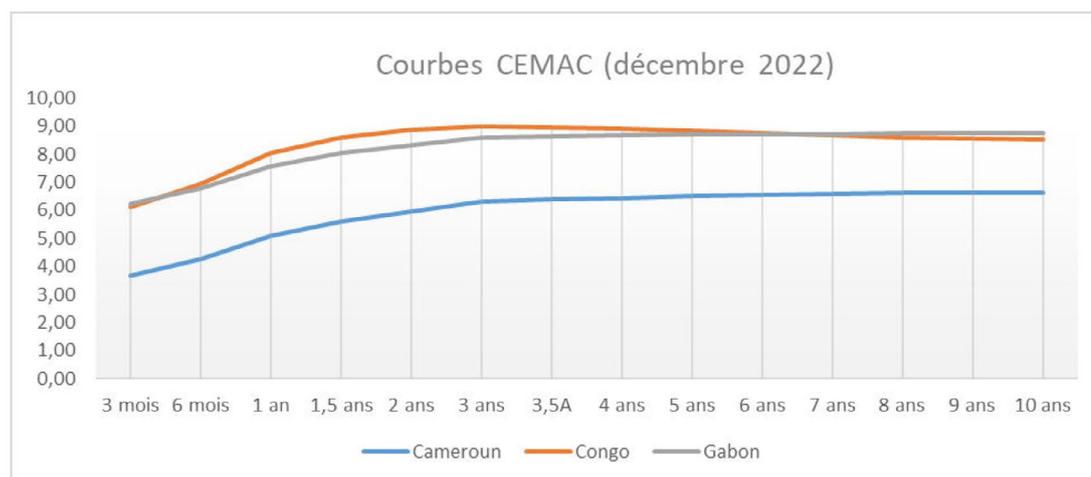
	déc-20		déc-21		déc-22	
	montant	Part relative (en %)	montant	Part relative (en %)	montant	Part relative (en %)
Banques et SVT	2 975 503	92,3	3 750 430	80,7	4 171 750	78,7
BEAC	45 673	1,4	430 280	9,3	266 467	5,0
Investisseurs institutionnels	181 768	5,6	417 519	9,0	750 011	14,1
Personnes physiques	22 301	0,7	51 824	1,1	114 182	2,2
Encours total	3 225 245	100	4 650 053	100	5 302 409	100

Source : BEAC/CRCT

II.2.1.3.7.2-Analyse de la courbe des taux de rendement

Au 31 décembre 2022, sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, les titres émis par le Trésor du Cameroun possèdent les coûts les plus bas. Dans le compartiment des BTA, les titres du Cameroun à 26 semaines s'échangent à 4,26% (contre 6,96% au Congo et 6,79% au Gabon). Le rendement moyen des OTA de 2 ans et 3 ans du Trésor public camerounais est respectivement de 5,95% et 6,29% contre 8,85% et 8,99% au Congo, 8,32% et 8,59% au Gabon.

Graphique 9 : Courbes des taux des valeurs du Trésor de la CEMAC au 31 décembre 2022



Source : BEAC/CRCT

II.2.1.3.4. Le marché secondaire des valeurs du Trésor de la CEMAC

Trois catégories d'opérations sont enregistrées sur le marché secondaire des titres publics, en l'occurrence : (i) les achats-ventes fermes de titres ; (ii) les opérations de pension-livrée interbancaires ; et (iii) les transferts franco de titres, c'est-à-dire sans contrepartie espèces, entre les investisseurs.

A l'instar du compartiment primaire, le marché secondaire des valeurs du Trésor poursuit globalement son dynamisme au cours de la période de référence. En effet, 1136 opérations d'achat ventes de titres pour une valeur nominale de 2 853,7 milliards, échangés à 2 871 milliards ont été enregistrées entre décembre 2021 et décembre 2022, contre 419 opérations, d'une valeur nominale de 1 134,9 milliards et une valeur espèce de 1 137,8 milliards un an auparavant.

Le nombre et le montant cumulé des opérations de pension-livrée interbancaires sont également en hausse au cours de la période sous revue, avec 778 opérations pour un montant cumulé de 2 770,3 milliards, contre 194 opérations d'une valeur cumulée de 848,2 milliards l'année précédente. La durée maximale des pension-livrées est revenu à 94 jours contre 365 jours entre décembre 2020 et décembre 2021.

Le nombre et la valeur nominale des opérations de transferts franco de titres ont aussi augmenté sur la période sous-revue. Ainsi, 3 269 opérations sur des titres d'une valeur nominale de 5 499,6 milliards ont été réalisées entre décembre 2021 et décembre 2022, contre 1 551 opérations d'une valeur nominale de 3 445,7 milliards sur la période de décembre 2020 à décembre 2021.

Tableau 12 : Evolution des transactions interbancaires de titres au cours des deux dernières années (montants en milliards de FCFA)

Type d'opérations	déc 2020 - déc 2021			déc 2021 - déc 2022		
	Nombre d'opérations	Valeur espèces	Valeur nominale	Nombre d'opérations	Valeur espèces	Valeur nominale
Achat-ventes de titres	419	1 137,8	1 134,9	1 136	2 871,0	2 853,7
Pension-livrées interbancaires	194		848,2	778		2770,3
Transferts franco de titres	1 551		3 445,7	3 269		5 499,6

Source : BEAC/CRCT

Grâce aux réformes mises en œuvre, le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC s'est considérablement développé et constitue désormais l'une des principales sources de financement des Etats de la Région, qui ont pu véritablement lever des sommes substantielles pour faire face aux dépenses imprévues induites par les multiples conséquences de la crise sanitaires de la Covid-19 et les tensions géopolitiques en Europe.

II.2.2. Marché interbancaire

Au cours de l'année 2022, le compartiment interbancaire a enregistré une légère hausse des activités. Le montant total des transactions s'y est élevé à 3 639 milliards contre 2 553 milliards en 2021.

Ces opérations à caractère national et sous Régional ont été pratiquées avec des taux d'intérêt compris entre 0,50 et 6,75 %, pour des durées comprises entre un jour et un an.

S'agissant du Taux Interbancaire Moyen Pondéré (TIMP), il s'est inscrit en baisse en 2022, s'établissant globalement entre 4,19 et 6,27 % contre 5 et 6,25 % pour les transactions à une semaine en 2021.

II.3. SYSTÈME ET MOYENS DE PAIEMENT

II.3.1. Evolution des valeurs échangées dans SYSTAC

Au niveau national, en 2022, avec l'adhésion de BANGE et ACCES BANK à SYSTAC, tous les participants du Cameroun ont échangé, toutes valeurs confondues, 9 732 715 opérations pour une valeur de 9 247,69 milliards contre 9 170 054 opérations et une valeur de 8 005,3 milliards en 2021, soit un taux de progression de 6,1 % en nombre et 15,5 % en montant.

Par rubrique, les virements ont progressé de 19,6 % en montant entre 2021 et 2022, contre une augmentation de 43,3 % pour les prélèvements. Les opérations sur chèques quant à elles ont baissé en nombre, revenant de 576 630 opérations en 2021 à 566 773 en 2022, soit une baisse de 1,7 %. En valeur, elles ont légèrement progressé de 2,8 %.

Tableau 13 Evolution des Opérations Nationales

	2021		2022		Evolution (%)	
	Nombre	Montants	Nombre	Montants	Nombre	Montants
Virements						
Virements ordonnés	8 568 517	6 041,3	9 137 135	7 225,54	6,6%	19,6%
Rejets émis	6 427	7,8	5 195	9,13	-19,2%	17,1%
Annulations émises	419	1,1	243	2,04	-42,0%	85,5%
Sous total 1	8 575 363	6 050,2	9 142 573	7 236,71	6,6%	19,6%
Prélèvements						
Présentation	13 691	2,1	17 157	2,82	25,3%	34,3%
Rejet	4 370	0,6	6 208	0,97	42,1%	61,7%
Annulations émises	0	0,0	4	0,08	0	0
Sous total 2	18 061	2,7	23 369,0	3,9	29,4%	43,3%
Chèques						
Présentés et représentés	552 397	1 865,7	542 759	1 911,27	-1,7%	2,4%
Rejets	24 017	85,8	23 874	94,85	-0,6%	10,5%
Annulations émises	216	1,0	140	0,99	-35,2%	-1,0%
Sous total 3	576 630	1 952,5	566 773	2 007,11	-1,7%	2,8%
Total	9 170 054	8 005,4	9 732 715	9 247,69	6,1%	15,5%

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2022 et 2021)

Encadré 4 : Cadre réglementaire des systèmes, moyens et incidents de paiement

Le cadre réglementaire des opérations des systèmes et moyens de paiement est régi principalement par le Règlement n° 03/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2016 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement. La mise en place de ce nouveau cadre réglementaire se justifie par le constat d'un certain nombre d'insuffisances notées au niveau des systèmes de paiement d'une part, et du comportement de la population vis-à-vis du système bancaire d'autre part. Ces manquements sont entre autres : (i) l'inadaptation des systèmes de paiement en vigueur dans les Etats membres de la CEMAC, aux contraintes d'efficacité, de rapidité et de sécurité inhérentes à la participation à un système économique mondial ouvert et globalisé, (ii) le faible taux de bancarisation des populations des Etats membres de la CEMAC, (iii) la défiance du public vis-à-vis des moyens scripturaux de paiement, en particulier à l'égard du chèque, et des inconforts qui en résultent pour tous les partenaires économiques concernés.

Par ailleurs, il était devenu indispensable de réviser et de modifier certaines dispositions du Règlement n°02/03/CEMAC/UMAC/CM du 03 avril 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement compte tenu des innovations technologiques et des exigences qui s'imposent au système financier. Parmi ces innovations et exigences, l'on peut citer entre autres : (i) l'opportunité et la nécessité d'édicter des règles fondamentales destinées à promouvoir et à encadrer l'usage et l'essor des moyens modernes de paiement scripturaux (virement, prélèvement, cartes de paiement et monnaie électronique) ; (ii) l'automatisation des systèmes de paiement et l'introduction de l'identification biométrique des clients des établissements assujettis dans le cadre de la Centrale des Incidents de Paiement.

II.3.2. Incidents de paiements

De manière globale, le nombre d'incidents de paiement (rejets pour provision insuffisante, absence de provision ou compte clôturé) a baissé de 42,9 % en nombre et augmenté de 11,1 % en valeur passant de 13 766 incidents d'une valeur de 37,3 milliards en 2021 contre **7 864** en nombre et **41,4** milliards en valeur pour l'année 2022.

II.3.3. Valeurs échangées dans SYGMA

En 2022, tous les participants du Cameroun ont échangé dans SYGMA, 174 489 opérations pour valeur de 74 680,4 milliards, contre 148 005 opérations et une valeur de 51 206,2 milliards en 2021, soit un taux de progression de 17,89 % en nombre et une augmentation de 45,84 % en montant.

Tableau 14. Evolution des opérations SYGMA

	2021		2022		Evolution (%)	
	Nombre	Montant (en milliards)	Nombre	Montant (en milliards)	Nombre	Montant
Janvier	10 544	3 400,6	13 663	6 019,6	29,58	77,02
Février	11 076	3 668,4	12 931	4 360,1	16,75	18,85
Mars	13 195	4 513,5	14 793	6 057,9	12,11	34,22
Avril	11 650	4 093,8	12 776	4 875,1	9,67	19,09
Mai	10 119	3 124,4	12 342	6 660,9	21,97	113,19
Juin	12 417	4 152,1	13 542	6 108,0	9,06	47,11
Juillet	12 835	4 372,9	12 834	5 479,1	-0,01	25,31
Août	12 695	4 290,2	12 975	5 306,7	2,21	23,69
Septembre	12 817	4 778,3	14 890	5 916,8	16,17	23,83
Octobre	12 501	4 684,5	16 847	5 866,2	34,77	25,23
Novembre	13 115	4 504,2	18 265	8 431,1	39,27	87,18
Décembre	15 041	5 623,4	18 631	9 598,2	23,87	70,68
Totaux	148 005	51 206,2	174 489	74 680,3	17,89	45,84

Source : CCN du Cameroun (périodes de janvier à décembre 2022 et 2021)

Encadré 5 : Organisation du système de paiement et de règlement de la CEMAC

1. Principes de fonctionnement

Le système de paiement et de règlement de la CEMAC est fondé sur plusieurs principes, notamment :

- le système est considéré comme un système national mono – currency ;
- le système est dit en V car les flux d'informations et les flux de traitement se superposent. La banque centrale est à la fois centre de compensation et banque de règlement. L'avantage de ce type de configuration est que la banque centrale maîtrise la totalité de la chaîne des paiements : elle dispose de l'information en temps réel sur l'état du marché ; elle est en mesure de prendre en temps voulu toutes mesures utiles pour prévenir un incident de paiement ;
- la centralisation des opérations : une plateforme commune de traitement des ordres et un système unique de règlement ;
- la spécialisation des échanges ;
- la dématérialisation ;
- l'irrévocabilité des paiements ;
- l'exécution en temps réel.

2. Participants et modes de participation

Les participants au Système sont les banques commerciales, les Trésors Publics, les établissements financiers et la Banque Centrale.

Les modes de participation au Système sont les suivants :

Participation directe : le participant dispose d'un compte de règlement et d'un accès technique au système ;

Participation indirecte : le participant est connu du système. Il dispose d'un compte de règlement mais n'a pas d'accès technique direct ;

Sous-participation : le participant n'a pas de compte de règlement et n'est pas connu du Système.

La participation directe ou indirecte est formalisée par la signature de conventions d'adhésion à SYGMA et à SYSTAC entre le participant et la BEAC.

3. Opérations traitées et délais de traitement

Les opérations prises en compte par le Système comprennent l'émission des ordres de paiement, la transmission des informations et le traitement des informations.

Une fois l'opération entrée dans le système, les délais de règlement sont de 24 heures pour les virements et prélèvements et de 48 heures pour les chèques.

Encadré 6 : Modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC

La BEAC a entrepris, au cours de la dernière décennie, un vaste chantier de modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC, avec la participation active du secteur bancaire et l'appui des partenaires extérieurs, notamment la Banque de France, la Banque Mondiale et le FMI.

En effet, dans un contexte marqué par la dématérialisation de l'ensemble des moyens de paiement, le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement deviennent une priorité de l'action de la Banque Centrale, en raison notamment des vulnérabilités inhérentes à l'automatisation des processus de traitement et à l'accélération du dénouement des transactions financières.

Par ailleurs, un système de paiement efficace, sécurisé et efficient est un atout pour la conduite de la politique monétaire économique et budgétaire de l'Etat. Il permet notamment de :

- contribuer à la stabilité monétaire et financière ;
- d'améliorer les courroies de transmission de la politique monétaire dans l'économie réelle ;
- d'assurer la célérité et la fluidité des transactions financières et commerciales dans l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le recouvrement des recettes fiscales et douanières ;
- de garantir la confiance des agents économiques dans la monnaie scripturale et de ce fait, de favoriser la bancarisation de l'économie ;
- d'accélérer et de fiabiliser le règlement de la dépense publique, notamment le traitement des fonctionnaires qui joue un rôle important dans la redistribution des revenus au sein de nos populations.

Trois principaux systèmes de paiement sont opérationnels dans la zone CEMAC. Il s'agit de :

- SYSTAC (Système de Télécompensation en Afrique Centrale) ;
- SYGMA (Système de Gros Montants Automatisés) ;
- CIP (Centrale des Incidents de Paiement).

Le SYSTAC est un Système Net de Paiement de Masse, sécurisé, automatisé et complètement dématérialisé qui traite des opérations de débit et de crédit de volume important ne présentant pas un caractère d'urgence et dont le montant unitaire est inférieur à 100 millions de francs CFA. Les valeurs éligibles sont principalement le chèque, le virement et le prélèvement. Il est constitué :

- d'un Centre de Compensation National (CCN) installé dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC pour la télé compensation des flux domestiques ;
- d'un Centre de Compensation Régional (CCR) hébergé aux Services Centraux de la BEAC dédié à la télé compensation des opérations transfrontalières au sein de la CEMAC.

Ce système utilise une infrastructure de télécommunications fiable et dédiée comme support de transmission des données. Pour la Compensation Nationale, il s'agit d'un réseau mis en place par les Association Professionnelle des Etablissements de Crédit locales qui est constituée de deux liaisons redondantes (spécialisée et radio) entre les sièges des Participants et la DN de leur ressort. Le réseau privé de la BEAC est utilisé pour la transmission des données régionales vers le CCR.

Le SYGMA est un Système de Règlement Brut en Temps Réel (RBTR) qui permet de régler instantanément, irrévocablement, en toute sécurité des montants supérieurs ou égaux à 100 millions de F CFA et des montants inférieurs en cas d'urgence.

Il utilise une infrastructure de sécurité fiable basée sur une certification des participants et de leurs utilisateurs conforme aux normes internationales édictées en la matière.

Il est constitué :

- d'une plateforme centrale installée aux Services Centraux de la BEAC, desservant tous les participants de la zone CEMAC ;
- d'une plateforme installée dans chaque Direction Nationale (DN) de la BEAC ;
- d'une plateforme de service bureau installée à la Direction Nationale et à l'Agence de Douala pour les participants directs ;
- de participants disposant de plateformes leur permettant d'effectuer des échanges.

La CIP est un système de prévention et de répression des incidents de paiement sur chèques, effets de commerce et cartes de paiement.

Elle assure la collecte, la centralisation et la diffusion des informations relatives aux incidents de paiement et aux instruments de paiement irréguliers ; permet le contrôle des sanctions d'interdictions bancaires et judiciaires et assure la protection préventive raisonnable des acteurs économiques contre l'irrégularité des instruments de paiement. Elle a été lancée le 25 juillet 2016. A ce jour, les participants assainissent leurs fichiers clients afin d'alimenter le FRCB (Fichier Régional des Comptes et Clients Bancaires). Par ailleurs, ils déclarent les incidents de paiement et les instruments irréguliers pour enrichir respectivement le Fichier des Incidents de Paiement (FIP) et le Fichier des Instruments de Paiement Irrégulier (FIPI).

Source : BEAC

III. FONCTIONNEMENT DU SYSTEME FINANCIER

III.1. ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET DE MICROFINANCE

III.1.1. Situation des banques

III.1.1.1. Activité des banques³

En 2022, le Secteur des Établissements de crédit est composé de vingt-quatre (24) institutions, réparties comme suit :

- **Dix-sept (17) Banques commerciales**, dont une (01) nouvelle qui a obtenu son agrément au cours de cette année (ACCESS BANK) ;
- **Sept (07) Établissements Financiers**, à l'identique du nombre en 2021, dont un établissement de paiement.

Globalement, les activités des établissements de crédit ont connu une progression au cours de l'année 2022, comparativement à celles de 2021. Elles sont retracées à partir de leurs bilans, hors-bilan et comptes de résultat consolidés des exercices 2021 et 2022.

III.1.1.1. Activité des banques⁴

L'activité bancaire en 2022 a connu une évolution de 17,3 %, comparée à celle de l'année 2021. Elle est tirée par quatre banques : Afriland First Bank, SGC, BICEC et SCB qui restent les plus importantes du système bancaire national. Ces quatre établissements totalisent 50,5 % du total de bilan consolidé du système bancaire, et concentrent à elles seules 53,3 % du total des crédits, et 56,5 % des dépôts de la clientèle. L'évolution de l'activité des banques est retracée à partir de leurs bilans, hors-bilans et comptes de résultat consolidé des exercices 2021 et 2022.

III.1.1.1.1. Situation bilancielle

Entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2022 le total de bilan des banques est passé de 8 087 milliards à 9 486,4 milliards, soit un accroissement de 17,3 %. Cette progression est la résultante des évolutions des principaux postes d'emplois et de ressources du bilan consolidé.

Les actifs financiers du secteur bancaire en 2022 représentent 73,3% du total de leur bilan (6 956,6 milliards), contre 77,0% en 2021 (6 229,3 milliards), soit une hausse de 11,7%. Les opérations de crédits à la clientèle sont les plus importantes et représentent 50,0 % du total de bilan (4 741,2 milliards) ; elles ont connu une progression de 9,2 % par rapport à celles de 2021. Ces opérations avec clientèle bien qu'en augmentation en 2022, ont enregistré une sinistralité importante de 13,7% (646,6 milliards), quoiqu'en baisse de 1,2 points de base par rapport à celle de 2021. La trésorerie interbancaire demeure importante en 2022, et représente 43,9% du total du bilan (4 161,8 milliards) contre 41,5% en 2021 (3 354,8 milliards).

En 2022, elle est constituée à 50,2% de titres de placement et de transaction, contre 55,8% en 2021, en hausse de 11,3%.

Les ressources collectées du secteur bancaire en 2022 représentent 83,9% du total de bilan (7 954,9 milliards), contre 84,9% en 2021 (6 865,4 milliards), en croissance de 15,9%. Les

³ Entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022, les banques en activité au Cameroun étaient : BICEC, CCA-BANK, SCB, Société Générale Cameroun, Standard Chartered Bank, Afriland First Bank, CBC, CITIBANK, ECOBANK, UBC, NFC-BANK, UBA, BAC, BGFI Bank, BC-PME, BANGE BANK et ACCES BANK.

ressources collectées auprès de la clientèle demeurent les plus importantes, 91,4% (7 271,8 milliards) contre 8,6% de ressources interbancaires (683,1 milliards). Les dépôts à vue représentent en 81,2% des ressources collectées auprès de la clientèle, contre 18,9% de dépôts à terme. Les fonds propres du secteur bancaire, représentent 10,1% du total bilan en 2022 (961,1 milliards), contre 9,5% en 2021 (767,4 milliards), en progression de 25,3% en glissement annuel.

En définitive, le ratio d'intermédiation financière est de 65,2% en 2022, contre 69,4% en 2021 en baisse de 4,2 points de base.

Tableau 15. Evolution du bilan consolidé des banques

	ACTIF (En milliards FCFA)	2022			2021			Variation en volume	Variation en %		PASSIF (En milliards FCFA)	2022	2021	Variation en volume	Variation en %
		Val Brute	Amort et Prov	Val. Nette	Val Brute	Amort et Prov	Val Nette								
1	SOMMES DEDUCTIBLES DES CAPITAUX PERMANENTS	115,3		115,3	111,4		111,4	3,9	3,5%	1	CAPITAUX PERMANENTS	1 161,4	921,8	239,6	26,0%
2	VALEURS IMMOBILISEES	792,2		792,2	661,8		661,8	130,4	19,7%		<i>Dont fonds propres</i>	961,1	767,2	193,9	25,3%
	<i>Dont Immobilisations financières</i>	452,2		452,2	397,1		397,1	55,1	13,9%						
3	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	4 741,2	552,6	4 188,6	4 342,9	578,0	3 764,8	398,3	9,2%	2	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	7 271,8	6 258,6	1 013,2	16,2%
	Crédits à long terme	91,7		91,7	118,3		118,3	(26,6)	-22,5%		Comptes de dépôts à régime spécial	448,9	463,9	(15,0)	-3,2%
	Crédits à moyen terme	2 277,2		2 277,2	2 120,4		2 120,4	156,8	7,4%		Comptes de dépôts à terme	923,3	813,9	109,4	13,4%
	Crédit à court terme	1 365,3		1 365,3	1 134,1		1 134,1	231,2	20,4%		Comptes créditeurs à vue	5 285,1	4 476,5	808,6	18,1%
	Créances en souffrance	646,6	552,6	94,0	642,5	578,0	64,5	29,5	45,7%		Autres comptes créditeurs	586,8	479,5	107,3	22,4%
	Comptes débiteurs de la clientèle	320,3		320,3	282,7		282,7	37,6	13,3%		Dettes rattachées	27,7	24,8	2,9	11,7%
	Autres sommes dues par la clientèle	8,6		8,6	6,8		6,8	1,8	26,5%						
	Valeurs non imputées	5,2		5,2	7,6		7,6	(2,4)	-31,6%						
	Créances rattachées	26,3		26,3	30,5		30,5	(4,2)	-13,8%						
4	OPERATIONS DIVERSES	228,5		228,5	194,2		194,2	34,3	17,7%	3	OPERATIONS DIVERSES	370,2	299,8	70,4	23,5%
5	OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	4 161,8		4 161,8	3 354,8		3 354,8	807,0	24,1%	4	OPERATIONS DE TRESORERIE ET INTERBANCAIRES	683,1	606,8	76,3	12,6%
	<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	2 087,3		2 087,3	1 873,2		1 873,2	214,1	11,4%						
	TOTAL BILAN ACTIF			9 486,4			8 087,0	1 399,4	17,3%		TOTAL BILAN PASSIF	9 486,4	8 087,0	1 399,4	17,3%

Source : CERBER

III.1.1.1.2. Hors-bilan

Dans les opérations en hors bilan, on note une hausse des opérations avec la clientèle (+934,3 milliards), des opérations avec les correspondants (+75,7 milliards), des opérations en devises (+53,0 milliards) et des engagements de crédit-bail (+40,5 milliards).

Tableau 16. Hors bilan consolidé des banques

Libellé poste	(en milliards F CFA)		Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
	2021	2022		
	Opérations avec les correspondants	1 181,0	1 256,7	6,4
Engagements sur ordre des correspondants	291,1	239,7	-17,7	-51,4
Engagements reçus des correspondants	889,9	1 017,0	14,3	127,1
Opérations avec la clientèle	4900,7	5 835,0	19,1	934,3
Engagements sur ordre de la clientèle	1268,5	1 687,9	33,1	419,4
Engagements reçus de la clientèle	3632,2	4 147,1	14,2	514,9
Gages	539,2	579,5	7,5	40,4
Avais et cautions reçues de la clientèle	556,7	714,8	28,4	158,1
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	422,9	426,1	0,8	3,2
Autres garanties reçues de la clientèle	1076,6	1 224,7	13,7	148,0
Engagements de crédit-bail	93,1	133,6	43,5	40,5
Redevances de crédit-bail restant à courir	5,3	4,2	-20,0	-1,1
Engagements reçus de la clientèle	87,1	127,0	45,7	39,8
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	0,1	2,4	2141,7	2,3
Comptes de régularisation	0,6	0,0	-97,9	-0,6
Opérations en devises	37,0	89,9	143,3	53,0
Opérations de change au comptant	13,1	59,2	352,9	46,1
Opérations de change à terme	23,6	30,5	29,4	6,9
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,0	0,1	83,3	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,3	0,2	-33,3	-0,1
Autres engagements	1470,0	1 568,8	6,7	98,9
Engagements du marché monétaire	165,5	202,5	22,3	37,0
Opérations sur titres	0,0	41,4	-	41,4
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	384,5	312,3	-18,8	-72,2
Engagements douteux	860,0	841,9	-2,1	-18,2
Différés ordinateur	59,9	170,8	185,1	110,9

Source : CERBER

III.1.1.1.3. Compte de résultat

Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 15,9 % entre 2021 et 2022. Cette hausse est imputable à l'amélioration des marges sur opérations avec la clientèle (+31,8 milliards), des marges sur opérations financières (+25,4 milliards) et des marges sur opérations de crédit-bail et location simple (+5,1 milliards).

Suite à celle-ci, le résultat courant se sont chiffrés à 235,9 milliards et les résultats exceptionnels à -30,4 milliards. Au final, avec un résultat intermédiaire de 205,6 milliard et un impôt sur le résultat de 36,9 milliards, le résultat net des banques est passé de 105,4 à 168,7 milliards, soit une hausse de 60,0 % en glissement annuel.

	<i>(en milliards F CFA)</i>			
	2021	2022	Variation en %	Variation en volume
Marges sur opérations de trésorerie	-2,5	-0,2	-92,5	2,3
Produits sur opérations de trésorerie	12,9	15,0	16,6	2,1
Charges sur opérations de trésorerie	15,3	15,2	-0,9	-0,1
Marges sur opérations financières	125,1	150,5	20,3	25,4
Produit des ressources permanentes	128,1	154,9	20,9	26,8
Intérêts sur ressources permanentes	2,9	4,3	48,9	1,4
Marges sur opérations clientèle	225,4	257,2	14,1	31,8
Produits des opérations avec la clientèle	299,1	349,9	17,0	50,8
Charges des opérations avec la clientèle	73,7	92,7	25,8	19,0
Marges sur opérations de crédit-bail et location simple	9,3	14,4	54,8	5,1
Produits des opérations de crédit-bail et location simple	47,2	63,0	33,5	15,8
Charges sur opérations de crédit-bail et location simple	37,9	48,5	28,2	10,7
Marge sur opérations diverses	139,7	154,0	10,2	14,3
Produits des opérations diverses	869,8	2 909,6	234,5	2 039,9
Charges sur opérations diverses	730,1	2 755,7	277,4	2 025,6
Produit Net Bancaire	497,1	575,9	15,9	78,9
Résultat Brut d'Exploitation	227,1	279,7	23,2	52,6
Dotations aux provisions	91,1	37,2	-59,2	-53,9
Pertes sur créances irrécouvrables	4,6	6,6	45,4	2,1
Résultat courant	131,5	235,9	79,4	104,4
Résultat exceptionnel	0,4	-30,4	-7098,2	-30,8
Résultat intermédiaire	131,9	205,6	55,8	73,6
Impôt sur le résultat	26,5	36,9	39,0	10,4
Résultat net	105,4	168,7	60,0	63,3

Source : CERBER

Au final, les principaux indicateurs des banques en activité au Cameroun à fin décembre 2022 sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau 18. Indicateurs d'activité des banques en 2022

Banques	<i>(en milliards F CFA)</i>				
	Capital social	Résultat net	Total bilan	Dépôts	Crédits
BICEC	49,1	6,1	842,9	699,8	283,8
SCB	10,5	15,6	769,8	630,9	421,0
SGC	12,5	22,8	1 392,4	1 118,8	600,2
STD BK	10,0	0,8	295,7	262,0	94,9
AFBK	50,0	34,1	1 783,5	1 397,0	926,0
CBC	16,5	4,7	578,6	340,7	369,7
CITIBANK	10,0	5,0	372,0	303,1	75,8
ECOBANK	10,0	15,2	527,4	398,7	168,5
UBC	20,0	3,7	143,2	82,8	10,7
NFC-BANK	6,1	3,4	156,5	125,4	71,9
UBA	10,0	26,2	678,9	528,8	241,7
BAC	23,9	17,5	809,6	653,5	324,6
BGFIBANK	20,0	10,1	491,1	277,3	360,6
BC-PME	20,0	-0,7	34,4	12,0	15,6
CCA BANK	15,0	10,0	529,7	410,3	214,2
BANGE BANK	10,0	-5,0	42,4	8,8	9,0
ACCES BANK	14,5	-1,0	38,5	21,9	0,4
TOTAL	308,1	168,7	9 486,4	7 271,8	4 188,6

Source : CERBER

III.1.1.1.4. Situation au regard du dispositif prudentiel

Au plan prudentiel, d'après les informations déclarées par les 17 banques en activité au Cameroun au 31 décembre 2022 :

- en matière de solvabilité, 15 banques ont extériorisé un ratio de couverture des risques pondérés par les fonds propres nets supérieur ou égal au minimum de 8 % ;
- s'agissant de la couverture des immobilisations par les ressources permanentes, 14 banques ont présenté un ratio supérieur ou égal au minimum de 100 % ;
- pour ce qui est du rapport de liquidité, les disponibilités à vue ou à moins d'un mois ont été supérieures ou égales au minimum réglementaire de 100 % des exigibilités de même terme pour 16 banques ;
- quant au respect du coefficient de transformation à long terme, 14 banques sont parvenues à financer à hauteur de 50 % au moins (seuil réglementaire) leurs emplois à plus de cinq ans de durée résiduelle par des ressources permanentes.

Encadré 7 : Les normes prudentielles

Représentation du Capital minimum : Les établissements de crédit doivent disposer en permanence d'un capital libéré ou d'une dotation versée d'un montant au moins égal à une somme fixée par Décret par les pouvoirs publics. A cet effet, tout établissement de crédit doit justifier à tout moment que son passif interne net est égal ou supérieur au minimum requis.

Fonds propres nets : les établissements de crédit doivent disposer de fonds propres conséquents pour assurer la continuité de leur exploitation et absorber les pertes en cas de liquidation. Outre les capitaux propres, les fonds propres nets comprennent d'autres éléments définis par la réglementation prudentielle (fonds de financement et de garantie, résultat net, capitaux propres des filiales consolidées, réserves de réévaluation, etc.) dont sont déduits (i) les titres de participation, les titres de l'activité de portefeuille et les prêts subordonnés détenus sur les établissements de crédit et de microfinance assujettis ; (ii) les engagements nets portés directement ou indirectement par un établissement de crédit sur une partie liée, lorsqu'ils excèdent 5% des fonds propres nets ; (iii) le montant du dépassement, en cas de dépassement des limites fixées aux participations d'un établissement de crédit dans le capital d'entreprises ; (iv) les provisions complémentaires recommandées par le Secrétariat Général de la COBAC.

Couvertures de risques : Les Etablissements de crédit assujettis sont tenus, dans les conditions prévues au présent Règlement, de respecter en permanence un rapport entre le montant de leurs fonds propres nets et celui de l'ensemble des risques de crédit qu'ils encourent du fait de leurs opérations, au moins égal à 8%.

Couverture des immobilisations par les ressources permanentes : les établissements de crédit sont tenus de respecter en permanence un rapport minimum entre le montant de leurs fonds propres nets et de leurs ressources permanentes d'une part, et celui de leurs immobilisations corporelles, d'autre part, fixé à un minimum de 100%.

Rapport de liquidité : les établissements de crédit doivent détenir suffisamment d'actifs liquides pour couvrir les sorties nettes de trésorerie sur une période de 30 jours. Tout établissement de crédit est tenu de respecter en permanence un rapport minimum entre ses disponibilités et ses exigences à moins d'un mois, fixé à un minimum de 100 %.

Coefficient de transformation : les établissements de crédit collectent l'épargne et fournissent la liquidité à l'ensemble de l'économie par le biais d'opérations inscrites dans leur bilan, en gérant des actifs peu liquides et à moyen-long terme, tandis que les passifs sont plus liquides et à court terme. Cette activité génère des risques bien connus, notamment de taux d'intérêt et de liquidité. Ainsi, tout établissement de crédit est tenu de maintenir en permanence un rapport entre ses ressources à plus de 5 ans d'échéance et ses emplois et engagements de même terme, fixé à un minimum de 50%.

Source : COBAC

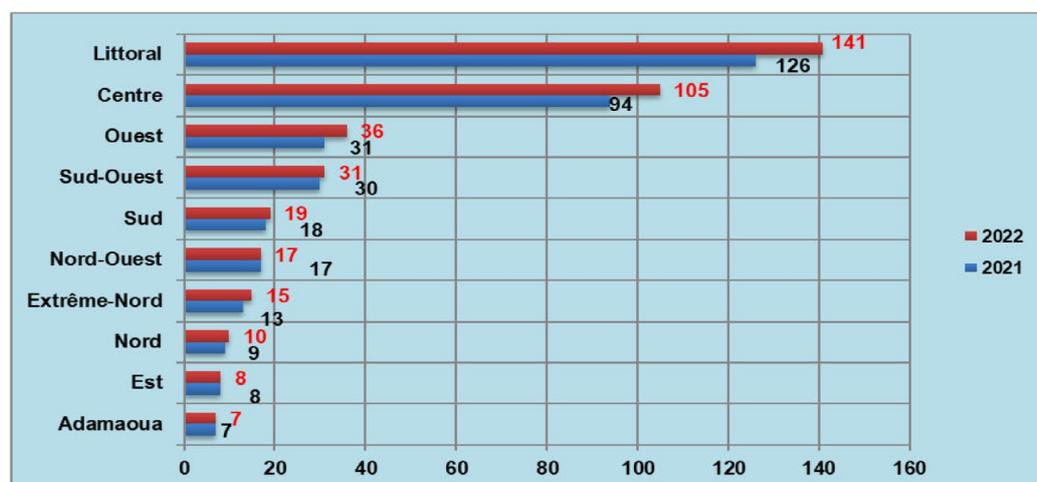
III.1.1.2. Réseau bancaire et indicateurs de bancarisation

III.1.1.2.1. Agences et guichets

Le réseau bancaire s'est enrichi de 36 nouvelles agences ouvertes au cours de l'année 2022, portant ainsi le nombre d'agences sur l'étendue du territoire national de 353 en 2021 à 389 en 2022.

Sur le plan de la couverture géographique, les Régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2022, avec 142 et 105 points de vente respectivement, soit 63,5 % du total. Les Régions de l'Ouest et du Sud-Ouest totalisent respectivement 36 et 31 agences, tandis que celle du Sud compte 18 agences, et celles du Nord-Ouest et de l'Extrême-Nord comptabilisent respectivement 17 et 15 agences. Les Régions les moins loties sont celles du Nord (10 agences), de l'Est (8 agences) et de l'Adamaoua (7 agences).

Graphique 10. Réseau bancaire par Régions en 2021 et 2022



Source : Etats CERBER

III.1.1.2.2. Taux de bancarisation

Depuis 2016, à travers la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF, le Comité National Economique et Financier calcule une série d'indicateurs de bancarisation, notamment les taux de bancarisation de la population active et de la population adulte, et la densité du réseau bancaire.

Le taux de bancarisation est le rapport entre le nombre d'individus disposant d'un compte bancaire (les individus titulaires de plus d'un compte étant comptabilisés une fois), et la population (population totale, population adulte, population active, etc.).

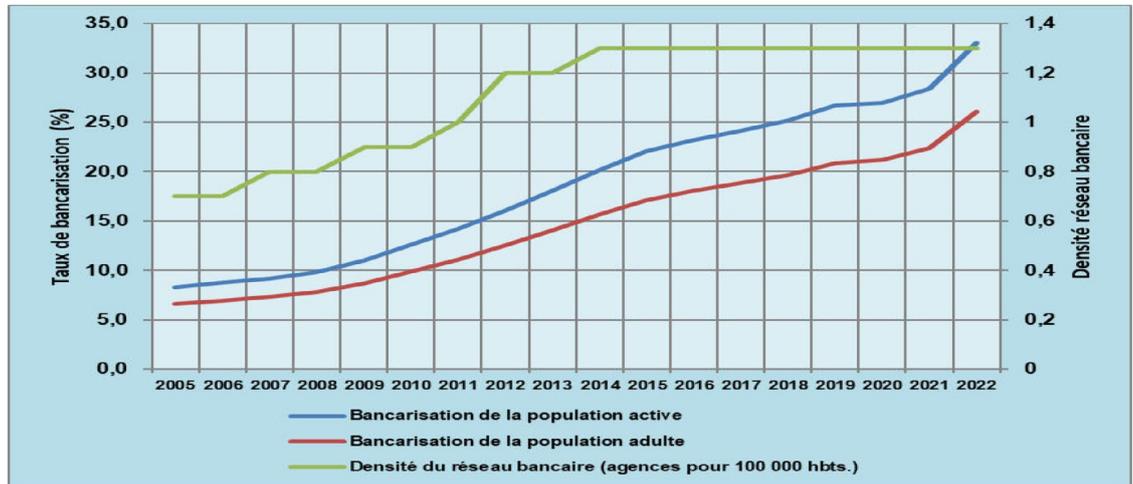
La densité du réseau bancaire, quant à elle, est le nombre d'agences d'établissements bancaires pour 100 000 habitants.

Afin de tenir compte du contexte camerounais, la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF du Conseil National du Crédit calcule ces indicateurs au sens strict (en se limitant aux comptes bancaires) et au sens large (en intégrant les comptes tenus par les établissements financiers, la CAMPOST et les EMF).

C'est ainsi qu'à partir des données télé-déclarées par tous les établissements de crédit, la totalité des établissements de microfinance de deuxième et troisième catégories, ainsi que quelques établissements de première catégorie, le CNEF a pu reconstituer une série de ces indicateurs de bancarisation de la population.

D'après ces données, bien que restant encore faible, le taux de bancarisation de la population camerounaise au sens strict connaît une évolution croissante depuis quinze ans comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Graphique 11. Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens strict

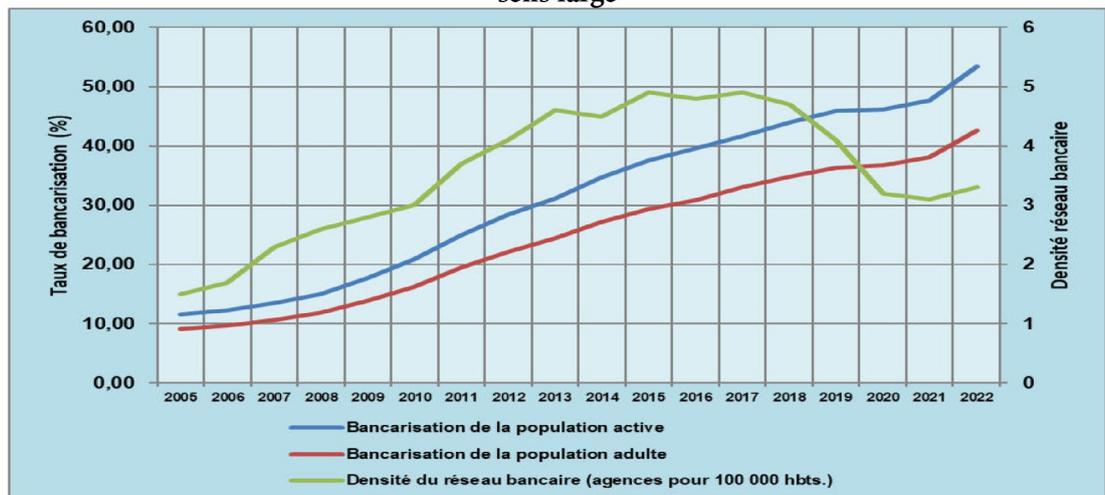


Source : CNEF

En 2022, la bancarisation au sens strict de la population active s'est significativement améliorée grâce à l'entrée et à la densification de l'activité des nouvelles (BANGE BANK et ACCESS BANK). Elle a atteint 33,1 % contre 28,4 % en 2021, soit une progression de 4,7 points. Celle de la population adulte s'est également améliorée de façon significative, en passant de 22,4 % en 2021 à 26,1 % en 2022, représentant une progression de 3,7 points. La densité du réseau bancaire quant à elle est restée stable à 1,3 agence pour 100 000 habitants en 2022.

Au sens large, ces indicateurs ont également évolué de façon croissante au cours de la même période à la faveur de l'extension des établissements de microfinance. Ceci traduit la réalité du système financier camerounais où les établissements de microfinance occupent une place importante, les taux de bancarisation au sens large affichent des valeurs nettement plus importantes que celles des taux de bancarisation au sens strict, et a évolué de façon très significative entre 2021 et 2022.

Graphique 12 : Evolution du taux de bancarisation et de la densité du réseau bancaire au sens large



Source : CNEF

En effet, le taux de bancarisation au sens large de la population active a atteint 53,37 % en 2022 contre 47,7 % en 2021, soit une amélioration de 5,67 points. Le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 38,1 % en 2021 à 42,7 % en 2022, soit une progression de 4,6 point.

La densité du réseau bancaire au sens large pour sa part est restée quasiment stable entre 2021 et 2022, se situant à 3,3 agences pour 100 000 habitants contre 3,1 agences pour 100 000 habitants en 2021.

Tableau 19. Taux de bancarisation et densité du réseau bancaire

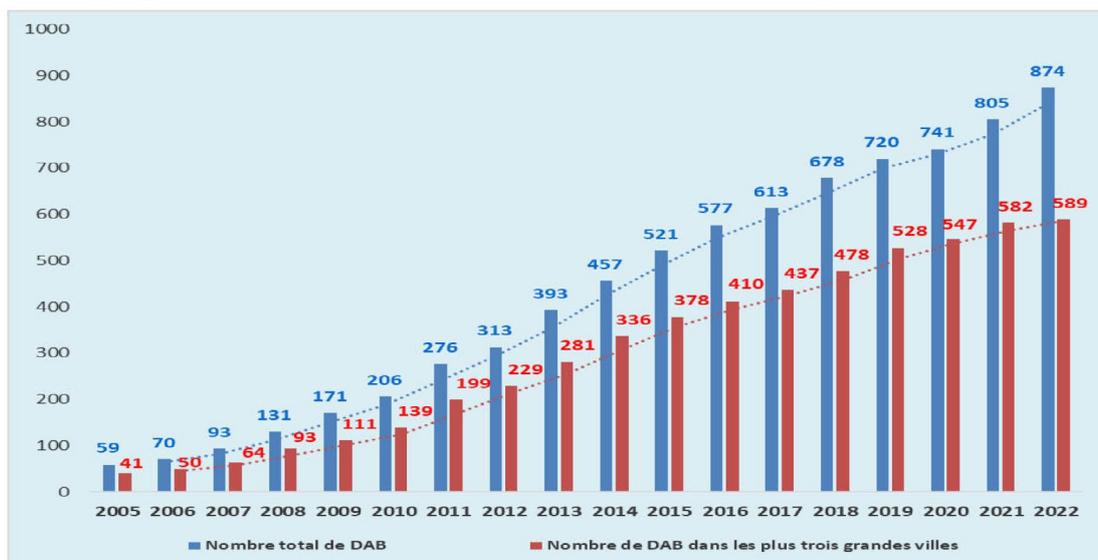
	Bancarisation au sens strict (Banques uniquement)		
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	22,0	17,1	1,3
2016	23,2	18,0	1,3
2017	24,2	18,9	1,3
2018	25,2	19,6	1,3
2019	26,7	20,9	1,3
2020	26,9	21,2	1,3
2021	28,4	22,4	1,3
2022	33,1	26,1	1,3
	Bancarisation au sens large (Banques, établissements financiers, CAMPOST, établissements de microfinance)		
	Bancarisation de la population active (%)	Bancarisation de la population adulte (%)	Densité du réseau bancaire (Nombre d'agences pour 100 000 habitants)
2015	37,63	29,3	4,9
2016	39,65	30,9	4,8
2017	41,74	33,0	4,9
2018	44,06	34,9	4,7
2019	45,90	36,4	4,1
2020	46,18	36,8	3,2
2021	47,74	38,1	3,1
2022	53,37	42,7	3,3

Source : CNEF

III.1.1.2.3. Distributeurs automatiques de billets

Les établissements bancaires ont continué d'accroître de façon significative leurs réseaux de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB), dans le but de moderniser et d'améliorer la qualité des services à la clientèle. Le nombre de DAB est passé de 805 en 2021 à 874 en 2022, soit un accroissement de 8,6 %. Les plus grandes villes à savoir Yaoundé, Douala et Bafoussam concentrent à elles seules 67,4 % de ces DAB.

Graphique 13. Evolution du nombre de Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)



Source : CNEF, déclarations des banques

III.1.1.2.4. Monnaie électronique

L'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique est encadré par le Règlement CEMAC n° 04/18/CEMAC/UMAC/CM/COBAC décembre 2018, relatif aux services de paiement dans la CEMAC. Ce Règlement abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment le Règlement n° 01/11-CEMAC/UMAC/CM du 18 septembre 2011, fixant les conditions d'exercice de l'activité d'émission de monnaie électronique, ainsi que les rôles des Autorités de Régulations :

L'entrée en vigueur du nouveau Règlement depuis le 1^{er} janvier 2019 devrait être accompagnée des textes d'application de la COBAC et de la BEAC. Ainsi, la Commission Bancaire a adopté les 2 textes suivants :

- Règlement COBAC R-2019/01 relatif à l'agrément et aux modifications de situation des prestataires de services de paiement ;
- Règlement COBAC R-2019/02 relatif aux normes prudentielles applicables aux établissements de paiement.

Au 31 décembre 2022, on dénombrait 16 banques autorisées à exercer l'activité d'émission de monnaie électronique dans la CEMAC, avec 328 911 points de services contre 245 173 au 31 décembre 2021, soit une progression de 34,1 %.

Dans la même période, l'activité de la monnaie électronique a enregistré 3 323 327 245 transactions en 2022 contre 1 914 156 828 en 2021.

La valeur globale de ces opérations qui s'élevait à 20 596,3 milliards en 2021 a atteint 24 557,60 milliards au 31 décembre 2022.

Au niveau du Cameroun, le nombre de transactions a été de 2 515 361 573 pour une valeur de 18 952,3 milliards en 2022, contre 1 296 464 402 transactions pour une valeur 15 545,5 milliards en 2021.

Tableau 3.1 : Transactions de monnaie électronique en nombre et en valeur en zone CEMAC

Pays	2021		2022		Variations (%)	
	Nombre	Valeur (en milliards)	Nombre	Valeur (en milliards)	Nombre	Valeur
Cameroun	1 296 464 402	15 545,5	1 665 717 853	17 207,6	28,5	10,7
RCA	5 943 415	110,3	15 381 600	275,4	158,8	149,7
Congo	345 719 814	1 969,7	445 089 324	2 808,7	28,7	42,6
Gabon	253 500 878	2 673,4	274 201 184	2 903,8	8,2	8,6
Guinée E.	42 626	2,8	53 283	3,5	25	25
Tchad	12 485 693	294,6	8 701 858	133,7	-30	-54,6
TOTAL	1 914 156 828	20 596,3	2 409 145 102	23 332,7	25,9	13,3

Source : BEAC, DSMP

L'activité au Cameroun représente 69,14 % de l'ensemble des opérations de monnaie électronique en zone CEMAC en termes de nombre de transactions effectuées en 2022, et 73,7 % en termes de valeur desdites transactions. Par nature d'opérations, les transactions les plus fréquemment utilisées au Cameroun concernent les paiements (51 %). En valeur, les transactions les plus représentatives concernent davantage les recharges (35,2 %), les retraits au guichet (31,10 %), et les transferts (23,6 %). Ces trois types d'opérations représentent à elles seules 89,9 % de la valeur globale des transactions de monnaie électronique au Cameroun en 2022.

Tableau 3.2 : Transactions de monnaie électronique par nature d'opération au Cameroun

Nature de la transaction	2021		2022		Poids dans les transactions (%)	
	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur	Nombre	Valeur
Recharges	238 277 025	5 440,9	277 682 298	6 055,2	17	35,2
Transfert d'argent	218 363 148	4 042,1	272 882 499	4 058,1	16	23,6
Retraits automates	515 806	71,6	277 465	22,4	0	0,1
Retraits au guichet	247 765 024	4 849,7	264 904 166	5 354,7	16	31,1
Paiements	591 543 399	1 141,3	849 971 425	1 717,1	51	10
TOTAL	1 296 464 402	15 545,5	1 665 717 853	17 207,6	100	100

Source : BEAC, DSMP

L'encours de monnaie électronique, c'est-à-dire les sommes détenues par les utilisateurs (porteurs et distributeurs) dans les porte-monnaie électroniques évolue de manière significative au fil des années. Il est passé de 120,3 milliards en 2019 à 162,2 milliards en 2020 (+34,83 %), puis de 218,2 milliards en 2021 à 269,9 % en 2022 (+23,3 %). Ceci démontre bien la confiance grandissante des populations envers ce moyen de paiement.

Tableau 3.3 : Encours de la monnaie électronique au Cameroun

Années	Valeur (en milliards)
2019	120,3
2020	162,2
2021	218,2
2022	269,9
Variations entre 2021 et 2022	23,3 %

Source : BEAC, DSMP

S'agissant de l'accès aux services de monnaie électronique, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique dans la CEMAC est passé de 35 075 026 en 2021 à 37 440 827 en 2022 (+6,7%). Le taux d'activité a légèrement augmenté en passant de 39,4 % en 2021 à 39,8 % en 2022.

Au Cameroun, le nombre de comptes de paiement de monnaie électronique est passé de 21 255 563 en 2021 à 21 630 905 en 2022, soit une progression de 1,8 %. Comparativement à la zone CEMAC qui a enregistré une hausse du taux d'activité de 0,4 point, cet indicateur s'est amélioré de 1,7 point au Cameroun en passant de 46 % en 2021 à 47,7 % en 2022.

Tableau 3.4 : Nombre de comptes de monnaie électronique en zone CEMAC

Pays	2021		2022		Taux d'activité (%)	
	Inscrits	Actifs	Inscrits	Actifs	2021	2022
Cameroun	21 255 563	9 772 594	21 630 905	10 320 652	46	47,7
RCA	192 191	80 119	340 243	146 090	41,7	42,9
Congo	7 481 565	2 742 635	8 666 642	3 052 578	36,7	35,2
Gabon	2 524 112	990 854	3 169 109	1 096 235	39,3	34,6
Guinée E.	16 203	7 001	21 341	5 200	43,2	24,4
Tchad	3 605 392	227 225	3 612 587	279 019	6,3	7,7
TOTAL	35 075 026	13 820 428	37 440 827	14 899 774	39,4	39,8

Source : BEAC, DSMP

Selon les données collectées par le Comité National Economique et Financier (CNEF), au Cameroun, le *Mobile Money* a continué de connaître un développement soutenu en 2022, en termes de volume et de valeur des transactions. En effet, selon les données collectées auprès des opérateurs agréés (MTN (AFRILAND FIRST BANK), ORANGE (BICEC), NEXTTEL (UBA), et SG Cameroun (YUP)), la valeur des transactions Mobile Money a augmenté de façon significative. Elle est passée de 15 329,6 milliards en 2020 à 17 604,1 milliards en 2022, soit une progression de 15%. Le nombre de transactions a plus rapidement progressé au cours de la même période, avec un taux de croissance de 31 % contre 19,6 % observé en 2021.

L'évolution du nombre de comptes Mobile Money ouverts a légèrement diminué en passant de 16 557 053 en 2021 à 16 133 842 en 2022, soit une baisse de 3%.

En ce qui concerne les infrastructures mises en place par les différents opérateurs, elles ont connu une augmentation, le nombre de points de vente créés ayant connu une hausse de 10 % entre 2021 et 2022 (contre une baisse de 1% entre 2020 et 2021), passant de 281 137 en 2021 à 307 175 en 2022.

Le taux d'activité des points de vente s'est en revanche nettement amélioré en 2022 en atteignant 63,8 %, contre 59,1 % en 2021. Celui des comptes Mobile Money s'est également amélioré de manière significative en se situant à 64,8 % en 2022, contre 56,7 % en 2021.

Tableau 3.5 : Statistiques du Mobile Money au Cameroun

	2021	2022	Variation 2022-2021
Nombre de comptes Mobile Money créés	16 557 053	16 133 842	-3%
Nombre de comptes Mobile Money actifs	9 778 141	10 295 046	5%
Nombre de points de services Mobile Money créés	281 137	307 175	9%
Nombre de points de services Mobile Money fonctionnels	159 515	198 945	25%
Valeur des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année (en millions F CFA)	15 329 633	17 604 123	15%
Nombre des transactions par téléphonie mobile effectuées au cours de l'année	1 280 135 394	1 673 649 332	31%
Encours des comptes Mobile Money actifs (en millions F CFA)*	182 108	269 580	48%

*Solde des crédits des comptes Mobile Money.

Source : CNEF (Déclarations MTN, ORANGE, NEXTTEL et YUP)

III.1.1.3. Effectif du personnel des banques

L'effectif du personnel des banques s'élève à 5 836 employés en 2021 et 6 116 en 2022, soit une hausse de 4,8 %. Cet effectif comprend notamment 48 cadres expatriés, 1 652 cadres nationaux et 3 924 autres employés nationaux.

Tableau 20. Effectif du personnel des banques

Nature de l'information	2021	2022	Variation en volume
Cadres expatriés	39	48	9
Autre personnel expatrié	2	10	8
Total personnel expatrié	41	58	17
Cadres nationaux	1 569	1 652	83
Autre personnel national	3 753	3 924	171
Total personnel national	5 322	5 603	281
Personnel non bancaire	473	455	-18
TOTAL EFFECTIF	5 836	6 116	280

Source : CERBER

III.1.1.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les banques

En moyenne, le coût du crédit octroyé par les banques a globalement baissé entre 2021 et 2022 pour toutes les catégories de clientèle, à l'exception de celle des PME.

En effet, le TEG des crédits accordés aux particuliers est revenu de 16,07 % en 2021 à 15,74% en 2022, soit une baisse de 0,33 point. Cette baisse est due en grande partie à la baisse du coût des découverts (22,18% en 2022 contre 23,26 % en 2021), des cautions (1,58 % en 2022 contre 2,31 % en 2021), et des crédits à moyen terme (13,66 % en 2022 contre 13,73 % en 2021).

S'agissant des personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (associations, GIC, institutions sans but lucratif, etc.), le coût de leurs crédits est revenu de 16,50 % en 2021 à 14,57 % en 2022 en raison de la baisse sensible de 6,14 points du coût des crédits à la consommation autres que le découvert (12,09 % en 2022 contre 18,23 % en 2021), et dans une certaine mesure de la légère baisse du coût des cautions (2,36 % en 2022 contre 2,59 % en 2021).

Les administrations publiques ont également vu le coût de leurs crédits baisser de 4,67 points entre 2021 et 2022. Le TEG moyen de leurs crédits est en effet revenu de 10,78 % en 2021 à 6,11 % en 2022. Cette baisse significative est essentiellement imputable à la baisse du coût des crédits de trésorerie, autres que le découvert (9,65 % en 2022 contre 12,89 % en 2021), des cautions (1,93 % en 2022 contre 2,42 % en 2021), et des crédits à moyen terme (7,16 % en 2022 contre 7,54 % en 2021).

Bénéficiant des crédits les moins onéreux du marché, les grandes entreprises ont vu le coût de leurs crédits baisser de 0,39 point en 2022 (6,51% en 2022 contre 6,90 % en 2021). Cette légère baisse est la résultante des baisses notées sur la plupart des différentes catégories de crédits accordés à cette clientèle, à l'exception des découverts et des affacturages dont les TEG moyens ont augmenté de 0,55 et 0,28 point respectivement.

Pour ce qui est des PME en revanche, le TEG moyen de leurs crédits a augmenté de 0,32 point entre 2021 et 2022, passant de 11,54 % à 11,86 %. Cette légère augmentation est imputable principalement au renchérissement du coût du crédit-bail qui est passé de 26,33 % en 2021 à 28,13 % en 2022, des crédits à moyen terme (12,77 % en 2022 contre 11,14 % en 2021), des affacturages (9,53 % en 2022 contre 8,06 % en 2021), et des découverts (12,75 % en 2022 contre 12,41 % en 2021).

Tableau 21 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques en 2021 et 2022

Catégories	(en %)	
	2021	2022
1. Prêts aux particuliers	16,07	15,74
Crédits à la consommation, autres que le découvert	16,92	18,01
Découverts	23,26	22,18
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme*	13,73	13,66
Crédits à long terme*	9,50	13,19
Crédits immobiliers	13,59	13,70
Crédit-bail	17,58	30,05
Cautions	2,31	1,58
2. Prêts aux PME	11,54	11,86
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	13,37	13,24
Découverts	12,41	12,75
Escomptes d'effets	11,76	11,03
Crédits à moyen terme	11,14	12,77
Crédits à long terme	-	8,25
Crédit-bail	26,33	28,13
Affacturages	8,06	9,53
Cautions	2,09	2,17
3. Prêts aux Grandes Entreprises	6,90	6,51
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	7,86	7,63
Découverts	8,44	8,99
Escomptes d'effets	7,67	7,46
Crédits à moyen terme	9,28	8,84
Crédits à long terme	-	7,83
Crédit-bail	19,49	19,10
Affacturages	6,37	6,65
Cautions	1,18	0,90
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	16,50	14,57
Crédits à la consommation, autres que le découvert	18,23	12,09
Découverts	16,50	19,00
Escomptes d'effets	-	-
Crédits à moyen terme*	16,30	20,86
Crédits à long terme*	-	-
Crédits immobiliers	-	-
Crédit-bail	-	31,13
Cautions	2,59	2,36
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	10,78	6,11
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	12,89	9,65
Découverts	13,89	15,79
Crédits à moyen terme	7,54	7,16
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	25,77
Cautions	2,42	1,93

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNEF

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, le secteur de l'éducation, celui de santé et d'action sociale, supportent les coûts les plus élevés du marché. Les TEG moyens de leurs crédits sont respectivement de 17,38 % et 16,16 % en 2022.

Tableau 22 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité

Secteurs d'activités	(en %)	
	2021	2022
Agriculture, chasse et sylviculture	7,27	6,70
Pêche, pisciculture, aquaculture	9,26	8,60
Activités extractives	8,85	9,09
Activités de fabrication	8,55	9,07
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	8,31	8,35
Construction	8,39	7,26
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	8,06	6,47
Hôtels et restaurants	9,39	12,50
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	7,10	8,25
Activités financières	7,66	7,51
Immobilier, locations et services aux entreprises	11,80	12,66
Activités d'administration publique	12,87	15,40
Éducation	17,23	17,38
Activités de santé et d'action sociale	15,67	16,16
Activités à caractère collectif ou personnel	14,42	11,54
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	12,40	13,69
Activités des organisations extraterritoriales	10,32	8,71

Source : CNE

Encadré 8 : Calcul du Taux Effectif Global (TEG) et du Taux d'usure

1. Utilité et cadre réglementaire du TEG

Le TEG permet de comparer les prix de revient des crédits pour le consommateur. Par exemple, un prêt A peut être en apparence plus cher qu'un prêt B si l'on compare seulement les taux d'intérêt nominaux. Cependant, si les éléments annexes (par exemple les frais de dossier, les frais d'assurance, les frais de constitution de garantie etc.) sont plus avantageux pour A que pour B, il se peut que cela compense la différence de taux. Pour savoir véritablement combien coûte un prêt et pouvoir le comparer à d'autres offres concurrentes, il est nécessaire de connaître le TEG de chaque prêt, dans la mesure où ce taux incorpore tout ce qu'il peut y avoir à payer en plus des intérêts.

C'est dans ce sens que le Président du Comité Ministériel de l'UMAC a signé le 10 août 2020, un texte réglementaire afin de protéger les consommateurs et stimuler la concurrence. Il s'agit du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global, à la répression de l'usure, et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC. Afin d'opérationnaliser les dispositions du Règlement supra, le Gouverneur de la BEAC a signé en date du 04 novembre 2021, une Instruction fixant les modalités de détermination, de déclaration et de publication des TEG, des conditions de banque et des prix des services financiers.

2. Méthode de calcul du TEG

La méthode de calcul du TEG varie selon que le crédit est amortissable ou non amortissable. Pour les crédits non amortissables, le TEG correspond au taux nominal annuel majoré du pourcentage que représentent les frais annexes dans le montant du prêt.

En ce qui concerne les crédits amortissables, le TEG est un taux proportionnel au taux de la période, calculé en application de la formule suivante :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{tk}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{tp}}$$

- i : le taux effectif global,
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fonds,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p .

Le TEG est donc le taux d'intérêt i qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevées à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement).

3. Le Taux d'Usure

Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un Taux Effectif Global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le Taux d'usure fixé par le Comité de Politique Monétaire (CPM). Pour chaque catégorie de prêts et d'emprunteurs, autres que les particuliers, le taux d'usure applicable est égal au TEG moyen national du trimestre précédent, majorité d'un certain nombre de points de base déterminé par le CPM. Pour les prêts aux particuliers, le taux d'usure est arrêté en tenant compte notamment des conditions du marché et des enjeux de la protection du consommateur.

Le TEG moyen pour une catégorie C de prêts accordés par k établissements assujettis est calculée en application de la formule de la moyenne pondérée suivante :

$$TEG_{M_C} = \frac{\sum_{i=1}^k m_C^i TEG_C^i}{\sum m_C^i} ; \text{ où les } m_C^i \text{ représentent le montant total des crédits de la catégorie C accordés par}$$

chaque établissement assujetti, et TEG_C^i est le TEG moyen de la catégorie de prêt C calculé pour chaque établissement assujetti.

Depuis 2018, le TEG sont calculés par les établissements de crédit et télé-déclarés à travers une application développée par le CNEF.

Source : CNEF

III.1.2. Situation des établissements financiers

Selon l'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 portant fixation des catégories des établissements de crédit, leur forme juridique et des activités autorisées, les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières.

De l'analyse de cette disposition, il apparaît que les établissements financiers se subdivisent en deux sous-groupes constitués des sociétés financières, et des institutions financières spécialisées (cf. art. 11 et 12 du Règlement supra).

Les sociétés financières sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent le financement de leurs activités par leurs capitaux propres, des emprunts auprès des autres établissements de crédit, sur les marchés de capitaux ou toute autre voie non contraire à la loi.



Les institutions financières spécialisées sont des établissements financiers qui ne peuvent recevoir des fonds du public à vue et à moins de deux ans de terme. Elles assurent une mission d'intérêt public décidée par l'Autorité nationale. Les modalités de financement de leurs activités ainsi que les opérations bancaires connexes et non bancaires sont régies par des textes législatifs et réglementaires qui leur sont propres dans le respect toutefois des prescriptions communes de la réglementation bancaire.

Les prestataires de services de paiement sont quant à eux définis par l'article 2 du Règlement n° 04/18/CEMAC/UMAC/COBAC du 21 décembre 2018 comme tout établissement agréé fournissant à titre de profession habituelle des services de paiement.

Selon cette classification, le Cameroun compte sept (07) établissements financiers en 2022, à savoir :

- Alios Finance Cameroun (SOCCA) ;
- Crédit Foncier du Cameroun (CFC) ;
- PRO-PME Financement (PRO-PME) ;
- Société Camerounaise d'Équipement (SCE) ;
- Société de Recouvrement des Créances du Cameroun (SRC) ;
- Société Nationale d'Investissement (SNI) ;
- Wafacash.

III.1.2.1. Situation bilancière⁵

Entre 2021 et 2022, le total de bilan des établissements financiers a augmenté de 3,0 %. À l'actif, cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des opérations de trésorerie et opérations interbancaires (+10,2 milliards), des opérations avec la clientèle (+8,5 milliards) et la diminution des sommes déductibles des capitaux permanents (-5,2 milliards).

Au passif, elle s'explique par la hausse des opérations de trésorerie et opérations interbancaires (+10,4 milliards) et des opérations avec la clientèle (+4,7 milliards), et la baisse des capitaux permanents (-1,3 milliard).

S'agissant de la sinistralité du portefeuille, les créances nettes en souffrance ont diminué de 9,7 %, revenant de 46,0 à 41,5 milliards. Le taux de créances brut en souffrance (54,4 %) reste cependant très élevé.

⁵ Ces statistiques n'intègrent pas la SRC, Wafacash et la SNI en raison de la particularité de leurs activités.

Tableau 23. Bilan des établissements financiers

BILAN	(en milliards F CFA)		Variation en %	(en millions F CFA) Variation en volume
	2021	2022		
ACTIF				
Sommes déductibles des capitaux permanents	10,5	5,3	-49,3	-5,2
Valeurs immobilisées	70,4	70,4	0,0	0,0
<i>dont Immobilisations financières</i>	<i>1,3</i>	<i>1,8</i>	<i>40,5</i>	<i>0,5</i>
Opérations avec la clientèle	140,7	149,2	6,1	8,5
Crédits à long terme	66,9	72,8	8,7	5,8
Crédits à moyen terme	19,3	25,0	29,5	5,7
Crédits à court terme	7,2	8,4	16,5	1,2
Créances nettes en souffrances	46,0	41,5	-9,7	-4,5
Comptes débiteurs de la clientèle	0,4	0,4	-1,1	0,0
Autres sommes dues par la clientèle	0,1	0,5	649,3	0,5
Valeurs non imputées	0,5	0,4	-12,2	-0,1
Créances rattachées	0,3	0,2	-46,4	-0,1
Opérations diverses	18,0	17,6	-2,6	-0,5
Opérations de trésorerie et interbancaires	197,9	208,1	5,1	10,2
<i>Dont titres de placement et de transaction</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>-</i>	<i>0,0</i>
Total du bilan actif	437,4	450,5	3,0	13,1
	(en milliards F CFA)			(en millions F CFA)
PASSIF				
Capitaux permanents	331,4	330,1	-0,4	-1,3
<i>dont fonds propres</i>	<i>294,2</i>	<i>299,1</i>	<i>1,7</i>	<i>4,9</i>
Opérations avec la clientèle	55,0	59,7	8,6	4,7
Comptes de dépôts à régime spécial	26,1	27,7	6,0	1,6
Comptes de dépôts à terme	3,8	4,4	15,5	0,6
Comptes créditeurs à vue	6,8	7,1	4,3	0,3
Autres comptes créditeurs	17,6	19,6	11,2	2,0
Dettes rattachées	0,5	0,8	54,5	0,3
Opérations diverses	33,3	32,5	-2,2	-0,7
Opérations de trésorerie et opérations interbancaires	17,8	28,2	58,7	10,4
Total du bilan passif	437,4	450,5	3,0	13,1

Source : CERBER

S'agissant de l'activité hors bilan des établissements financiers, entre 2021 et 2022 on relève une diminution des opérations avec la clientèle (-79,7 milliards), des opérations avec les correspondants (-6,1 milliards) et des engagements de crédit-bail (-4,8 milliards).

Tableau 24. Hors-bilan des établissements financiers

HORS BILAN	(en milliards F CFA)		Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
	2021	2022		
	Libellé poste			
Opérations avec les correspondants	21,7	15,7	-27,9	-6,1
Engagements sur ordre des correspondants	0,0	0,0	-	-
Engagements reçus des correspondants	21,7	15,7	-27,9	-6,1
Opérations avec la clientèle	460,1	380,4	-17,3	-79,7
Engagements sur ordre de la clientèle	23,9	24,1	0,8	0,2
Engagements reçus de la clientèle	436,3	356,3	-18,3	-79,9
Gages	4,2	2,7	-35,9	-1,5
Avals et cautions reçues de la clientèle	225,3	140,0	-37,9	-85,3
Valeurs gérées pour compte de la clientèle	0,0	0,0	-	0,0
Autres garanties reçues de la clientèle	14,2	15,8	11,6	1,6
Engagements de crédit-bail	57,6	52,8	-8,3	-4,8
Redevances de crédit-bail restant à courir	0,0	0,0	-	0,0

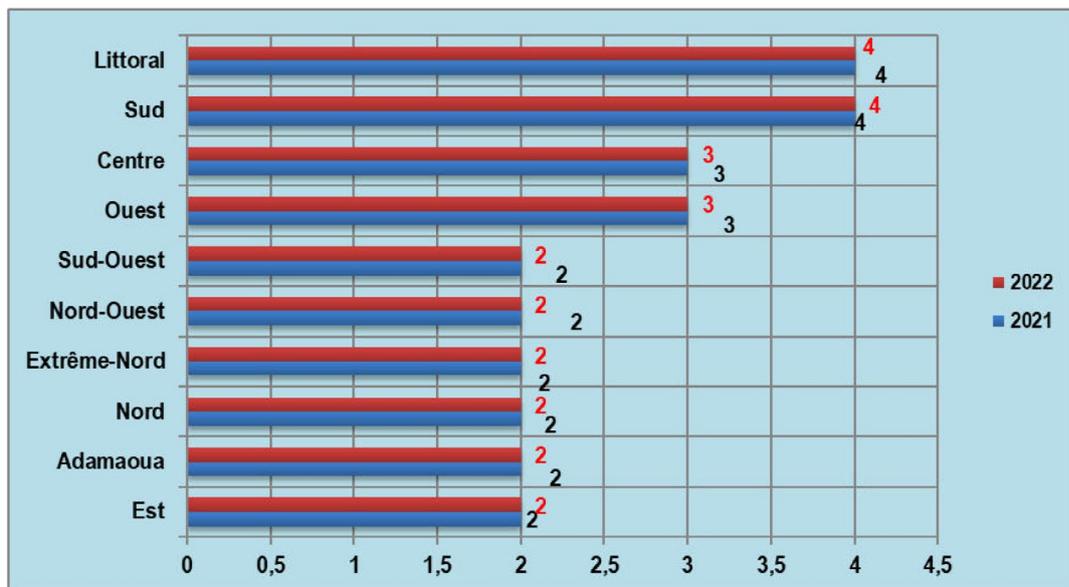
HORS BILAN	(en milliards F CFA)		Glissement annuel en %	Glissement annuel en volume
	2021	2022		
	Libellé poste			
Engagements reçus de la clientèle	52,9	50,8	-4,0	-2,1
Engagements de crédit-bail donnés à la clientèle	4,6	1,9	-58,1	-2,7
Comptes de régularisation	0,0	0,0	0,0	0,0
Opérations en devises	0,0	0,0	-	0,0
Opérations de change au comptant	0,0	0,0	-	0,0
Opérations de change à terme	0,0	0,0	-	0,0
Prêts et emprunts en devises	0,0	0,0	-	0,0
Report/déport	0,0	0,0	-	0,0
Compte d'ajustement sur devises	0,0	0,0	-	0,0
Autres engagements	364,6	373,5	2,4	8,9
Engagements du marché monétaire	1,9	1,6	-11,7	-0,2
Opérations sur titres	0,0	0,0	-	0,0
Engagements reçus de l'Etat et des organismes spécialisés	0,0	0,0	-	0,0
Engagements douteux	123,0	125,2	1,8	2,2
Différés ordinateur	239,8	246,7	2,9	6,9

Source : CERBER

III.1.2.2. Réseau des établissements financiers

En 2022, le nombre d'agences des établissements financiers est resté stable à 26. Les Régions du Littoral et du Sud sont les plus couvertes avec chacune 4 agences, suivies par celles du Centre et de l'Ouest qui totalisent chacune 3 agences. Ces quatre Régions concentrent ainsi à elles seules 53,8 % du réseau des établissements financiers.

Graphique 14. Réseau des établissements financiers par Région en 2021 et 2022



Source : Etats CERBER

III.1.2.3. Effectif du personnel des établissements financiers

En 2022, l'effectif du personnel des établissements financiers est passé de 466 à 479 employés. Cet effectif est notamment constitué essentiellement de nationaux dont 125 cadres et 292 autres employés.

Tableau 25. Effectif du personnel des établissements financiers

Nature de l'information	2021	2022	Variation en volume
Cadres expatriés	0	0	0
Autre personnel expatrié	0	0	0
Total personnel expatrié	0	0	0
Cadres nationaux	125	125	0
Autre personnel national	288	292	4
Total personnel national	413	417	4
Personnel non bancaire	53	62	9
TOTAL EFFECTIF	466	479	13

Source : Etats CERBER

III.1.2.4. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements financiers

En 2022, le coût des crédits octroyés par les établissements financiers a augmenté pour la plupart des différentes catégories de clientèles, à l'exception de celui des particuliers dont le TEG moyen a sensiblement baissé (-2,01 points).

Concernant les PME, le coût de leurs crédits a augmenté de 0,31 point. Cette augmentation est imputable à l'augmentation du coût du crédit-bail (21,33 % en 2022 contre 20,44 % en 2021) et des crédits de trésorerie, autres que le découvert (22,58 % en 2022 contre 22,08 % en 2021).

Pour ce qui est des Grandes Entreprises, le TEG moyen est passé de 12,00 % en 2021 à 12,84 % en 2022, en raison notamment de l'augmentation du coût de leurs crédits à moyen terme de 4,11 points.

En 2022, les établissements financiers n'ont accordé deux types de crédits aux Personnes morales autres que PME et Grandes Entreprises (crédits à la consommation, autres que le découvert dont le TEG moyen a été de 20,88 %, et le crédit-bail dont le TEG moyen a été de 28,83 %), et un seul type de crédit aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées (crédit à moyen terme dont le TEG moyen a été de 2,76 %).

Tableau 26 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers en 2021 et 2022

Catégories	(en %)	
	2021	2022
1. Prêts aux particuliers	16,46	14,45
Crédits à la consommation, autres que le découvert	27,41	27,66
Découverts		
Escomptes d'effets		
Crédits à moyen terme*	26,49	26,67
Crédits à long terme*		
Crédits immobiliers	7,39	7,58
Crédit-bail	19,11	29,28
Cautions		
2. Prêts aux PME	19,94	20,25
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	22,08	22,58
Découverts		
Escomptes d'effets		
Crédits à moyen terme	17,28	16,13
Crédits à long terme		
Crédit-bail	20,44	21,33
Affacturages		
Cautions		
3. Prêts aux Grandes Entreprises	12,00	12,84
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	11,74
Découverts	-	
Escomptes d'effets	-	
Crédits à moyen terme	10,80	14,91
Crédits à long terme		
Crédit-bail	12,69	12,66
Affacturages	-	
Cautions	-	
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	-	21,35
Crédits à la consommation, autres que le découvert	-	20,88
Découverts	-	
Crédits à moyen terme*	-	
Crédits à long terme*	-	
Crédits immobiliers	-	
Crédit-bail	-	28,83
Cautions	-	
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées	1,80	2,76
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	-	-
Découverts	-	-
Crédits à moyen terme	1,80	2,76
Crédits à long terme	-	-
Crédit-bail	-	-
Cautions	-	-

Source : CNEF

Par secteur d'activité, les crédits les plus onéreux en 2022 ont été ceux accordés au secteur d'hôtels et de restauration (28,12 %), suivi des ménages (27,41 %), des secteurs de la santé et d'action sociale (23,05 %), du commerce, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques (21,76 %), production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (21,46 %). Les crédits les moins onéreux ont été ceux accordés aux personnes physiques travaillant dans les administrations publiques (2,98 %), suivi des crédits aux travailleurs du secteur de la construction (11,06 %).

Tableau 27 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements financiers par secteur d'activité

Secteurs d'activités	(en %)	
	2021	2022
Agriculture, chasse et sylviculture	16,28	19,69
Pêche, pisciculture, aquaculture	26,31	-
Activités extractives	17,09	19,52
Activités de fabrication	13,31	15,63
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	10,23	21,46
Construction	11,24	11,06
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	22,99	21,76
Hôtels et restaurants	20,39	28,12
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	22,38	19,34
Activités financières	12,29	12,94
Immobilier, locations et services aux entreprises	17,25	16,68
Activités d'administration publique	4,69	2,98
Éducation	22,46	19,37
Activités de santé et d'action sociale	23,06	23,05
Activités à caractère collectif ou personnel	12,59	14,91
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	26,43	27,41
Activités des organisations extraterritoriales	18,22	19,69

Source : CNEF

III.1.3. Coût de mobilisation des ressources des établissements de crédit

En application des dispositions de l'Arrêté n° 000008 du 23 janvier 2013 fixant les modalités de calcul du coût moyen des ressources bancaires, le Secrétariat Général du Comité National Economique et Financier procède au calcul et à la publication du coût moyen de mobilisation des ressources⁶ que supportent les établissements de crédit. Il est calculé en faisant le rapport entre les charges supportées par les établissements de crédit et leurs ressources.

Au titre de l'année 2022, les ressources mobilisées par les établissements de crédit se sont établies à 7 290,6 milliards F CFA, soit 6 659,3 milliards en ressources clientèle représentant 91,3% du total des ressources, et 631,2 milliards en ressources bancaires (8,7%).

Les charges quant à elles se sont élevées à 110,9 milliards F CFA, dont 93,9 milliards de charges sur opérations avec la clientèle, et 17,0 milliards de charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires. Ainsi, le coût moyen des ressources bancaires de l'année 2022 qui s'obtient en faisant le rapport entre les charges et les ressources, s'établit à 1,52% contre 1,53% en 2021.

Le niveau relativement bas de ce coût s'explique notamment par : (i) la proportion plus importante des dépôts de la clientèle, non rémunérés par les établissements de crédit (comptes créditeurs à vue et autres sommes dues à la clientèle), soit 54% des ressources mobilisées, (ii) et la faiblesse des ressources de marché qui représentent à peine 8% des ressources mobilisées. Par ailleurs, il convient de préciser que ce coût moyen des ressources bancaires n'intègre pas les frais généraux des établissements de crédit.

Tableau 28 : Structure du coût moyen des ressources bancaires

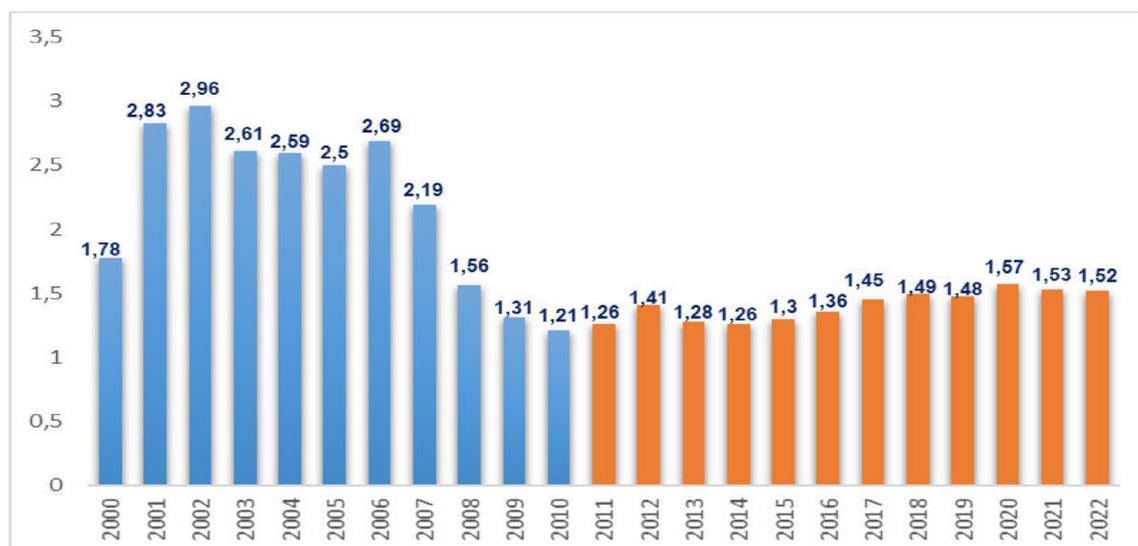
	<i>(Montants en milliards)</i>		Variation/Différentiel (b-a)
	2021 (a)	2022 (b)	
Ressources sur les opérations avec la clientèle	5 848,7	6 659,3	810,6
Ressources sur opérations interbancaires	596,5	631,2	34,7
Total des ressources	6 445,2	7 290,6	845,4
Charges sur opérations avec la clientèle	81,6	93,9	12,3
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	17,4	17,0	-0,4
Total des charges	98,9	110,9	12
Coût moyen des ressources (%)	1,53	1,52	-0,01

Source : CNEF

Pour les banques, ce coût a été de 1,50 % en 2022 contre 1,51 % en 2021, soit une baisse de 0,01 point. Quant aux établissements financiers, ce coût a été de 3,61 % en 2022 contre 3,37 % en 2021, soit une augmentation de 0,24 point, traduisant ainsi les difficultés que les établissements financiers rencontrent dans l'accès aux ressources par rapport aux banques.

Il convient de noter que cet indicateur s'était inscrit sur une tendance croissante entre 2000 et 2002, avant de connaître une période de baisses régulières au cours de la période allant de 2002 et 2010. En effet, le coût moyen des ressources bancaires est revenu de 2,96 % en 2002 à 1,21 % en 2010, soit une baisse de 0,2 point par an en moyenne. Depuis 2011, l'on observe des augmentations progressives de cet indicateur ponctuées par quelques baisses notées respectivement en 2013, 2014, 2019 et 2021. Ainsi, de 2011 à 2022, le coût moyen des ressources bancaires est passé respectivement de 1,26 % à 1,52 %.

Graphique 15 : Evolution du coût moyen des ressources bancaires



Source : CNEF

III.1.4. Situation des établissements de microfinance

Entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, l'activité dans le secteur de la microfinance s'est caractérisée par :

- une hausse du total de bilan (+ 14,15 %) ;
- une augmentation des dépôts de la clientèle (+ 11,15 %) ;
- une augmentation des crédits accordés (+ 11,55 %) ;
- une augmentation du volume des créances en souffrance (+ 3,68 %) ;
- une baisse du taux de créances en souffrance (-1,58 point) ;
- une diminution du nombre de comptes de la clientèle (-2,15 %) ;

Les faits majeurs enregistrés dans le secteur au cours de l'exercice 2022 sont :

- le retrait d'agrément de 46 EMF du réseau CAMCCUL ;
- le passage de LA REGIONALE d'établissement de microfinance à établissement de crédit ;
- la signature du protocole d'entente entre le PASNFI (Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive) et le CNEF, pour la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2C : « Appui au renforcement de la centralisation /sécurisation des informations financières ».
- l'immatriculation dans son registre spécial, de seize (16) EMF toutes catégories confondues.
- l'émission de 23 avis favorables d'autorisations d'ouverture d'agences et de guichets d'EMF.

III.1.4.1.- STRUCTURE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE AU CAMEROUN

III.1.4.1.1. Répartition des établissements de microfinance par catégorie

Au 31 décembre 2022, le Cameroun compte 378 EMF agréés répartis en trois catégories, contre 402 un an plus tôt, tel que présenté dans le tableau suivant. Cette baisse est due à la cessation d'activités de quelques EMF.

Tableau 29 : Répartition des EMF agréés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2021	31/12/2022	% du total	Variation
PREMIERE CATEGORIE	334	301	79,63	-33
DEUXIEME CATEGORIE	66	75	19,84	9
TROISIEME CATEGORIE	2	2	0,53	0
TOTAL EMF	402	378	100	-24

Source : CNEF, MINFI

- ✓ 301 EMF agréés exercent en première catégorie (79,63 %) ;
- ✓ 75 EMF agréés exercent en deuxième catégorie (19,84 %) ;
- ✓ 2 EMF exercent en troisième catégorie (0,53 %).

Au cours de l'année 2021, 13 EMF ont été immatriculés au Registre Spécial du CNEF, portant à 317 le nombre d'EMF immatriculés dans ce registre.

Tableau 30 : Répartition des EMF immaculés par catégorie

CATEGORIE D'EMF	31/12/2021	31/12/2022	% du total
PREMIERE CATEGORIE	244	256	80,76
DEUXIEME CATEGORIE	58	59	18,61
TROISIEME CATEGORIE	2	2	0,63
TOTAL	304	317	100

Source : CNEF

III.1.4.1.2- Couverture géographique

Selon les données disponibles, le nombre d'agences des EMF est passé de 1 724 à 1 747 (+23) points de vente entre décembre 2021 et décembre 2022. 803 points de vente sont localisés en zone rurale, contre 799 en décembre 2021, et 944 agences et guichets sont localisées en zone urbaine, contre 925 en 2021.

Tableau 31 : Répartition des agences des EMF par zone

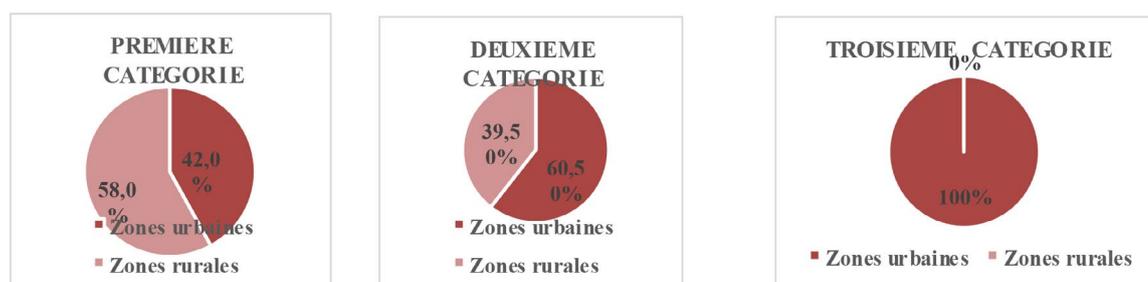
EMF/ZONE	Zones urbaines		Zones rurales		Total		Zones urbaines	Zones rurales
							% Total	% Total
	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2022	31/12/2022
PREMIERE CATEGORIE	261	263	360	363	621	626	42,01	57,99
DEUXIEME CATEGORIE	657	674	439	440	1 096	1 114	60,50	39,50
TROISIEME CATEGORIE	7	7			7	7	100,00	0,00
TOTAL	925	944	799	803	1 724	1 747	54,04	45,96

Source : CNEF

La présence des EMF dans les zones urbaines et rurales varie selon la catégorie. En effet :

- 363 points de vente des EMF de première catégorie sont basés en zone rurale, contre 263 en zone urbaine. Cette répartition géographique s'observe tout particulièrement dans le réseau CAMCCUL, où 50 % des affiliés sont basés en zone rurale ;
- les EMF de deuxième catégorie opèrent davantage en zone urbaine, avec 674 points de vente dans les villes, contre 440 en zone rurale ;
- les agences d'EMF de troisième catégorie se retrouvent uniquement dans les chefs-lieux de Régions (Littoral et Extrême-Nord).

Graphique 16. Répartition des EMF agréés par zones (rurale et urbaine)



La Région du Centre demeure celle qui compte le plus grand nombre de points de vente, avec 462 agences, suivie du Littoral (403), et de l'Ouest (262). Les Régions les moins couvertes sont l'Extrême-Nord (83), le Sud (74), le Nord (62), l'Est (61) et l'Adamaoua (56).

Les EMF de première catégorie sont majoritairement représentés dans les Régions du Centre (137 points de vente), du Littoral (114), du Nord-Ouest (110) et de l'Ouest (106).

Il en est de même pour les EMF de deuxième catégorie, dont les points de vente sont principalement implantés dans les Régions du Centre, du Littoral et de l'Ouest, avec respectivement 325, 287, et 155 agences et guichets.

Les EMF de troisième catégorie exercent quant à eux dans les Régions du Littoral (2 points de vente), de l'Extrême-Nord (2), du Nord (1), de l'Adamaoua (1) et de l'Ouest (1).

Tableau 32 : répartition des agences des EMF par Région à fin décembre 2022

REGIONS	CE	SU	LIT	ES	OU	NW	SW	AD	NO	EN	TOTAL
PREMIERE CATEGORIE	137	21	114	10	106	110	72	15	17	24	626
DEUXIEME CATEGORIE	325	53	287	51	155	50	52	40	44	57	1114
TROISIEME CATEGORIE	0	0	2	0	1	0	0	1	1	2	7
TOTAL	462	74	403	61	262	160	124	56	62	83	1747

Source : CNEF

N.B : CE : CENTRE, SU : SUD, LIT : LITTORAL, OU : OUEST, NW : NORD-OUEST, SW : SUD-OUEST, AD : ADAMOUA, NO : NORD ET EN : EXTREME-NORD

III.1.4.2. INTERMEDIATION FINANCIERE

III.1.4.2.1.- Evolution du bilan

Entre décembre 2021 et décembre 2022, le total du bilan des EMF est passé de 911,72 à 1 040,73 (+129,01) milliards. Cette hausse est principalement due à l'augmentation du total du bilan de CAMCCUL (+ 39,52 milliards), RAINBOW (+ 13,67 milliards) et RECCUCAM (+ 10,87 milliards). La deuxième catégorie dispose toujours du total bilan le plus élevé du secteur (51,81 %), suivie de la première catégorie (48,13 %).

Tableau 33 : Evolution du total de bilan des EMF (en milliards de FCFA)

TOTAL BILAN	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	425,68	500,86	48,13	75,18	17,66
DEUXIEME CATEGORIE	485,40	539,22	51,81	53,82	11,09
TROISIEME CATEGORIE	0,64	0,65	0,06	0,01	1,56
TOTAL	911,72	1 040,73	100,00	129,01	14,15

Source : CNEF

III.1.4.2.2.- Evolution des dépôts

Les dépôts collectés par les EMF sont passés de 728,39 à 809,57 (+81,18) milliards, soit une augmentation de 11,15 %.

L'augmentation du volume des dépôts de la première catégorie (+ 44,77 milliards) est plus grande que celle de la deuxième catégorie (+ 33,41 milliards). Aussi, le volume des dépôts de la première catégorie représente cette année, presque la moitié de ceux du secteur (49,79 %).

Les EMF de troisième catégorie ne sont quant à eux pas autorisés à collecter les dépôts de la clientèle.

Tableau 34 : évolution des dépôts des EMF (en milliards de FCFA)

DEPOTS	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	355,35	403,12	49,79	47,77	13,44
DEUXIEME CATEGORIE	373,04	406,45	50,21	33,41	8,96
TOTAL	728,39	809,57	100,00	81,18	11,15

Source : CNEF

S'agissant de la répartition par durée, 86,05 % des dépôts collectés par les EMF sont à court terme, contre 8,62 % pour les dépôts à moyen terme et 5,32 % pour les dépôts à long terme.

Tableau 35 : évolution des dépôts par durée (en milliards de FCFA)

DEPOTS PAR DUREE	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en Volume	Variation en %
LONG TERME	48,67	43,11	5,32	-5,56	-11,42
MOYEN TERME	79,01	69,82	8,62	-9,19	-11,63
COURT TERME	600,71	696,64	86,05	95,93	15,97
TOTAL	728,39	809,57	100,00	81,18	11,15

Source : CNEF

III.1.4.2.3.- Evolution des crédits

Le volume des crédits octroyés par les EMF est passé de 539,67 à 602,00 (+ 62,33) milliards, soit une hausse de 11,55 %.

A fin décembre 2022, la deuxième catégorie est celle qui octroie le plus de crédits, avec 329,33 milliards, contre 272,46 milliards de FCFA pour la première catégorie. La troisième catégorie totalise quant à elle un volume de crédits de 0,21 milliard.

Tableau 36 : évolution des crédits accordés par les EMF (en milliards de FCFA)

CREDITS	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	235,44	272,46	45,26	37,02	15,72
DEUXIEME CATEGORIE	303,97	329,33	54,71	25,36	8,34
TROISIEME CATEGORIE	0,26	0,21	0,03	-0,05	-19,23
TOTAL	539,67	602,00	100,00	62,33	11,55

Source : CNEF

S'agissant de la durée, 50,02 % des crédits accordés à la clientèle sont à court terme, contre 34,26 % pour les crédits à long terme et 15,72 % seulement pour les crédits à moyen terme.

Tableau 37 : évolution des crédits par durée (en milliards de FCFA)

CREDITS PAR DUREE	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en volume	Variation en %
LONG TERME	149,88	163,38	34,26	13,50	9,01
MOYEN TERME	61,65	74,94	15,72	13,29	21,56
COURT TERME	207,40	238,49	50,02	31,10	14,99
TOTAL	418,92	476,81	100,00	57,89	13,82

Source : CNEF

En première catégorie, les crédits à long terme⁷ représentent 57 % des concours. En deuxième catégorie par contre, les crédits à court terme représentent 69,30 % de l'ensemble des concours (Voir annexe 5, tableaux 14 et 15). La prédominance des crédits à long terme en première catégorie s'explique principalement par la structure du portefeuille des réseaux CAMCCUL et RECCUCAM, dont les crédits sont principalement à long terme (respectivement 87,46 et 16,15 milliards à fin décembre 2022).

En ce qui concerne la qualité du portefeuille, le volume des créances en souffrance a augmenté de 3,68 %, passant de 120,75 à 125,19 (+ 4,44) milliards. Le taux de créances en souffrance par contre a régressé, passant de 22,37 % au 31 décembre 2021 à 20,80 % au 31 décembre 2022 (- 1,58 point).

Tableau 38 : evolution des créances en souffrance (en milliards de FCFA)

CREANCES EN SOUFFRANCE	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en volume	Variation en %
PREMIERE CATEGORIE	46,90	53,91	43,06	7,01	14,95
DEUXIEME CATEGORIE	73,72	71,13	56,82	-2,59	-3,52
TROISIEME CATEGORIE	0,13	0,15	0,12	0,02	15,38
TOTAL	120,75	125,19	100,00	4,44	3,68

Source : CNEF

La troisième catégorie présente le taux de créances en souffrance le plus élevé (71,43 %), suivie de la deuxième catégorie (21,60 %) et de la première catégorie (19,79 %).

III.1.4.2.4. Transformation

En première catégorie, le ratio dépôts/crédits s'établit à 147,96 % en 2022, contre 150,93 % un an plus tôt (-2,97 points). En deuxième catégorie, il passe de 122,72 %, à 123,42 % soit une hausse de 0,69 point. Dans l'ensemble, l'on note que les ressources collectées auprès de la clientèle et des membres restent excédentaires, comparativement aux crédits accordés.

⁷ Crédits à Court Terme : Crédits d'une durée inférieure ou égale à 1 an
 Crédits à Moyen Terme : Crédits d'une durée comprise entre 1 an et 3 ans
 Crédits à Long Terme : Crédits d'une durée supérieure à 3 ans

Tableau 39 : évolution du ratio crédits/dépôts

CATEGORIES	31/12/2021			31/12/2022		
	DEPOTS	CREDITS	DEPOTS/ CREDITS (en %)	DEPOTS	CREDITS	DEPOTS/ CREDITS (en %)
PREMIERE CATEGORIE	355,35	235,44	150,93	403,12	272,46	147,96
DEUXIEME CATEGORIE	373,04	303,97	122,72	406,45	329,33	123,42

Source : CNEF

Cet excédent s'observe dans toutes les catégories d'EMF et pour toutes les différentes maturités de ressources et d'emplois.

- en première catégorie, le ratio dépôts à vue (DAV)/crédit à court terme (CCT) est passé de 675,18 % à 664,49 % (-10,70 points) au cours de la période sous revue ;
- en deuxième catégorie, il est passé de 172,40 % à 168,19 % soit une baisse de 4,22 points.

Tableau 40 : évolution du ratio dépôts a vue sur crédits à court terme

CATEGORIES	31/12/2021			31/12/2022		
	DAV	CCT	DAV/CCT (en %)	DAV	CCT	DAV/CCT (en %)
PREMIERE CATEGORIE	326,57	48,37	675,18	395,70	59,55	664,49
DEUXIEME CATEGORIE	274,14	159,01	172,40	300,94	178,93	168,19

III.1.4.2.5. Evolution du Taux Effectif Global (TEG) pratiqué par les établissements de microfinance

Comparativement aux TEG des banques, les TEG des établissements de microfinance sont très élevés compte tenu des conditions spécifiques à ce segment de marché du crédit. Toutefois, l'application du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM du 10 août 2020 relatif au TEG, à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, aux établissements de microfinance depuis le 1^{er} semestre 2020 a contribué à la réduction des TEG PME et ceux des personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises, contrairement à ceux des particuliers.

En effet, les TEG des crédits accordés aux particuliers sont restés relativement stables, passant de 42,1% à 42,38%, soit une hausse de 0,28 point entre 2021 et 2022. Cette légère hausse est justifiée par la hausse des coûts des crédits à la consommation qui ont augmenté de 0,46 point, passant de 47,00 % à 47,46%. Les TEG des crédits à moyen terme et des crédits immobiliers ont considérablement baissé, revenant de 38,69% à 31,75%, et de 37,31% à 30,31% respectivement.

S'agissant des PME, leur TEG sont revenus de 38,14 % à 33,49% entre 2021 et 2022, soit une baisse de 4,65 points. Cette baisse est due à la baisse de tous les types de crédit à l'exception des affaturages, dont les TEG sont plutôt passés de 26,67% à 47,53%. Les TEG des crédits de trésoreries sont revenus de 42,83% à 37,70%, soit une baisse de 5,13 points. Ceux des découverts sont revenus de 27,52% à 24,70 %. Les TEG des escomptes ont aussi baissé de 4,09 points revenant de 32,79% à 28,70%.

Concernant les crédits à moyen terme, leur TEG sont revenus de 31,95% à 28,47% et ceux des crédits à long terme sont revenus de 24,64% à 22,21%.

Les TEG des Prêts aux personnes morales autres que les PME et les Grandes Entreprises ont quant à eux baissé de 21,04 points, revenant de 60,73% à 39,69% entre 2021 et 2022. Les coûts de tous les types de prêt accordés à ce segment de la clientèle ont baissé. Les TEG des crédits à la consommation sont revenus de 72,71 % à 46,11%, les TEG des découverts sont revenus de 49,94% à 41,74% et les TEG des crédits à moyen terme sont revenus de 60,89 % à 38,17%.

Tableau 41 : Taux Effectif Global pratiqué par les établissements de microfinance en 2021 et 2022

Catégories	(en %)	
	2021	2022
1. Prêts aux particuliers	42,1	42,38
Crédits à la consommation, autres que le découvert	47,00	47,46
Découverts	48,54	48,47
Escomptes d'effets	33,07	33,07
Crédits à moyen terme*	38,69	31,75
Crédits à long terme*	21,37	20,29
Crédits immobiliers	37,31	30,31
Cautions	42,84	42,84
2. Prêts aux PME	38,14	33,49
Crédits de trésorerie, autres que le découvert	42,83	37,70
Découverts	27,52	24,70
Escomptes d'effets	32,79	28,70
Crédits à moyen terme	31,95	28,47
Crédits à long terme	24,64	22,21
Affecturages	26,67	47,53
Cautions	42,73	28,09
4. Prêts aux personnes morales autres que les PME et Grandes Entreprises	60,73	39,69
Crédits à la consommation, autres que le découvert	72,71	46,11
Découverts	49,94	41,74
Escomptes d'effets		
Crédits à moyen terme*	60,89	38,17
Crédits à long terme*		6,29
Crédits immobiliers	-	-
Cautions		
5. Prêts aux administrations publiques et collectivités territoriales décentralisées		30,09
Crédits de trésorerie, autres que le découvert		30,09
Découverts		
Crédits à moyen terme		
Crédits à long terme	-	-
Cautions		

*Il s'agit des crédits autres que les crédits immobiliers

Source : CNEF

Concernant le coût du crédit par secteur d'activité, les secteurs d'activités d'administration publique et d'activités des organisations extraterritoriales ont bénéficiés des coûts de financement les plus faibles.

Tableau 42 : Taux Effectif Global pratiqué par les banques par secteur d'activité

Secteurs d'activités	(en %)	
	2021	2022
Agriculture, chasse et sylviculture	38,06	37,59
Pêche, pisciculture, aquaculture	42,31	36,36
Activités extractives	36,14	32,21
Activités de fabrication	37,01	37,02
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	35,14	31,21
Construction	36,48	28,37
Commerce ; réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques	40,93	38,32
Hôtels et restaurants	40,08	37,77
Transports, activités des auxiliaires de transport et communications	37,03	29,04
Activités financières	28,00	29,99
Immobilier, locations et services aux entreprises	37,68	35,00
Activités d'administration publique	31,27	22,98
Éducation	32,16	32,42
Activités de santé et d'action sociale	34,03	31,97
Activités à caractère collectif ou personnel	47,37	41,12
Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique	41,88	30,27
Activités des organisations extraterritoriales	52,92	24,92

III.1.4.2.6.- Poids du secteur de la microfinance dans le système bancaire

A fin décembre 2022, le total bilan du secteur de la microfinance représente 10,97 % de celui des banques commerciales, contre 11,27 % un an plus tôt. S'agissant des dépôts et crédits des EMF, ils représentent respectivement 11,18 % et 12,77 % des dépôts et crédits des banques, contre 11,69 % et 12,51 % un an plus tôt.

Tableau 43 : comparaison des activités des banques et des EMF (en milliards de FCFA)

INTITULES	31/12/2021	31/12/2022
Total Bilan EMF	911,72	1 040,73
Total Bilan Banques	8 086,96	9 486,44
Total Bilan	8 998,68	10 527,17
Total Bilan EMF/Banques (en %)	11,27	10,97
Dépôts EMF	728,39	809,57
Dépôts Banques	6 233,04	7 244,05
Total Dépôts	6 961,43	8 053,62
Dépôts EMF/Banques (en %)	11,69	11,18
Crédits EMF	539,67	602,00
Crédits Banques	4 312,37	4 715,00
Total Crédits	4 852,04	5 317,00
Crédits EMF/Banques (en %)	12,51	12,77

Source : CNEF, CERBER

Au 31 décembre 2022, 2 737 324 le nombre de comptes ouverts dans les EMF a diminué de 2,15 %, et a augmenté de 24,96 % dans le secteur bancaire, suite au passage de La Régionale d'établissement de microfinance à établissement de crédit.

Tableau 44 : comparaison du nombre de comptes des banques et des EMF

Nombre de comptes ouverts	31/12/2021	31/12/2022	% Total	Variation en volume	Variation en %
Nombre de comptes EMF	2 797 337	2 737 324	35,34	-60 013	-2,15
Nombre de comptes Banques	4 007 248	5 007 403	64,66	1 000 155	24,96
Total	6 804 585	7 744 727	100	940 142	13,82

Source : CNEF

III.1.4.3.- EVOLUTION DES PERFORMANCES⁸

III.1.4.3.1.- Qualité du portefeuille de crédit

Entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, le Portefeuille A Risque à 30 jours (PAR30)⁹ est passé de 3,03 % à 4,07 % (+1,04 point) en première catégorie, de 3,32 % à 3,41 % (+0,09 point) en deuxième catégorie, et de 48,24 % à 71,36 % (+23,12 points) en troisième catégorie. Comme l'année précédente, la première catégorie présente le taux d'impayés le plus faible, suivie de la deuxième catégorie. La troisième catégorie conserve la dernière position.

S'agissant du provisionnement des créances en souffrance, le ratio de couverture des risques s'est amélioré en première (+ 19,62 points) et troisième catégorie (+ 46,17 points), et s'est légèrement détérioré en deuxième catégorie (-1,43 point).

Tableau 45 : évolution de la qualité du portefeuille de crédit des EMF (En %)

PAR 30 (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	3,03	3,32	48,24
2022 (b)	4,07	3,41	71,36
Variation (b-a)	1,04	0,09	23,12
COUVERTURE DES RISQUES (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	21,43	63,72	43,90
2022 (b)	41,05	62,29	90,07
Variation (b-a)	19,62	-1,43	46,17

Source : CNEF

III.1.4.3.2.- Efficacité et productivité

Au cours de la période sous revue, le ratio d'efficacité d'exploitation¹⁰ a augmenté de 1,10 point en première catégorie, de 2,29 points en troisième catégorie, et a baissé de 0,10 point en deuxième catégorie. Comme l'année précédente, la première catégorie conserve la meilleure performance sur cet indicateur.

⁸ L'analyse des performances des EMF est effectuée à partir des informations télédéclarées dans la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF. Elle est basée sur les normes du Consultative Group to Assist the Poor (CGAP), celles-ci servant de référence sur le plan international (Voir Annexe 6).

⁹ Le Portefeuille à risque à 30 jours (PAR30) est l'indicateur de mesure de qualité du portefeuille le plus largement accepté en microfinance. Il montre la partie du portefeuille de crédit « contaminée » par les impayés (retards de paiement ou non-paiement) et présentant donc un risque de ne pas être remboursé. Plus la durée du retard de paiement est grande, moins le prêt a de chances d'être remboursé.

¹⁰ Le ratio d'efficacité d'Exploitation s'obtient en divisant l'ensemble des charges d'exploitation (incluant toutes les charges administratives et salariales, les amortissements des immobilisations et les rémunérations des administrateurs) par l'encours moyen du portefeuille brut de crédits sur la période observée. Il mesure les coûts opérationnels supportés par l'EMF pour fournir son service de crédit. Plus il est faible, meilleure est l'efficacité de l'institution.

Tableau 46 : évolution du ratio d'efficacité d'exploitation (En %)

EFFICACITE D'EXPLOITATION (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	8,04	13,91	18,46
2022 (b)	9,13	13,82	20,75
Variation (b-a)	1,10	-0,10	2,29

Source : CNEF

III.1.4.3.3. - Gestion financière

En 2022, le portefeuille de crédits a représenté 49,98 % du total de bilan des EMF en première catégorie, contre 53,16 % en deuxième catégorie, et 10,44 % en troisième catégorie. Le poids des crédits dans le total du bilan des EMF a augmenté de 0,28 point en première catégorie, et a diminué de 0,68 et 24,85 points en deuxième et troisième catégories respectivement.

Au cours de la même année, le coût des ressources financières a diminué dans toutes les catégories. Il est passé de 4,68 % à 3,95 % (-0,73 point) en première catégorie, de 4,59 % à 4,22 % (-0,37 point) en deuxième catégorie, et de 1,14 % à 1,03 % (-0,11 point) en troisième catégorie.

S'agissant de la structure des ressources des EMF, l'on note que le recours à l'endettement a augmenté en première catégorie. En effet, le ratio dettes/capitaux propres¹¹ est passé de 1,39 % à 8,23 % (+ 6,84 points) dans cette catégorie. Il a régressé dans les deux autres catégories, comme l'illustre le tableau suivant. Toutefois, la deuxième catégorie a un recours aux financements extérieurs plus élevé que la première.

Tableau 47 : évolution de la gestion financière des EMF (En %)

PORTEFEUILLE/TOTAL BILAN (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	49,70	53,84	35,29
2022 (b)	49,98	53,16	10,44
Variation (b-a)	0,28	-0,68	-24,85
CHARGES DE FINANCEMENT (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	4,68	4,59	1,14
2022 (b)	3,95	4,22	1,03
Variation (b-a)	-0,73	-0,37	-0,11
DETTES/CAPITAUX PROPRES (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	1,39	30,84	-774,28
2022 (b)	8,23	29,33	-2301,74
Variation (b-a)	6,84	-1,51	-1527,46

Source : CNEF

¹¹ Ce ratio mesure le niveau d'endettement d'un EMF. Il s'obtient en divisant le total des dettes financières de l'EMF par le total de ses capitaux propres.

III.1.4.3.4. Rentabilité

La deuxième catégorie reste la catégorie la plus rentable du secteur de la microfinance, suivie de la première catégorie. La troisième catégorie conserve la dernière position en terme de rentabilité.

Toutefois, le taux de rendement des capitaux propres s'est détérioré en deuxième catégorie, passant de 15,62 % à 9,72 % (-5,90 point).

S'agissant du taux de rendement de l'actif, il a diminué dans toutes catégories, passant de -0,50 % à -0,63 % (-0,13 point) en première catégorie, de 1,92 % à 1,08 % (-0,84 point) en deuxième catégorie, et de 1,45 % à -13,92 % (-15,37 points) en troisième catégorie

Quant à la rentabilité du portefeuille de crédits, elle s'est améliorée en première catégorie (+1,03 point) et deuxième catégorie (+0,24 point), et est restée inchangée et nulle en troisième catégorie.

Pour ce qui est du ratio d'autosuffisance opérationnelle¹², il a augmenté de 32,14 points et 25,54 points en première et deuxième catégorie, passant de 58,42 % à 90,56 % et de 94,76 % à 120,30 % respectivement. En troisième catégorie par contre, il s'est contracté, passant de 18,96 % à 18,64 % (-0,32 point).

Tableau 48 : évolution de la rentabilité des EMF (en %)

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	-6,09	15,62	3,08
2022 (b)	-5,96	9,72	-329,32
Variation (b-a)	0,13	-5,90	-332,40
RENDEMENT DE L'ACTIF (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	-0,50	1,92	1,45
2022 (b)	-0,63	1,08	-13,92
Variation (b-a)	-0,13	-0,84	-15,37
RENDEMENT DU PORTEFEUILLE (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	8,29	12,54	0,00
2022 (b)	9,32	12,78	0,00
Variation (b-a)	1,03	0,24	0,00
AUTOSUFFISANCE OPÉRATIONNELLE (en %)	PREMIERE CATEGORIE	DEUXIEME CATEGORIE	TROISIEME CATEGORIE
2021 (a)	58,42	94,76	18,96
2022 (b)	90,56	120,30	18,64
Variation (b-a)	32,14	25,54	-0,32

Source : CNEF

¹² Le ratio d'autosuffisance opérationnelle renseigne sur la capacité de l'EMF à couvrir ses charges d'exploitation par ses seuls revenus d'exploitation financière. Il s'obtient en divisant le montant des intérêts et commissions perçus par le total des charges d'exploitation.

III.1.4.3.5. Règlements et contrôle

III.1.4.3.5.1.- Décisions COBAC

Au cours de l'exercice 2022, la COBAC a rendu trois cent quarante-trois (343) Décisions concernant les EMF du Cameroun, et notamment 46 décisions relatives au retrait d'agrément d'EMF de première catégorie appartenant au réseau CAMCCUL.

III.1.4.3.5.2.- Décisions du CNEF

Le CNEF a également procédé à l'immatriculation dans son registre spécial, de seize (16) EMF toutes catégories confondues.

III.1.4.4.- Organisation des services communs à la profession

III.1.4.4.1. Mise en œuvre de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive

Dans le but d'opérationnaliser la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI), le Gouvernement a sollicité et obtenu de l'Agence Française de Développement (AFD) un financement de 4 milliards de francs CFA dans le cadre du programme de valorisation et de transformation des produits agricoles et agroalimentaires (TRANSFAGRI) du 3^{ème} C2D, qui vise la dynamisation des secteurs agricoles et agroalimentaires.

Le projet TRANSFAGRI comprend quatre (04) composantes dont la 2^{ème} : **Services Financiers aux Entreprises – contribution à l'opérationnalisation de la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (SNFI)**, est mise en œuvre par la Cellule d'Exécution du Programme d'Appui à la Stratégie Nationale de la Finance Inclusive (PA-SNFI). Cette composante 2 s'articule autour de trois sous composantes, à savoir :

- Sous composante 1 : Appui au développement des produits et services financiers adaptés en faveur des MPME rurales et des chaînes de valeur agro-alimentaires ;
- Sous composante 2 : Appui à l'amélioration de la performance sociale, promotion de l'éducation financière et renforcement de la sécurisation/centralisation de l'information financière du secteur ;
- Sous composante 3 : Appui à la coordination, mise en œuvre et au suivi-évaluation du projet et du Programme d'appui à la SNFI.

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la sous composante 2A de la composante 2 du Programme TRANSFAGRI, axée sur « l'Amélioration de la performance sociale et de la protection de la clientèle », le PA-SNFI a organisé à Ebolowa, au cours des mois de octobre et novembre 2022, des ateliers de formation des Experts Locaux et Cadres des Structures d'encadrement et de supervision du secteur de la Microfinance dans les domaines de la Gestion de la Performance Sociale/Protection des Clients, et de la Gouvernance. Le CNEF a participé à ces travaux.

Par ailleurs un protocole d'entente a été signé entre le PASNFI et le CNEF dans le cadre de la mise en œuvre des activités de la sous-composante 2C : « Appui au renforcement de la centralisation /sécurisation des informations financières » ; Ce protocole prévoit un Plan de

déploiement de la plateforme informatique du CNEF dans les EMF, et des sessions de formation à l'utilisation de ladite plateforme ;

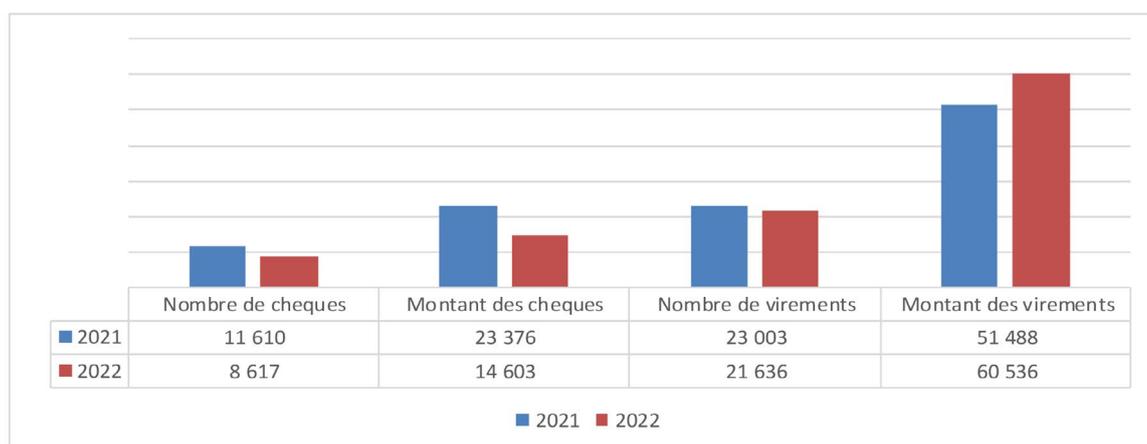
III.1.4.4.2. Plateforme LINK

Mise en place par BGF Bank, la plateforme LINK offre aux EMF des services de facilitation sur les opérations courantes, les opérations internationales, la gestion de la trésorerie, ainsi que des financements structurés et la mise en place des produits innovants. Au travers de la plateforme LINK, BGF Bank est l'intermédiaire des EMF dans le traitement des opérations entre elles ou avec les banques, notamment en ce qui concerne les remises chèques et les virements nationaux et sous Régionaux.

Comme les années précédentes, aucune opération sur chèques ou de virement n'a été enregistrée entre EMF en 2022.

S'agissant des transactions entre EMF et banques, elles ont diminué en termes de nombre entre fin décembre 2021 et fin décembre 2022, comme l'illustre le graphique suivant :

Graphique 17 : évolution des transactions entre EMF et banques



Le nombre d'opérations sur chèques est passé de 11 610 à 8 617 (-2 993) transactions, et leur montant de 23 376 à 14 603 (- 8 773) millions.

Au cours de la même période, le nombre de virements a diminué, passant de 23 003 à 21 636 (- 1 367) opérations, mais leur montant a augmenté, passant de 51 488 à 60 536 (+ 9 048) millions.

S'agissant des incidents de paiement, aucun n'a été enregistré sur la plateforme LINK comme en 2021.

III.1.4.4.3. La Centrale des Risques des EMF (CREMF) et la plateforme CIP-FIBANE-CASEMF :

Faisant suite aux résultats de l'étude diagnostique du mécanisme de connexion des EMF aux applicatifs CASEMF et CREMF de la plateforme informatique du CNEF, menée par le Cabinet Horus Finance, il a été engagé la correction des anomalies constatées par les EMF dans le cadre de l'utilisation de la plateforme informatique du CNEF. Il a été également prévu dans le cadre du partenariat avec le TRANSFAGRI, la mise en place d'un Helpdesk



permettant d'accompagner au quotidien les établissements assujettis dans l'exploitation de la plateforme informatique du CNEF.

III.1.5. Réformes et perspectives du système bancaire et de la microfinance

III.1.5.1. Réformes et perspectives du système bancaire

III.1.5. 1.1. Réformes du système bancaire

III.1.5. 1.1.1. Secteur bancaire

L'année 2022 a été marquée par la poursuite des actions visant à renforcer la stabilité du système bancaire et à favoriser son développement.

S'agissant du renforcement de la stabilité du secteur bancaire, la mise en œuvre des plans de restructuration des banques en difficulté s'est poursuivie. Le transfert des dossiers physiques du portefeuille de créances desdites banques à la Société de Recouvrement des Créances du Cameroun a été effectif, les frais relatifs au rachat desdits portefeuilles payés, ainsi que la première tranche au titre de la libération du capital.

Par ailleurs, dans le cadre de la cession partielle des parts de l'Etat au sein du capital de CBC, prévue dans le plan de restructuration de cette banque, plusieurs diligences ont été menées en vue du recrutement du Conseil de l'Etat. Celui-ci a été désigné et devrait mener à son terme, le processus de cession desdites parts à la bourse des valeurs et à un repreneur.

Pour ce qui est des mesures visant la réduction du volume structurellement élevé de créances en souffrance, leur mise en œuvre s'est poursuivie conformément au plan action des mesures identifiées dans la Stratégie de résorption des créances en souffrance, élaborée en 2017.

En ce qui concerne les actions engagées pour l'amélioration de l'offre de financement et le développement du secteur bancaire, l'Etat a paraphé le 22 juillet 2022 avec l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun et l'Association Nationale des Etablissements de microfinance du Cameroun, une convention de garantie destinée à la mise en œuvre d'une facilité de garantie des prêts destinés aux entreprises.

Dans la même veine, le Gouvernement a poursuivi, de concert avec la Banque Mondiale, les réflexions sur la mise en place d'un Fonds de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises. Par ailleurs, les actions de vulgarisations des outils et plateformes existants ont été réalisées.

S'agissant des actions visant le développement du secteur financier camerounais, le Gouvernement a mis en place un Groupe de Travail chargé d'évaluer le fonctionnement du secteur financier et de proposer des solutions à son développement. C'est ainsi qu'avec l'accompagnement de la Banque Mondiale, une étude sur les causes des faiblesses de l'intermédiation financière et du développement financier au Cameroun a été menée et une stratégie de développement du secteur proposée.

Enfin, le Parlement a adopté et le Président de la République promulgué, la Loi n°2022/006 du 27 avril 2022 régissant le secret bancaire, qui prend en compte des évolutions technologiques et les nouveaux risques qui y sont liés.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre d'une part, du plan d'action stratégique issu du Rapport d'Evaluation Nationale de Risques (ENR) et d'autre part, des recommandations issues des études de typologies de GABAC. Parallèlement à ces actions, les travaux pour corriger les défaillances majeures constatées dans le Rapport d'Evaluation Mutuelle adopté en 2021, dans le cadre du processus ICRG du GAFI, ont été engagés. Au rang des actions menées, figurent entre autres, la publication d'un guide sur l'identification du bénéficiaire effectif, l'organisation des séminaires de renforcement des Magistrats sur les problématiques de LBC/FT et sensibilisation des assujettis en l'occurrence les Entreprises et Professions Non Financières Désignées (EPNFD).



En matière de changes et transferts, la mise en œuvre des réformes issues du Règlement n° 02/18/CEMAC/UMAC/CM du 21 décembre 2018 portant réglementation des changes en zone CEMAC et de ses 14 Instructions s'est poursuivie. Comme actions majeures réalisées, l'on peut citer le séminaire de vulgarisation de ladite réglementation à l'attention des entreprises exportatrices, la campagne d'information et de sensibilisation contre le change clandestin. De plus, les contrôles des assujettis en matière de respect de la réglementation des changes (exportateurs, bureaux de change) ont également été effectués. L'un des faits majeurs pour cette année 2022 est le rapatriement effectif des recettes d'exportation du secteur pétrolier et minier.

III.1.5. 1.2. Perspectives du secteur bancaire

Le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des réformes visant à renforcer et développer le secteur financier qui sont définies aussi bien dans le Programme Economique et Financier signé avec le Fonds Monétaire International pour la période 2021-2024 ; dans la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (SND30), ou encore dans la stratégie de développement du secteur financier proposée par la Banque Mondiale. La restructuration des banques en difficultés et la cession partielle des parts de l'Etat dans le capital de la banque publique devraient être menées à leur terme. Par ailleurs, les actions de sensibilisation des acteurs du secteur et de vulgarisation de certains instruments et outils devront s'accroître. /

III.1.5.2. Reformes et perspectives du secteur de la microfinance

III.1.5.2.1. Reformes du secteur de la microfinance

Dans le secteur de la microfinance, l'année 2022 a été marquée par l'assainissement du secteur avec le recensement, l'évaluation et la fermeture des établissements de microfinance (EMF) exerçant sans agrément. Dans la même veine, les contrôles administratifs permanents se sont poursuivis, ainsi que les réflexions sur la création d'un fonds de garantie et de refinancement des EMF.

III.1.5.2.2. Perspectives du secteur de la microfinance

Les perspectives du secteur de la microfinance se résument comme suit :

- la révision de l'Arrêté portant contrôle administratif des EMF pour rendre plus efficace les contrôles ;
- la poursuite des réflexions sur la mise en place d'un fonds de refinancement et de garantie des EMF ;
- Le démarrage des réflexions sur la mise en place d'un fonds de surveillance des EMF.

III.2 SITUATION DU SECTEUR DES ASSURANCES

L'année 2022 aura été marquée dans le secteur des assurances au Cameroun par :

- la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards ;
- l'assainissement du marché notamment, à travers le contrôle de l'authenticité des attestations d'assurance automobile et la digitalisation en cours de la gestion de ces attestations ;

- la production du rapport annuel de l'exercice 2021 du marché des assurances ;
- l'évaluation des fonds en déshérence dans les sociétés d'assurance Vie ;
- la campagne de sensibilisation du grand public sur le dispositif d'indemnisation directe des assurés (IDA) ;
- le suivi digital des sinistres de grande ampleur ;
- la poursuite des activités relatives à la mise en place de la nouvelle société de réassurance d'une part, et dans la révision de l'arrêté de 1994 portant tarif de l'assurance de responsabilité civile automobile d'autre part.

Encadré 9 : Glossaire des termes utilisés dans le secteur des assurances

Assurance : Technique dont le rôle fondamental est de protéger en cas de survenance de certains événements, les patrimoines et les personnes moyennant une rémunération.

Assurances dommages ou assurances IARD (Incendie, Accidents, Risques Divers) : Assurances ayant pour objet la réparation des conséquences d'un événement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré. Elles sont soumises à un principe fondamental dit principe indemnitaire selon lequel la prestation de l'assureur ne peut en aucun cas excéder le préjudice réel subi par l'assuré.

Assurances de personnes : Assurances ayant pour objet le versement des prestations forfaitaires en cas d'événement affectant la personne même de l'assuré. Ces prestations forfaitaires se traduisent par le versement d'un capital ou d'une rente.

Prime : Contribution que verse l'assuré à l'assureur en contrepartie de la garantie qui lui est accordée.

Primes émises : Ensemble des contributions versées à l'assureur par les assurés au cours d'un exercice (1er janvier - 31 décembre) ; elles constituent le chiffre d'affaires de la société d'assurances.

Primes acquises : Somme des primes émises et variation des provisions de primes.

Provisions : Sommes d'argent mises en réserve et destinées à couvrir les différentes dettes de l'assureur résultant de ses obligations contractuelles vis-à-vis des assurés. Le calcul de ces provisions est règlementé par le code des assurances (article 334.)

Provisions pour risques en cours (PREC) : Provisions destinées à couvrir les risques et les frais généraux afférents, pour chacun des contrats à primes payables d'avance, à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance du contrat.

Provisions pour sinistres à payer (PSAP) : Provisions destinées à couvrir les sinistres survenus avant la clôture de l'exercice (31 décembre), mais qui n'ont pas encore été payés.

Provisions techniques (PT) : Dettes de l'assureur figurant au passif du bilan, devant en contrepartie être représentées à l'actif du bilan par des valeurs équivalentes en placements, selon les normes imposées par le code des assurances.

Provisions mathématiques (PM) : Provisions concernant exclusivement les opérations d'assurance vie et étant constituées des sommes que l'assureur doit mettre en réserve pour faire face à ses engagements envers l'assuré.

Produits financiers nets (PFN) : Différence entre les produits des placements et les charges des placements.

Sinistre : Réalisation de l'événement dommageable prévu et garanti au contrat.

Sinistres payés : Sommes déboursées par l'entreprise au cours d'un exercice pour le paiement des sinistres, quelle que soit leur année de survenance.

Prestations échues : Paiements dus pour les contrats d'assurances vie et capitalisation arrivés à terme.

Charge de sinistres : Somme des sinistres payés et de la variation des provisions pour sinistres.

Réassurance : Opération par laquelle une entreprise d'assurance (cédante ou assureur direct) se fait assurer à son tour auprès d'une autre société (le réassureur ou le cessionnaire) pour tout ou partie des risques qu'elle a souscrits.

Solde de réassurance : Différence entre la part des réassureurs dans les charges et les primes acquises aux réassureurs.

Marge de solvabilité : Garantie supplémentaire imposée par le code des assurances (article 337) destinée à garantir les engagements vis-à-vis des assurés et à faire face aux aléas inhérents à l'activité d'assurance.

Elle correspond globalement aux fonds propres de l'entreprise.

Engagements réglementés : Ce sont les provisions techniques (PT) brutes de recours et de réassurance ainsi que les dettes privilégiées, couvertes par des actifs sûrs, liquides, rentables (ou en accord avec la réglementation), diversifiés.

Source : DA

III.2.1. Présentation succincte du marché camerounais des assurances

En raison des dispositions réglementaires de la CIMA relatives à la consolidation des statistiques des compagnies d'assurances, les données du secteur des assurances en 2022 ne peuvent être disponibles qu'au cours du 2ème semestre 2023. En conséquence, les informations contenues dans le rapport sont celles de 2021.

Au titre de l'exercice 2021, le marché camerounais des assurances compte vingt-sept (27) sociétés agréées, dont dix-sept (17) dans la branche dommage et dix (10) en vie et



capitalisation. Le réseau de distribution des intermédiaires est animé par 105 agents généraux, 148 courtiers et 116 mandataires non-salariés.

Ce secteur d'activité qui emploie plus de 3 000 personnes a réalisé un chiffre d'affaires global de FCFA 229,83 milliards contre FCFA 211,43 milliards en 2020, soit une progression de 8,70%. Les intermédiaires d'assurances (agents généraux et courtiers) réalisent 37,79% de ce chiffre d'affaires.

Les émissions de la branche dommage représentent 66,38% des parts de marché, soit 33,62% pour la branche vie. L'assurance automobile concentre 33,23% de la production de la branche dommage. Les arriérés de primes cumulés au 31 décembre 2021 représentent plus de 14% du chiffre d'affaires de la branche dommage.

S'agissant des prestations payées aux ménages et unités de production, elles s'élèvent à FCFA 103,66 milliards et sont en baisse de 10,47% par rapport à l'exercice précédent. Le taux de sinistralité de la branche dommage est de 37,55% contre 46,44% en 2020.

La charge de gestion du marché enregistre une hausse de 8,92%, passant de FCFA 75,72 milliards en 2020 à FCFA 82,48 milliards en 2021, mais reste contenue autour de 35,8% pour les deux exercices. Les frais de personnel des sociétés d'assurances du marché ont augmenté de 7,05% pour s'établir à FCFA 19,09 milliards.

En 2021, 19,07% de primes émises par les sociétés d'assurances ont été cédées en réassurance. Le solde de réassurance qui est passé de 8,59 milliards l'exercice précédent à FCFA 25,31 milliards, demeure en faveur des réassureurs.

Les opérations d'assurances toutes branches confondues ont dégagé un résultat net d'exploitation de FCFA 15,91 milliards en 2021 contre FCFA 17,36 milliards un an plus tôt.

Dans le même temps, les entreprises d'assurances ont constitué des provisions techniques (non vie) et mathématiques (vie) pour un montant cumulé de FCFA 391,54 milliards, soit une augmentation de 4,96% par rapport à l'année précédente.

Le portefeuille des actifs admis en couverture des engagements réglementés, toutes branches confondues, s'élève à FCFA 509,34 milliards, soit une hausse de 3,84% sur un an. Il représente 113,05% des engagements réglementés. Les « dépôts en banque », les « obligations et autres valeurs d'Etat » et les « droits réels immobiliers » sont les véhicules de placement les plus utilisés.

Le secteur des assurances affiche une marge de solvabilité excédentaire de FCFA 86,81 milliards en 2021, découlant d'une marge disponible de FCFA 125,49 milliards pour une marge minimale exigible de FCFA 38,68 milliards.

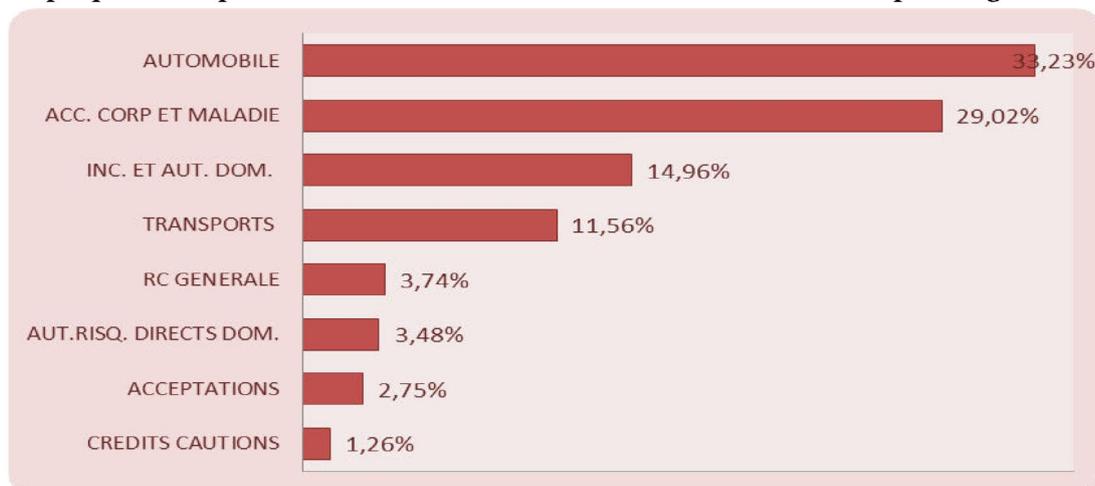
III.2.2. Les assurances dommages

Comme en 2020, la branche dommage est constituée de 17 sociétés.

III.2.2.1. La production

En 2021, les émissions de la branche non vie sont en progression de 8,38% et s'élèvent à FCFA 152,56 milliards contre FCFA 140,77 milliards en 2020. Cette performance est tirée principalement par les catégories « accidents corporels et maladie » et « responsabilité civile automobile ».

Graphique 18 : Répartition du chiffre d'affaires 2021 de la branche non vie par catégorie



Source : MINFI/DA

Comme au cours de l'exercice 2020, la société AXA demeure leader du quinté de tête des sociétés ayant le chiffre d'affaires le plus élevé dans la branche dommage. Les autres sociétés présentes dans ce quinté sont par ordre décroissant : ACTIVA, CHANAS, SAAR et NSIA qui y fait son entrée pour l'exercice sous revue. Ces entreprises détiennent à elles seules plus de la moitié (53,22%) des émissions de primes de la branche IARD ;

En vie et capitalisation, s'agissant du niveau des collectes, le duo de tête reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Ce duo qui détient près de la moitié (49,93%) du chiffre d'affaires de la branche est constitué d'ALLIANZ VIE et PRUDENTIAL BENEFICIAL Life.

Tableau 49 : répartition du chiffre d'affaires du marché dans la branche IARD de 2019 à 2021 par compagnie

SOCIÉTÉS	PRIMES EMISES (en FCFA milliards)			PARTS DE MARCHES		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ACTIVA	17,40	16,75	17,25	12,32%	11,90%	11,30%
ALLIANZ	14,92	12,72	10,62	10,57%	9,04%	6,96%
AREA	4,54	5,04	4,67	3,21%	3,58%	3,06%
AGC	3,83	4,24	3,89	2,71%	3,01%	2,55%
ATLANTIQUE	2,95	6,28	8,19	2,09%	4,46%	5,37%
AXA	20,77	20,57	21,53	14,72%	14,62%	14,11%
CHANAS	12,19	14,12	16,25	8,63%	10,03%	10,65%
CPA	2,21	2,16	2,28	1,56%	1,54%	1,50%
GMC	9,27	9,14	10,59	6,56%	6,49%	6,94%
NSIA	10,26	11,38	11,11	7,26%	8,08%	7,28%
PRO ASSUR	3,00	2,27	2,56	2,12%	1,61%	1,68%
PRUBGI	3,02	3,61	5,47	2,14%	2,56%	3,59%
ROYAL ONYX	1,64	1,71	2,65	1,16%	1,22%	1,74%
SAAR	17,25	14,05	15,06	12,22%	9,98%	9,87%
SANLAM	9,02	7,43	8,82	6,39%	5,28%	5,78%
SUNU IARD	3,25	3,70	3,94	2,30%	2,63%	2,58%
ZENITHE	5,68	5,58	7,68	4,02%	3,97%	5,03%
ENSEMBLE IARD	141,18	140,77	152,56	100%	100%	100%

Source : MINFI/DA

III.2.2.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets sont en régression de 12,64% ; ils passent de FCFA 4,39 milliards en 2020 à FCFA 3,84 milliards en 2021.

III.2.2.3. Les charges de sinistres

La charge de sinistres de la branche se chiffre à FCFA 56,40 milliards contre FCFA 65,66 milliards en 2020, soit une baisse de 14,10%.

L'essentiel des charges de cette branche est reparti entre les catégories « Accidents Corporels et Maladie » (55,06%) et « Responsabilité Civile Automobile » (20,57%).

Tableau 50 : Évolution de la charge de sinistres de 2019 à 2021

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

SOCIÉTÉS	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
ACTIVA	8,52	14,04	6,12	-56,42%
ALLIANZ	14,29	7,05	4,43	-37,20%
AREA	2,48	2,36	2,29	-2,94%
AGC	1,58	1,74	1,59	-8,64%
ATLANTIQUE	1,24	1,78	3,08	72,75%
AXA	6,77	6,55	7,96	21,60%
CHANAS	3,00	3,42	6,23	82,03%
CPA	0,77	0,86	0,60	-29,87%
GMC	3,48	3,64	4,45	22,24%
NSIA	2,92	3,26	4,52	38,82%
PRO ASSUR	3,27	3,25	1,61	-50,32%
PRUBGI	1,41	1,71	2,12	24,51%
ROYAL ONYX	0,84	0,28	0,56	100,87%
SAAR	8,09	6,58	5,21	-20,90%
SANLAM	3,37	6,94	1,89	-72,74%
SUNU IARD	0,82	1,25	1,38	9,85%
ZENITHE	2,34	0,96	2,36	145,15%
ENSEMBLE IARD	65,20	65,66	56,40	-14,10%

Source : MINFI/DA

Le taux de sinistralité de la branche dommage a régressé de 8,89 points. Il est passé de 46,44% en 2020 à 37,55% en 2021.

Les taux de sinistralité les plus élevés de la branche sont enregistrés dans les catégories « Accidents Corporels et Maladie » (71,20%), « Crédit - Caution » (39,41%) et « Responsabilité Civile Automobile » (35,17%).

III.2.2.4. Les charges de gestion

Les charges de gestion de la branche IARD ont augmenté de 8,26% en 2021 pour s'établir à FCFA 61,30 milliards. Comme pour l'exercice précédent, elles sont principalement tirées par les catégories « Accidents Corporels et Maladie » (28,83%) et « Responsabilité Civile

Automobile » (27,87%). Depuis 2017, le taux de chargement en dommage est quasi stable. Il tourne autour de 40% des émissions de la branche. En 2021, il représente 40,19% des primes émises contre 40,23% en 2020.

III.2.2.5. La Réassurance

Les primes cédées en réassurance ont baissé d'environ 3% et passent de FCFA 41,86 milliards en 2020 à FCFA 41,22 milliards en 2021.

Au cours des cinq (05) dernières années, le solde résultant des opérations de réassurance demeure déficitaire pour les compagnies d'assurances. Il est de FCFA 24,09 milliards en 2021 contre FCFA 7,65 milliards en faveur des réassureurs.

Tableau 51 : Soldes de réassurance par société entre 2019 et 2021

Sociétés	2019	2020	2021
ACTIVA	- 1,13	6,33	- 2,62
ALLIANZ	3,48	- 1,22	- 1,43
AREA	0,20	0,24	- 0,58
AGC	- 0,27	- 0,67	- 0,61
ATLANTIQUE	- 0,02	- 0,79	- 1,26
AXA	- 6,87	- 6,63	- 5,67
CHANAS	- 4,38	- 3,94	- 3,95
CPA	- 0,10	- 0,08	0,06
GMC	- 0,14	- 0,42	- 0,27
NSIA	- 1,01	- 1,43	- 1,46
PRO ASSUR	0,09	1,51	- 0,10
PRUBGI	- 0,22	- 0,45	- 0,29
ROYAL ONYX	- 0,62	- 0,35	- 0,62
SAAR	- 2,37	- 0,15	- 1,64
SANLAM	- 1,46	1,05	- 4,16
SUNU IARD	- 0,19	- 0,17	0,32
ZENITHE	- 1,03	- 0,47	0,18
BRANCHE IARD	- 16,04	- 7,65	- 24,09

Source : MINFI/DA

III.2.2.6. Les Résultats nets d'exploitation

La branche dommage affiche un résultat technique brut de réassurance de FCFA 32,49 milliards. Le résultat technique net s'élève à FCFA 8,40 milliards du fait du déficit du solde de réassurance qui est de FCFA 24,09 milliards.

Le résultat net d'exploitation quant à lui se chiffre à FCFA 12,26 milliards. Il est essentiellement tiré par les catégories « Responsabilité Civile Automobile » et « Transports Maritimes ».

Tableau 52 : Résultats nets d'exploitation de la branche dommage entre 2018 et 2021

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

SOCIÉTÉS	2019	2020	2021	Variation 2020-2021
ACTIVA	2,98	2,62	2,35	-10,28%
ALLIANZ	3,07	1,44	0,71	-50,75%
AREA	0,18	0,16	- 0,91	-678,94%
AGC	0,19	0,18	0,17	-3,78%
ATLANTIQUE	- 0,00	0,29	- 0,33	-212,81%
AXA	2,30	2,51	3,11	23,84%
CHANAS	0,49	1,37	1,18	-14,07%
CPA	0,09	- 0,05	0,17	428,22%
GMC	0,13	0,74	0,26	-65,43%
NSIA	1,80	2,04	0,04	-97,84%
PRO ASSUR	- 1,23	- 0,52	- 0,59	-15,14%
PRUBGI	- 0,45	- 0,39	0,35	189,05%
ROYAL ONYX	- 0,92	0,25	0,21	-13,26%
SAAR	1,36	2,38	1,61	-32,40%
SANLAM	0,13	- 0,51	- 0,16	68,46%
SUNU IARD	0,12	0,36	0,44	23,43%
ZENITHE	- 0,20	2,99	3,66	22,71%
ENSEMBLE IARD	10,03	15,85	12,26	-22,66%

Source : MINFI/DA

III.2.2.7. Les engagements réglés

Les engagements réglés de la branche dommage représentent 33,96% des engagements du marché. Ils ont augmenté de 5,04% entre 2020 et 2021 tandis que les actifs admis en couverture ont diminué de 3,01%. Cette situation explique la diminution du solde de couverture qui est passé de FCFA 45,9 milliards à FCFA 32,8 milliards.

Tableau 53 : Les engagements réglementés des sociétés IARD en 2021

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

Compagnies	Montant des engagements réglementés	Montant des actifs admis en couverture	Solde de couverture	Taux de couverture
ACTIVA	20,72	22,45	1,73	108,35%
ALLIANZ	16,77	20,76	3,99	123,81%
AREA	7,13	7,74	0,62	108,66%
AGC	3,29	4,67	1,38	141,94%
ATLANTIQUE	4,67	5,59	0,92	119,69%
AXA	19,02	21,55	2,52	113,26%
CHANAS	14,45	21,89	7,44	151,48%
CPA	3,74	3,9	0,16	104,38%
GMC	10,3	10,68	0,37	103,62%
NSIA	5,84	6,56	0,72	112,38%
PROASSUR	8,29	9,2	0,91	110,93%
PRUBGI	2,74	6,51	3,76	237,06%
ROYAL ONYX	1,5	1,62	0,12	108,13%
SAAR	21,52	23,69	2,17	110,08%
SANLAM	5,67	10,73	5,05	189,09%
SUNU IARD	3,58	3,64	0,07	101,95%
ZENITHE	3,77	4,62	0,85	122,65%
Ensemble IARD	153,01	185,81	32,8	121,43%

IV.2.2.7. La marge de solvabilité

Dans la branche IARD, toutes les compagnies d'assurances affichent une marge de solvabilité excédentaire, bien que le solde y relatif a connu un recul de 7,4% entre 2020 et 2021. En 2021, le taux de marge de solvabilité dans la branche dommage est de 361,64% et demeure largement au-dessus du minimum requis de 100%.

Tableau 54 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2021

COMPAGNIES	Marge disponible	Marge minimale	Solde de marge	Taux de marge
ACTIVA	6,95	2,00	4,95	347,74%
ALLIANZ	9,87	1,86	8,01	530,22%
AREA	3,18	0,96	2,22	331,35%
AGC	3,57	0,72	2,84	493,67%
ATLANTIQUE	1,96	1,63	0,33	120,11%
AXA	8,39	2,88	5,51	291,24%
CHANAS	8,51	3,18	5,33	267,82%
CPA	5,89	0,23	5,66	2534,57%
GMC	5,77	1,91	3,86	302,62%
NSIA	4,66	2,05	2,60	226,59%
PROASSUR	3,13	0,57	2,56	545,99%
PRUBGI	4,00	1,09	2,91	367,70%
ROYAL ONYX	2,59	0,27	2,32	945,62%
SAAR	12,23	2,78	9,45	439,60%
SANLAM	2,35	1,07	1,28	219,46%
SUNU IARD	1,94	0,72	1,22	269,58%
ZENITHE	7,91	1,75	6,16	451,59%
ENSEMBLE IARD	92,90	25,69	67,21	361,64%

Source : MINFI/DA

III.2.3. Les assurances vie

Dix (10) sociétés d'assurance ont animé la branche vie et capitalisation.

III.2.3.1. La production

En progression de 9,35% par rapport à l'exercice antérieur, le chiffre d'affaires réalisé dans la branche vie et capitalisation est passé de FCFA 70,67 milliards à FCFA 77,27 milliards en 2021. Les émissions de cette branche sont portées essentiellement par les contrats collectifs (53,35%).

Tableau 55 : Répartition par société du chiffre d'affaires de 2019 à 2021

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

SOCIÉTÉS	PRIMES EMISES (en FCFA milliards)			PARTS DE MARCHES		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ACAM VIE	1,16	0,98	1,53	1,71%	1,39%	1,98%
ACTIVA VIE	8,34	8,21	8,59	12,30%	11,62%	11,11%
ALLIANZ VIE	19,93	20,22	20,94	29,38%	28,62%	27,10%
NSIA VIE	1,51	1,78	2,18	2,23%	2,52%	2,82%
PRO ASSUR VIE	0,34	0,27	///	0,50%	0,39%	///
PRUBLI	13,62	15,07	17,64	20,08%	21,33%	22,83%
SAAR VIE	4,51	4,47	4,43	6,66%	6,32%	5,74%
SANLAM LIFE	3,32	2,46	3,63	4,89%	3,48%	4,69%
SONAM VIE	///	3,54	3,89	///	5,00%	5,03%
SUNU VIE	10,79	8,92	8,23	15,90%	12,62%	10,66%
WAFA VIE	4,31	4,75	6,20	6,35%	6,72%	8,03%
ENSEMBLE VIE	67,84	70,67	77,27	100%	100%	100%

Source : MINFI/DA

Les catégories « Epargne », « Mixte » et « Contrats en cas de décès » représentent plus de 95% de la production de la branche.

Tableau 56 : Répartition des primes émises par catégorie en 2021

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

CATEGORIES	INDIVIDUELLES	COLLECTIVES	ACCEPTATIONS VIE	ENSEMBLE 2021	VARIATION 2020 - 2021	ENSEMBLE 2020
Contrat en cas de vie	-	1,67	///	1,67	21,96%	1,37
Contrat en cas de décès	4,32	13,65	///	17,97	26,32%	14,23
Mixte	18,78	0,09	///	18,87	-13,16%	21,73
Épargne	11,07	25,81	///	36,87	16,94%	31,53
Titre de capitalisation	1,62	-	///	1,62	49,99%	1,08
Complémentaires	0,00	-	///	0,00	-99,72%	0,60
Acceptations vie	///	///	0,27	0,27	109,57%	0,13
ENSEMBLE	35,78	41,22	0,27	77,27	9,35%	70,67

Source : MINFI/DA

Le réseau de distribution des produits d'assurance vie et capitalisation est fortement animé par les mandataires non-salariés et le réseau bancaire.

En hausse de 5,84% par rapport à l'exercice 2020, les provisions mathématiques s'élèvent à FCFA 267,42 milliards en 2021. Ainsi, 60% de ces provisions proviennent des contrats d'épargne.

III.2.3.2. Les produits financiers

Les produits financiers nets générés par les placements de la branche vie et capitalisation se chiffrent à FCFA 7,38 milliards en 2021 contre FCFA 6,19 milliards en 2020, soit une hausse de 19,26%. Au cours des trois dernières années, les produits financiers issus des contrats collectifs demeurent prépondérants.

III.2.2.3. Les charges de prestations

Les prestations payées aux assurés et bénéficiaires de contrats d'assurance vie et capitalisation se chiffrent en 2021 à FCFA 48,84 milliards contre FCFA 44,60 milliards en 2020, soit une progression de 9,51%. Plus de la moitié de ces prestations sont affectées aux contrats d'épargne.

Au cours de la période de référence, les charges de prestations passent de FCFA 55,29 milliards en 2020 à FCFA 58,60 milliards en 2021. Elles sont constituées à 83,69% de celles des contrats d'épargne (59,00%) et des contrats mixtes (24,68%).

Tableau 57 : Charges de prestation par catégorie d'assurance Vie en 2020

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

CATEGORIES	INDIVIDUELLES	COLLECTIVES	ACCEPTATIONS VIE	ENSEMBLE 2021	VARIATION	ENSEMBLE 2020
					2020 - 2021	
Contrat en cas de vie	-	1,62	-	1,62	10,70%	1,46
Contrat en cas de décès	0,80	5,12	-	5,92	-5,11%	6,24
Mixte	14,33	0,13	-	14,46	-16,36%	17,29
Épargne	9,54	25,03	-	34,58	19,34%	28,97
Titre de capitalisation	1,70	-	-	1,70	56,08%	1,09
Complémentaires	0,11	-	-	0,11	42,43%	0,08
Acceptations vie	-	-	0,20	0,20	31,38%	0,15
ENSEMBLE	26,49	31,91	0,20	58,60	5,98%	55,29

Source : MINFI/DA

III.2.3.4. Les charges de gestion

En 2021, les charges de gestion de la branche vie et capitalisation ont progressé de 10,93% pour se situer à FCFA 21,18 milliards contre FCFA 19,09 milliards en 2020. Les contrats mixtes, les contrats en cas de décès et ceux d'épargne conservent les charges de gestion les plus élevées de la branche.

En 2021, le taux moyen de chargement représente 27,40% des émissions dont 6,95% au titre des commissions et 20,45% pour les frais généraux. Il existe des disparités entre les taux des différentes catégories dont 42,76% pour les contrats mixte, 37,65% pour les contrats en cas de décès et 32,28% pour les contrats complémentaires, qui se situent tous largement au-dessus de la moyenne.

III.2.3.5. La Réassurance

Dans la branche vie et capitalisation, les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à FCFA 2,61 milliards en 2021, en légère baisse par rapport à l'exercice 2020 où elles se chiffraient à FCFA 2,96 milliards.

Le taux moyen de cession de l'exercice est de 3,38% contre 4,19% en 2020, avec une prépondérance des cessions en assurances collectives.

Tableau 58 : Soldes de réassurance par société entre 2019 et 2021

Les données absolues sont en millions de francs CFA.

Sociétés	2 019	2 020	2 021
ACAM VIE	- 11,37	57,27	- 21,88
ACTIVA VIE	- 112,06	- 34,53	- 40,45
ALLIANZ VIE	- 37,38	- 148,95	- 210,32
NSIA VIE	- 86,42	- 97,20	- 58,83
PRO ASSUR VIE	- 86,56	0,29	///
PRUBLI	- 227,46	- 420,74	- 551,06
SAAR VIE	- 152,67	- 166,35	- 86,78
SANLAM LIFE	106,00	- 40,57	17,23
SONAM VIE	///	- 7,36	- 2,89
SUNU VIE	- 325,65	- 44,22	- 246,48
Wafa Vie	- 34,75	- 50,18	- 19,60
ASSURANCE - VIE	- 968,31	- 952,53	- 1 221,05

Source : MINFI/DA

III.2.3.6. Les Résultats nets d'exploitation

La branche vie et capitalisation a enregistré un résultat net d'exploitation de FCFA 3,65 milliards en 2021, soit une augmentation de 140,77% par rapport à l'exercice précédent. Ledit résultat est principalement porté par les contrats en cas de décès.

Tableau 59 : Résultats nets d'exploitation par catégorie d'assurances Vie et capitalisation en 2021

Les données absolues sont en millions de francs CFA.

CATEGORIES	INDIVIDUELLES	COLLECTIVES	ACCEPTATIONS VIE	ENSEMBLE 2021	VARIATION 2020 - 2021	ENSEMBLE 2020
Contrat en cas de vie	-	- 79,01	///	- 79,01	28,49%	- 110,48
Contrat en cas de décès	2 022,57	3 691,43	///	5 714,01	139,06%	2 390,24
Mixte	- 3 075,89	- 43,15	///	- 3 119,04	-3,68%	- 3 008,41
Épargne	32,28	1 238,07	///	1 270,35	-35,12%	1 957,87
Titre de capitalisation	- 73,32	-	///	- 73,32	-10,14%	- 66,57
Complémentaires	- 112,22	-	///	- 112,22	-129,11%	385,48
Acceptations vie	///	///	53,91	53,91	278,49%	- 30,20
ENSEMBLE	- 1 206,58	4 807,35	53,91	3 654,68	140,77%	1 517,92

Source : MINFI/DA

III.2.3.7. Les engagements réglementés

Le montant des engagements réglementés de la branche vie et capitalisation est de FCFA 297,53 milliards en 2021 contre FCFA 282,29 milliards en 2020. Il est en hausse de 5,4%. La valeur des placements effectués en vue de couvrir ces engagements a augmenté de 8,2% ; d'où la progression de 56,41% observée au niveau du solde de couverture.

Les principaux véhicules de placement de la branche vie et capitalisation sont les « dépôts en banque » et les « obligations et autres valeurs d'État ».

Tableau 60 : Taux de couverture des engagements réglementés du marché des sociétés d'assurances entre 2019 et 2021

COMPAGNIES	2019	2020	2021
ACAM VIE	169,65%	130,64%	103,52%
ACTIVA VIE	102,63%	103,84%	105,28%
ALLIANZ VIE	105,99%	102,30%	107,65%
NSIA VIE	252,58%	184,80%	170,11%
PRO ASSUR VIE	130,81%	107,34%	///
PRUBLI	118,04%	111,86%	112,22%
SAAR VIE	112,73%	124,73%	138,11%
SANLAM LIFE	98,31%	94,77%	88,31%
SONAM VIE	///	123,68%	125,63%
SUNU VIE	100,70%	98,06%	96,24%
WAFA VIE	120,58%	115,07%	126,02%
ENSEMBLE VIE	107,90%	105,89%	108,74%

Source : MINFI/DA

III.2.3.8. La marge de solvabilité

Comme en 2020, deux (02) sociétés sur les dix (10) que compte la branche affichent des marges de solvabilité déficitaires.

Tableau 61 : Marge de solvabilité des sociétés d'assurances dommages en 2021

Les données absolues sont en milliards de francs CFA.

COMPAGNIES	Marge disponible	Marge minimale	Solde de marge	Taux de marge
ACAM VIE	1,06	0,13	0,93	793,11%
ACTIVA VIE	2,74	1,59	1,15	172,70%
ALLIANZ VIE	5,20	5,32	- 0,12	97,79%
NSIA VIE	2,09	0,13	1,97	1662,83%
PRUBLI	6,51	1,66	4,85	391,29%
SAAR VIE	7,14	0,57	6,57	1244,17%
SANLAM LIFE	- 1,67	0,71	- 2,39	-235,36%
SONAM VIE	2,57	0,18	2,39	1436,70%
SUNU VIE	2,27	1,99	0,28	114,09%
WAFA VIE	4,67	0,71	3,97	662,76%
ENSEMBLE VIE	32,60	12,99	19,60	250,91%

Source : MINFI/DA

III.2.4. Perspectives du secteur des assurances en 2023

Les actions majeures suivantes sont envisagées dans le secteur des assurances au cours de l'exercice 2023 :

- la mobilisation de ressources pour le financement de l'économie ;
- l'assainissement du marché des assurances ;
- la promotion de l'assurance de masse,
- la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards de FCFA ;
- la finalisation du tour de table de la mise en place de l'actionnariat de la nouvelle société de réassurance ;
- la signature du décret d'application portant mise en place du Fonds de Garantie Automobile ;
- l'aboutissement du processus de signature du texte d'application instituant une assurance location conteneur au Cameroun ;
- la mise sur pied de la plateforme de centralisation des attestations d'assurances ;
- la mise sur pied de l'application informatique permettant de générer automatiquement le dossier annuel des intermédiaires d'assurances et de produire le bulletin statistique des intermédiaires (BUSIA) ;
- la mise sur pied d'une application informatique de stockage et de traitement des comptes courants des intermédiaires d'assurances ;
- le transfert à la caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) des fonds en déshérence répertoriés dans le secteur.

III.3. SITUATION DU MARCHÉ FINANCIER

III.3.1. Evolution du marché financier Régional

La fusion des deux marchés financiers en activité au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) a été décidée par la Conférence extraordinaire des Chefs d'États de la CEMAC du 31 octobre 2017, tenue à N'Djamena. Le communiqué final publié à l'issue de cette réunion indique que (i) le siège du Régulateur du marché financier Régional est établi à Libreville (Gabon) ; (ii) le siège de la Bourse des valeurs mobilières Régionale est fixé à Douala (Cameroun), et (iii) la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) est dépositaire central à titre transitoire. Les plus hauts responsables de la CEMAC entendent ainsi mettre sur pied un véritable marché de capitaux, le dynamiser et lui faire jouer pleinement et efficacement son rôle de levier de financement domestique au service du développement des économies de la Région.

La mise en œuvre de cette décision a été confiée à la BEAC, conformément à l'Acte Additionnel N° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CCE-CE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC, complété par la décision du Comité de Pilotage du Programme des Réformes Économiques et Financières de la CEMAC (PREF-CEMAC) du 27 février 2018. L'objectif poursuivi est d'aboutir à une configuration nouvelle du marché financier Régional articulée autour :

- d'un régulateur unique, indépendant doté des pouvoirs et moyens nécessaires pour superviser l'activité du marché financier unifié, à l'issue de la fusion de la Commission de Surveillance du



Marché Financier de l'Afrique Centrale (COSUMAF) et de la Commission du Marché Financier (CMF) du Cameroun ;

- d'une Bourse des valeurs mobilières unique, résultant de la fusion des deux Bourses existantes, à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC) et Douala Stock Exchange (DSX) du Cameroun ;

- d'un seul dépositaire central, entité indépendante soumise à la supervision du régulateur du marché financier, née de l'unification des trois dépositaires centraux qu'étaient la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA) du Cameroun, la BVMAC (à travers son Département dédié), et la BEAC via la Cellule de Règlement et de Conservation des Titres (CRCT). Au regard des standards internationaux en la matière, l'exercice de cette fonction a été confiée à titre transitoire à la BEAC, jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans ce cadre, une démarche stratégique consensuelle a été définie le 26 mars 2018, avec l'ensemble des acteurs des deux marchés financiers. Elle comprend deux phases :

- i. la première phase est consacrée à la fusion institutionnelle et physique respectivement des deux Régulateurs, deux Bourses et trois Dépositaires Centraux ;
- ii. la deuxième porte sur (i) la réforme du cadre réglementaire relatif aux activités de marché dans la CEMAC, (ii) la viabilisation des nouvelles structures de marché (Régulateur, Bourse des valeurs et Dépositaire Central Unique) pour un meilleur accompagnement de son développement et, (iii) la dynamisation du marché financier Régional unifié à travers des innovations et actions visant son approfondissement.

Après un rappel des résultats obtenus dans le cadre de la première phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC (I), la présente note rendra compte des avancées enregistrées au titre de la seconde phase de ce processus de fusion, ainsi que des perspectives qui se dégagent en vue de sa finalisation (II).

III.3.1.1. Fusion des marchés financiers de la CEMAC : dans le cadre de la première phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC

Le projet de fusion des marchés financiers de la CEMAC a connu une évolution décisive, avec la finalisation de la première phase centrée sur la fusion institutionnelle et physique des structures, en l'occurrence des deux Régulateurs (COSUMAF et CMF) en mars 2019, des deux Bourses de valeurs (BVMAC et DSX) en juillet 2019 et des trois Dépositaires Centraux (BVMAC, CAA et CRCT) depuis juillet 2019. Depuis lors, le marché financier de la CEMAC dispose d'un seul organe de régulation, la COSUMAF, basée à Libreville au Gabon ; d'une unique Bourse de valeurs mobilières, la BVMAC basée à Douala au Cameroun, d'une seule Banque de règlement, la BEAC (à travers la Direction des Systèmes et Moyens de Paiement), et d'un Dépositaire Central Unique (DCU), également la BEAC via la CRCT, à titre transitoire jusqu'à la création d'une entité consacrée exclusivement à cette activité.

III.3.1.1.1. État d'avancement de la seconde phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC

Initiée en juillet 2019, la seconde phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC porte sur (1) la réforme du cadre réglementaire relatif aux activités de marché dans la CEMAC, (2) la viabilisation des nouvelles structures de marché (COSUMAF, BVMAC, DCU à créer) pour un meilleur accompagnement de son développement et (3) la dynamisation du marché financier Régional unifié à travers des innovations et actions visant son approfondissement.

III.3.2. Réforme du cadre réglementaire relatif aux activités du marché financier

Dans un premier temps, la refonte des textes a été axée sur le Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC et le Règlement général de la COSUMAF, avec l'appui des experts mis à disposition par la Banque Mondiale dès juillet 2019. En février 2020, le Groupe de suivi de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC a proposé la révision de l'ensemble des textes fondamentaux du marché financier unifié.

Le projet de Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique Centrale a été examiné par le Conseil d'Administration de la BEAC, réuni en session ordinaire le 17 décembre 2021, pour avis conforme avant adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC. Réservé, le Conseil d'Administration a adopté la résolution N° 17, par laquelle il a requis l'avis des services juridiques de la BEAC sur ledit document.

Conformément à ces orientations, le Gouverneur de la BEAC a organisé la relecture du projet de Règlement CEMAC, du 09 au 10 février 2022 à Douala, avec la participation active de toutes les parties prenantes (COSUMAF, BVMAC, Associations professionnelles des sociétés de bourse et de gestion de portefeuilles), y compris l'équipe en charge du suivi de la fusion des marchés financiers de la CEMAC et le Département des Affaires Juridiques et de la Réglementation (DAJR) de la BEAC. Le 21 février 2022, la mouture ainsi revue a été communiquée par le Gouverneur au Président de la COSUMAF, pour validation préalable du Collège de la COSUMAF avant la réinscription à l'ordre du jour du Conseil d'Administration de la BEAC, pour avis conforme. Le 27 juin 2022, la BEAC a reçu de la COSUMAF la version validée par le Collège de la COSUMAF. Après avoir été relue et complétée le 19 juillet 2022 à Douala, dans le cadre d'une séance de travail entre le Gouverneur et le Président de la COSUMAF, le projet de Règlement CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier de l'Afrique centrale a obtenu l'avis conforme du Conseil d'Administration de la BEAC le 20 juillet 2022, puis a été adopté par le Comité Ministériel le 21 juillet 2022.

L'adoption du Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC par le Comité Ministériel de l'UMAC appelle subséquemment la révision de tous les textes inférieurs (Règlement Général de la COSUMAF, instructions de la COSUMAF et tarification applicable aux opérations de marché) dans une démarche inclusive, afin de produire un outillage juridique adapté, consensuel et incitatif.

III.3.2.1. Viabilisation des nouvelles structures du marché

Après la fusion physique et institutionnelle des principaux organes du marché financier de la CEMAC, il est indispensable de procéder à leur restructuration ou leur réorganisation, en vue de les ériger en acteurs de marché efficaces opérant selon les meilleurs standards. C'est ainsi qu'avec l'appui de ses partenaires, la BEAC a engagé cette démarche pour les structures unifiées que sont (a) la COSUMAF, (b) la BVMAC et (c) le DCU.

III.3.2.1.1. Restructuration de la COSUMAF

Pour permettre à la COSUMAF d'exercer de manière optimale, deux nécessités se sont imposées. Premièrement, procéder à la refonte générale des textes régissant le marché financier unifié de la CEMAC, en vue de disposer d'un corps juridique moderne, pertinent et adéquat sur la base duquel elle pourrait exercer son rôle de régulateur avec efficacité. Deuxièmement, réformer la COSUMAF à partir d'un audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel de cet organe de régulation du marché financier. Les précédents développements ayant dressé l'état des lieux de la refonte des textes du marché financier, pour la suite, il importe de s'appesantir sur la restructuration de la COSUMAF.



Ainsi, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), le Cabinet Deloitte a été engagé pour procéder à l'audit institutionnel, organisationnel et fonctionnel de la COSUMAF, lequel devrait déboucher sur une proposition d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour restructurer cette institution de régulation. Le rapport final de cet audit devait être produit par Deloitte pour la fin d'année 2021. Le 02 février 2022, le Gouverneur a saisi la COSUMAF par courrier, pour solliciter un exemplaire dudit rapport. Par correspondance datant du 10 février 2022, le Président de la COSUMAF lui a fait savoir que l'aboutissement vraisemblable de l'audit institutionnel, organisationnel et opérationnel de la COSUMAF est envisagé, et que la transmission effective du rapport final d'audit à la BEAC est prévue pour la fin du premier semestre 2022. Ce rapport est parvenu au Gouverneur de la BEAC le 20 juillet 2022.

Le rapport d'audit étant disponible, une réunion préparatoire s'est tenue le 21 octobre 2022 entre le Cabinet Deloitte et l'équipe de la BEAC dédiée au suivi de la fusion des marchés financiers de la CEMAC au cours de laquelle la méthodologie suivie, les résultats obtenus, les principales conclusions et recommandations du rapport d'audit ont pu être présentés. Une prochaine rencontre est envisagée avec la COSUMAF pour convenir des principaux points sur lesquels sa restructuration sera axée. Ces points seront ensuite soumis à l'analyse du Groupe de suivi de la fusion des marchés financiers de la CEMAC en vue de l'exploitation dudit rapport. Par la suite, un plan d'actions et un calendrier pour la réorganisation de la COSUMAF seront présentés au Gouverneur.

III.3.2.1.2. Restructuration de la BVMAC

Après la fusion avec Douala Stock Exchange, il y a lieu de transformer la BVMAC en une entreprise de marché qui animera plus efficacement l'activité sur les compartiments primaire et secondaire. Cette mission implique la réalisation d'un audit de la situation d'ensemble de la BVMAC et, partant, la mise en œuvre d'un programme destiné à la remodelisation selon les normes de référence en la matière. Elle suppose aussi le rétablissement de l'équilibre financier de cette entreprise, par le recouvrement des sommes importantes qui lui sont dues par certaines entités.

III.3.2.1.2.1. Le business plan pour la réorganisation de la BVMAC

Sur financement de la BAD, le Cabinet Mazars Cameroun a produit un business plan qui a été transmis au Gouverneur de la BEAC à fin avril 2022. Suite aux propositions du Groupe de suivi de la fusion, le Gouverneur a retenu onze (11) actions en vue de restructurer la BVMAC, dont un programme de recapitalisation de cette structure. Il a transmis ce plan d'actions au Président du Conseil d'Administration (PCA) de la BVMAC le 22 juin 2022, pour validation, avant communication au Président du COPIL du PREF-CEMAC, pour adoption et mise en œuvre. Le PCA de la BVMAC a soumis ledit plan d'actions à l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE) de la BVMAC du 15 septembre 2022. La notification des décisions de cette AGE, favorable aux options proposées par le Gouverneur, est parvenue à ce dernier le 29 novembre 2022.

Y faisant suite, le 12 décembre 2022, le Gouverneur a transmis les options et le calendrier actualisé au Président du COPIL du PREF-CEMAC, pour adoption en vue de leur mise en œuvre. L'adoption du plan de restructuration de la BVMAC par le COPIL du PREF-CEMAC est attendue pour déclencher la réorganisation de cette entreprise de marché.

- 1. Arriérés dus par la Commission de la CEMAC à la BVMAC :** Par courrier N° 698/19/CEMAC/C/P/DC du 16 octobre 2019, le Président de la Commission de la CEMAC a ordonné au Gouverneur de la BEAC de virer la somme de 300 000 000 de FCFA logée dans le compte FPI - Financement des Projets Intégrateurs » géré par la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC), en restitution à la BVMAC des dépenses supportées pour le transfert des ressources humaines et matérielles de Libreville à Yaoundé et la remise à niveau de sa plateforme de cotation,



dans le cadre de la fusion des marchés financiers. Par lettre N° C/280 du 16 juin 2022, le Gouverneur a sollicité du Président de la Commission de la CEMAC le versement de cette somme de la BDEAC à la BVMAC au plus tard le 30 juin 2022. Dès réception de la copie de cette correspondance, la BDEAC a exécuté le paiement des 300 000 000 de FCFA.

- 2. Arriérés dus par le Trésor du Cameroun à la BVMAC :** La BVMAC réclame à l'État du Cameroun la somme de 1 976 796 273 de FCFA, résultant, d'une part, du plan d'apurement/liquidation des créances nées des activités sur le marché financier domestique et, d'autre part, d'une créance nette de 536 679 475 de FCFA, issue des facturations de capitalisation sur les emprunts obligataires émis par la République du Cameroun et admis à la cote de son marché depuis 2018. Par lettres N° C/279 du 16 juin 2022 et N° C/315 du 28 juillet 2022, le Gouverneur a fait part de cette situation très préjudiciable à l'équilibre financier de la BVMAC au Ministre des Finances du Cameroun et a appelé à l'apurement de ce suspens. Le 02 août 2022, suite à une rencontre entre le Directeur Général du Trésor et de la Coopération Financière et Monétaire au Ministère des Finances du Cameroun et une délégation de la BEAC conduite par le Conseiller du Gouverneur en charge de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, un engagement formel a été pris afin de solder cette dette dans les meilleurs délais.

Pour ce qui est de la dette de l'État du Cameroun vis-à-vis de la BVMAC, il y a lieu d'estimer que le recouvrement de cette créance paraît certain et imminent.

III.3.2.2. Création du Dépositaire Central Unique

Conformément aux dispositions de l'Acte additionnel N° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CE-SE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC, le marché financier de la CEMAC doit disposer d'un véritable Dépositaire Central, qui sera créé comme une entreprise unique et autonome, en vue d'assurer la conservation des titres émis et échangés. À terme, cette entité devra reprendre à son compte le rôle de dépositaire présentement assuré par la BEAC à titre transitoire. Sur financement de la BAD, l'élaboration du business plan pour la création du DCU de la CEMAC a été confiée au Cabinet Mazars Cameroun. Ce business plan, assorti d'une proposition d'actions et d'un chronogramme, a été reçu par la BEAC le 20 septembre 2021. Le 15 février 2022, les membres du Groupe de suivi de la deuxième phase de la fusion ont reçu ce livrable. Ils l'ont examiné les 21 et 29 mars 2022 et les 05 et 19 avril 2022. Au terme des échanges, les préconisations retenues (principales options assorties d'un calendrier d'exécution) ont été consignées dans un relevé de conclusions signé par les parties prenantes puis transmis au Gouverneur le 05 mai 2022.

Le Gouverneur a transmis ce document au Président du COPIL PREF-CEMAC le 22 juin 2022, pour inscription à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée de cet organe, afin d'adopter les actions et le chronogramme préconisés et d'autoriser leur mise en application.

En outre, compte tenu de la réception tardive du plan d'affaires produit par le Cabinet Mazars, de certaines contraintes et de l'imminence de la date butoir de transfert au DCU à créer des activités du Dépositaire Central, fonction confiée à titre transitoire à la BEAC jusqu'au 31 décembre 2022, le Gouverneur a sollicité du Président du COPIL PREF-CEMAC le report de ladite date. En réponse, au terme de sa 16^{ème} session tenue le 14 avril 2022, le COPIL du PREF-CEMAC a approuvé la prorogation, pour une durée de deux ans, du mandat de la BEAC en qualité de DCU, soit jusqu'au 31 décembre 2024.

Lors de sa 17^{ème} session ordinaire, dont les travaux se sont déroulés le 26 août 2022 à Douala, le COPIL du PREF-CEMAC a adopté le calendrier et les options qui lui ont été soumises, notamment sur la forme juridique, la dénomination sociale, l'objet social, le siège social, les



bureaux de représentation, le capital social minimum, la valeur nominale des actions, les modalités de portage des actions composant le capital social et les modalités de variation du capital social du DCU.

Le COPIL du PREF-CEMAC a également décidé de répartir le capital social du DCU ainsi qu'il suit : *i)* BVMAC : 40%, *ii)* BEAC : 20%, *iii)* BDEAC : 10%, *iv)* entreprises publiques ou privées installées dans les six États de la CEMAC : 5%, *v)* banques commerciales (Spécialistes en Valeurs du Trésor) : 10 %, *vi)* Sociétés de Bourse : 10 %, et *vii)* Sociétés de Gestion de Portefeuilles : 5 %.

Lors de sa réunion du 16 septembre 2022, le Groupe de suivi de la fusion a émis des suggestions en rapport avec la clé de répartition des 5 % alloués aux États de la CEMAC. Celles-ci sont reprises dans le relevé de conclusions de ladite réunion. Pour sa part, le 17 octobre 2022, le Président de l'Association des Sociétés de Gestion de Portefeuilles en Afrique Centrale (ASGPAC) a notifié au Gouverneur la répartition, entre les membres de cette association (engagement ferme de 09 sociétés de gestion de portefeuilles dûment agréées par la COSUMAF), de la part du capital du DCU qui leur a été allouée.

Conformément au chronogramme établi, le Gouverneur a entrepris d'engager les actions concrètes visant la création du DCU, la première étant la constitution légale de cette société. À cet effet, il a opté pour le recrutement d'un Cabinet conseil ou d'un expert qui sera chargé d'exécuter les formalités constitutives du DCU. Compte tenu de l'implication active de la BAD sur ce chantier, le Gouverneur a fait part de ce choix au Président de BAD par correspondance le 02 septembre 2022, tout en sollicitant la prise en charge par la BAD du coût (FCFA 120 000 000) de cette activité, au titre des appuis en cours d'exécution dans le cadre de la dynamisation du marché financier de la CEMAC. Par souci d'efficacité et pour faire l'économie d'une nouvelle procédure d'appel d'offres qui s'avérerait chronophage, le Gouverneur a souhaité voir cette mission confiée à Mazars Cameroun.

Dans sa réponse datant du 31 octobre 2022, le Président de la BAD a salué la diligence dans le processus de création du DCU, puis a indiqué que la sollicitation du Gouverneur serait traitée dans le cadre de la mission d'évaluation de la BAD, prévue au quatrième trimestre 2022. Ladite mission s'est entretenue le 14 décembre 2022 par visioconférence avec l'équipe BEAC en charge du suivi de la fusion des marchés financiers. Il en est ressorti que, si la BAD réaffirme son entière disposition à accompagner la création du DCU, les procédures internes ne militent pas en faveur de l'attribution d'office de ce marché à Mazars Cameroun.

Dans le cadre de la création du Dépositaire Central Unique (DCU) de la CEMAC, le 07 décembre 2022, la BEAC a obtenu un accord de principe de la Banque Mondiale en vue de la prise en charge de la constitution du DCU, sous le format d'un gré à gré avec le cabinet Mazars Cameroun. Pour cela, la BEAC a élaboré et fourni à la Banque Mondiale, via l'UGRIF, les termes de référence (TDR) de cette activité. Il y aura lieu de relancer éventuellement les SVT pour obtenir la confirmation des souscriptions aux 10 % du capital du DCU qui leur reviennent.

Par ailleurs, il paraît judicieux de mettre en lumière la réserve du Fonds Monétaire International (FMI) face à l'idée d'un transfert de l'activité de dépositaire central, de la BEAC au futur DCU autonome, qui puisse être perçu comme hâtif et, en définitive, s'avérer contre-productif. Sans pour autant s'inscrire contre la volonté des Chefs d'État de mettre sur pied le DCU, le FMI semble souscrire à l'idée d'un temps de transfert plus raisonnable, qui tienne compte des possibles contraintes de capacité du nouveau DCU et de l'impératif de maintenir le niveau de rendement de haute qualité de la BEAC dans la conduite temporaire du DCU.

III.3.2.4. Dynamisation du marché financier Régional unifié

L'aboutissement de la première phase de la fusion a jeté les bases structurelles d'un approfondissement du marché financier Régional, chaînon indispensable pour un financement soutenable des économies de la CEMAC. Les restructurations de la COSUMAF et de la BVMAC ainsi que la création du DCU doivent s'accompagner d'actions destinées à rendre le marché des capitaux dynamique. En d'autres termes, à partir du moment où la CEMAC commence à disposer d'un marché financier unifié et convenablement configuré, il est indispensable de le rendre plus vigoureux, pour valablement servir la cause du développement des États et, à ce titre, occuper la place prépondérante qui doit être la sienne.

Plusieurs actions sont entreprises dans ce sens, principalement :

1. Introduction en bourse des entreprises du portefeuille public : Dans l'objectif de dynamiser le marché financier unifié, les États de la CEMAC ont décidé d'introduire en bourse une partie de leurs participations dans les entreprises publiques et privées. Cette volonté s'est traduite par deux décisions importantes : l'Acte additionnel n° 06/17-CEMAC-COSUMAF-CE-SE du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la CEMAC et mesures d'accompagnement, et le Règlement CEMAC n° 02/19/CEMAC/UMAC du 02 octobre 2019 relatif à l'introduction en bourse des participations des pays de la CEMAC et de leurs démembrements. En application de ces deux textes, les États ont pris l'engagement de transmettre régulièrement au Gouverneur de la BEAC la liste des entreprises à introduire en bourse. Ainsi, la BEAC, responsable de la conduite du processus de fusion, a couramment invité les États de la CEMAC à lui transmettre la liste des entreprises concernées.

À ce jour, le Cameroun (04 sociétés), le Congo (04 sociétés), le Gabon (03 sociétés), la Guinée Equatoriale (03 sociétés) et la République Centrafricaine (03 sociétés) ont décidé de positionner un total de 17 entreprises à la BVMAC. Seule la liste d'entreprises du Tchad reste attendue. Le 09 mai 2022, le Gouverneur a adressé un courrier de relance au Ministre des Finances de ce pays.

Le Gouverneur a saisi par correspondance les Directeurs Généraux des sociétés désignées pour les inviter à choisir, en leur sein, des points focaux qui interagiront avec le Groupe de suivi de la deuxième phase de fusion des marchés financiers de la CEMAC, afin d'accéder au marché financier. Les identités et adresses des référents ont été reçues en totalité pour la Guinée Équatoriale et en partie pour le Cameroun (deux sociétés), le Congo (deux sociétés), le Gabon (deux sociétés) et la République Centrafricaine (une société).

Parmi ces 17 entreprises du portefeuille publique, « *Banco Nacional de Guinea Ecuatorial* » (BANGE) en Guinée Equatoriale et « *Société Commerciale Gabonaise de Réassurance* » (SCG-Ré) au Gabon ont finalisé avec succès leurs introductions en bourse, respectivement le 28 septembre 2022 et le 26 janvier 2023, portant à sept le nombre de sociétés cotées à la BVMAC. Au Cameroun, la société « *Les Aéroports du Cameroun* » (ADC) a engagé le processus d'introduction en bourse et est en voie de finaliser le processus de sélection de la société de bourse qui l'accompagnera dans cette démarche.

Des actions sont en cours pour accélérer le processus d'introduction en bourse des entreprises déjà désignées par les États. Conformément aux bonnes pratiques, ces entreprises seront soumises à un programme de mise à niveau et d'accompagnement impliquant tant les États eux-mêmes que les sociétés de bourse. En outre, la sensibilisation se poursuivra auprès de l'État tchadien, en vue de la communication de sa liste de sociétés.



2. Promotion de la transparence financière : En 2022, plusieurs concertations (Cadre Permanent de Concertation des Trésors Publics de la CEMAC, réunions bilatérales) ont eu lieu avec les agences de notation financière en devise (Moody's Investors Service) et en monnaie locale (Bloomfield Investment Corporation). Le 22 juillet 2022, une note du DGEFRI comportant des propositions destinées à promouvoir la transparence financière a été adressée au Gouverneur. Dans sa réponse du 02 décembre 2022, le Gouverneur a marqué son accord sur l'ensemble de ces propositions, dont les articulations majeures sont l'organisation d'un forum Régional sur la transparence financière et le financement d'un programme triennal de notation financière de l'ensemble des Etats de la CEMAC afin de les familiariser davantage à la transparence financière.

La notation financière des Etats participe de la promotion de la discipline de marché. L'organisation d'un forum Régional sur la transparence financière en 2023 s'inscrit également dans cette logique. De même, il est envisagé de mettre sur pied un groupe de travail réunissant notamment la BEAC, la BVMAC, les régulateurs (COSUMAF, COBAC, CIMA) et d'autres acteurs (sociétés de bourse, sociétés de gestion de portefeuille, ...), en vue de proposer un projet de Règlement régissant l'activité de notation financière au sein de la CEMAC.

3. Renforcement de la collaboration avec les partenaires au développement : Par courriers N° C/068 et C/072 du 02 février 2022, le Gouverneur a saisi respectivement la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement afin de faire le point sur les actions à réaliser dans le cadre des programmes sous financement les liant à la BEAC, pour la promotion des activités de marché.

Pour la BAD, les trois programmes de financement que sont l'Appui au démarrage du Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (AMFUAC), le Projet d'Appui Marché Financier Unifié d'Afrique Centrale (PAMFUAC) et le Projet d'Appui à l'approfondissement du Secteur Financier en Afrique Centrale (PASFIC) portent entre autres sur l'opérationnalisation de la Bourse des valeurs, la dynamisation du marché des titres publics et l'appui au marché financier. L'action en cours concerne la stratégie d'activation de l'épargne domestique. La revue de ces projets s'effectue deux fois par an, dans le cadre des missions de supervision du secteur financier de la CEMAC organisées par la BAD, avec la participation de l'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières Régionales de la CEMAC (UGRIF). La dernière mission d'évaluation est intervenue du 12 au 15 décembre 2022.

Pour ce qui est de la Banque Mondiale, une revue des projets a été effectuée le 07 décembre 2022. Les représentants de la Banque Mondiale ont félicité la Banque Centrale pour les progrès significatifs accomplis sur le marché des titres publics (institution d'un cadre de concertation des Trésors publics, introduction de la syndication domestique parmi les techniques d'émission...) et le marché financier (adoption du Règlement CEMAC portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC). La Banque Mondiale accompagne présentement la BEAC sur la révision du Règlement général de la COSUMAF et des textes inférieurs (instructions, tarification du marché financier, fiscalité applicable aux valeurs mobilières), ainsi que les formalités de la constitution et l'acquisition de la plateforme informatique du DCU de la CEMAC. L'appui de cet important partenaire pour la dynamisation et l'approfondissement des marchés de capitaux de la CEMAC s'étendra à la mise en place d'un cadre de dialogue public-privé, à l'assistance technique pour l'institution d'un cadre d'émission des titres publics islamiques, ou encore à l'adoption d'un cadre légal et réglementaire portant création d'un fonds de capital-risque, de capital-investissement et d'investissement immobilier, d'autre part.

Il est envisagé de renforcer la coopération avec ces deux partenaires stratégiques, pour accélérer le développement de marchés de capitaux de la CEMAC en général et du marché financier unifié en particulier.

III.3.2.5. Synthèse

À ce jour, les actions décidées et mises en œuvre durant la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC ont permis d'enregistrer des résultats importants, notamment :

- l'adoption par le Comité Ministériel de l'UMAC du 21 juillet 2022 du Règlement portant organisation et fonctionnement du marché financier de la CEMAC ;
- la validation des options et du calendrier pour la création du DCU de la CEMAC par le COPIL du PREF-CEMAC lors de sa 17^{ème} session ordinaire, le 26 août 2022 à Douala. La procédure de mise en œuvre des actions retenues est enclenchée ;
- la levée des fonds importants à hauteur de 1.334,4 milliards de FCFA, par émission d'emprunts obligataires sur le marché financier de la CEMAC depuis l'entrée en activité du DCU en juillet 2019, notamment par le Gabon (625 milliards), le Cameroun (235 milliards), le Congo (113 milliards), la BDEAC (332 milliards), la Façade Maritime du Champ Triomphal au Gabon (20 milliards) et Alios Finance Cameroun (09 milliards) ;
- la transmission de la liste des entreprises du portefeuille public à introduire en bourse, soit au total dix-sept (17) entreprises pour cinq pays (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon et Guinée Equatoriale);
- l'introduction en bourse de deux entreprises de la « *La Régionale d'Épargne et de Crédit* » au Cameroun et « *Banco Nacional de Guinea Ecuatorial* » (BANGE) en Guinée Equatoriale, réalisée avec succès ; ce qui porte le nombre des sociétés cotées à la BVMAC de quatre après la fusion à six. Par ailleurs, la préparation de nombreuses autres sociétés pour leur introduction en bourse évolue favorablement ;
- la réalisation de l'audit de la COSUMAF par le Cabinet Deloitte. Le rapport de cet audit a été examiné par le Groupe de travail de la BEAC en charge de la fusion des marchés financiers et sera analysé dans les prochains jours avec la COSUMAF, avant transmission au Groupe de suivi de la deuxième phase de la fusion des marchés financiers de la CEMAC, afin de proposer un plan d'actions en vue de la restructuration de la COSUMAF, pour en faire un véritable régulateur de marché.

III.3.2. Les intermédiaires de marché

Au 31 décembre 2022, soixante-deux (62) structures sont agréées en qualité d'intermédiaires de marché, dont vingt-deux (22) Sociétés de Bourse, onze (11) sociétés de gestion d'actifs, trois (3) Structures en qualité de teneurs de compte, deux (2) organismes de garanties et quinze (15) conseillers en investissements financiers et neuf (9) commissaires aux comptes

L'examen des activités des intermédiaires de marché sera concentré sur deux catégories d'intermédiaires de marchés notamment les sociétés de bourse et les sociétés de gestion de portefeuille.

Les tableaux ci-après présentent l'activité des sociétés de bourse à la BVMAC et leur situation de conformité par rapport aux règles prudentielles.

III.3.2.1. Activités des Sociétés de Bourse

Tableau 62 : Activités des sociétés de bourse en 2022

ACTIVITÉS DES SOCIÉTÉS DE BOURSE EN 2022						
SDB	Volume achat	Volume vente	Valeur achat (en FCFA)	Valeur vente (en FCFA)	Valeur globale (en FCFA)	% Transactions
ASCA	259 504	284 469	849 395 099	1 162 412 610	2 011 807 709	20,00%
ESS BOURSE	194 471	172 158	1 933 010 610	1 711 036 000	3 644 046 610	36,22%
CBC BOURSE	16 494	2 730	168 140 600	89 326 000	257 466 600	2,56%
LCB CAPITAL	39 893	39 898	398 930 000	399 146 300	798 076 300	7,93%
BGFI BOURSE	0	0	0	0	0	0,00%
FINANCIA	2 690	13 363	65 503 237	113 230 320	178 733 557	1,78%
SG CAPITAL	8 755	24 615	134 952 595	269 413 123	404 365 718	4,02%
EDC	7 687	1 583	94 345 903	21 717 600	116 063 503	1,15%
USCA	12 735	2 978	154 084 109	57 223 080	211 307 189	2,10%
AFRILAND	655	38	23 317 500	1 621 600	24 939 100	0,25%
AFG-CCA	0	0	0	0	0	0,00%
CBT BOURSE	0	0	0	0	0	0,00%
GTI	0	0	0	0	0	0,00%
SAIFAC	0	0	0	0	0	0,00%
AFRICA BRIGHT	0	0	0	0	0	0,00%
BEKO CAPITAL	0	0	0	0	0	0,00%
ACHER CAPITAL	0	0	0	0	0	0,00%
HORUS INVESTMENT	0	0	0	0	0	0,00%
ELITE CAPITAL	355	160	14 805 000	6 910 000	21 715 000	0,22%
BANGE	5 773	5 794	1 193 393 060	1 197 723 680	2 391 116 740	23,77%
TOTAL	549 012	547 786	5 029 877 713	5 029 760 313	10 059 638 026	100,00%

Source: BVMAC

Au 31 Décembre 2022, sur les vingt (20) sociétés de bourse adhérentes à la BVMAC, onze (11) sociétés de Bourse ont été actives sur le marché secondaire. La société ESS Bourse est la plus active avec 36,22% des carnets d'ordre de la période, suivie par BANGE (23,77%), ASCA (20%), LCB CAPITAL (7,93%), puis de SG CAPITAL (4,02%), CBC BOURSE (2,56%), USCA (2,10%), FINANCIA CAPITAL (1,78%), EDC (1,15%), AFRILAND (0,25%) et ELITE CAPITAL (0,22%).

III.3.2.2 Situation du Portefeuille des Intermédiaires agréés

Les intermédiaires de marché agréés représentés par les sociétés de bourse et les banques-teneurs de compte présentent une situation des avoirs titres –espèces de FCFA 1 142 846 millions au 31 Décembre 2022 figurant dans le tableau ci-dessous :

- Conseillers en Investissement Financier (CIF) : 11 sur 15 plus de 73,33%.

III.3.3.3. PENETRATION DES ACTIVITES SUR VALEURS MOBILIERES (au 31 décembre 2022)

Le nombre de comptes-titres (les clients détenant les valeurs mobilières) ouverts dans les livres des sociétés de bourses installées au Cameroun ressort à moins de 7 000 sur un total d'un peu plus de 8 500 de comptes-titres ouverts dans les livres de tous les intermédiaires de la CEMAC ; soit plus de 82% de part de marché pour les intermédiaires basés au Cameroun.

La répartition des comptes-titres à l'échelle de la CEMAC se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 64 : répartition des comptes-titres à l'échelle de la CEMAC

Pays	Nombre de comptes titres ouverts par pays par les sociétés de bourse	Poids relatif par pays
Cameroun	6 946	81,57%
Congo	131	1,54%
Gabon	1 360	15,97%
Guinée-Equatoriale	-	0,00%
Tchad	78	0,92%
Total général	8 515	100,00%

III.3.3.4. POIDS DU CAMEROUN SUR LE MARCHÉ EN TERMES DE CAPITALISATION BOURSIÈRE ET D'ENCOURS DE DETTES COTÉES (au 31 décembre 2021)

La capitalisation boursière des émetteurs installés au Cameroun atteint 47 720 130 000 FCFA soit 84,14% de la capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées à fin décembre 2022.

Tableau 65 : Capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées au 31 décembre 2022

Pays d'implantation de l'émetteur	Flottant (en FCFA)	En % du total
Cameroun (04 sociétés)	47 720 130 000	74,80%
Gabon (01 société)	5 739 757 500	9%
Guinée-Equatoriale (1 société)	10 336 000 000	16,20%
Total général	63 795 887 500	100,00%

Par ailleurs, l'encours des dettes obligataires cotées émises par des émetteurs installés au Cameroun s'élève à 292 581 403 845 FCFA et représente 33,54 % de l'encours global circulant sur la cote de la Bourse.

Tableau 66 : Encours des dettes cotées (en FCFA)

Pays d'implantation de l'émetteur	Encours de dettes cotées (En FCFA)	En % du total
Cameroun	292 581 403 845	33,54%
Congo	329 223 150 808	37,75%
Gabon	250 422 579 500	28,71%
Total général	872 227 134 153	100,00%

III.3.4. Perspectives du marché financier de l'Afrique centrale

Les perspectives du marché financier pourraient être résumées ainsi qu'il suit :

- augmenter la pénétration des activités de marché en faisant progresser de 8 500 à 15 000 comptes-titres à fin 2022 ;

- Conseillers en Investissement Financier (CIF) : 11 sur 15 plus de 73,33%.

III.3.3.3. PENETRATION DES ACTIVITES SUR VALEURS MOBILIERES (au 31 décembre 2022)

Le nombre de comptes-titres (les clients détenant les valeurs mobilières) ouverts dans les livres des sociétés de bourses installées au Cameroun ressort à moins de 7 000 sur un total d'un peu plus de 8 500 de comptes-titres ouverts dans les livres de tous les intermédiaires de la CEMAC ; soit plus de 82% de part de marché pour les intermédiaires basés au Cameroun.

La répartition des comptes-titres à l'échelle de la CEMAC se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 64 : répartition des comptes-titres à l'échelle de la CEMAC

Pays	Nombre de comptes titres ouverts par pays par les sociétés de bourse	Poids relatif par pays
Cameroun	6 946	81,57%
Congo	131	1,54%
Gabon	1 360	15,97%
Guinée-Equatoriale	-	0,00%
Tchad	78	0,92%
Total général	8 515	100,00%

III.3.3.4. POIDS DU CAMEROUN SUR LE MARCHE EN TERMES DE CAPITALISATION BOURSIERE ET D'ENCOURS DE DETTES COTEES (au 31 décembre 2021)

La capitalisation boursière des émetteurs installés au Cameroun atteint 47 720 130 000 FCFA soit 84,14% de la capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées à fin décembre 2022.

Tableau 65 : Capitalisation de l'ensemble des sociétés cotées au 31 décembre 2022

Pays d'implantation de l'émetteur	Flottant (en FCFA)	En % du total
Cameroun (04 sociétés)	47 720 130 000	74,80%
Gabon (01 société)	5 739 757 500	9%
Guinée-Equatoriale (1 société)	10 336 000 000	16,20%
Total général	63 795 887 500	100,00%

Par ailleurs, l'encours des dettes obligataires cotées émises par des émetteurs installés au Cameroun s'élève à 292 581 403 845 FCFA et représente 33,54 % de l'encours global circulant sur la cote de la Bourse.

Tableau 66 : Encours des dettes cotées (en FCFA)

Pays d'implantation de l'émetteur	Encours de dettes cotées (En FCFA)	En % du total
Cameroun	292 581 403 845	33,54%
Congo	329 223 150 808	37,75%
Gabon	250 422 579 500	28,71%
Total général	872 227 134 153	100,00%

III.3.4. Perspectives du marché financier de l'Afrique centrale

Les perspectives du marché financier pourraient être résumées ainsi qu'il suit :

- augmenter la pénétration des activités de marché en faisant progresser de 8 500 à 15 000 comptes-titres à fin 2022 ;

- adopter des mesures visant une démarche inclusive des activités de marché dans l'ensemble des pays de la CEMAC avec notamment la promotion de l'émergence d'acteurs locaux en RCA et le renforcement du nombre d'acteurs en Guinée Equatoriale, au Gabon, au Tchad et au Congo ;
- parvenir à deux (02) introductions en Bourse par an adossées aux listes étatiques et devant permettre de faire progresser de plus de 55% par an la capitalisation boursière de la BVMAC sur les 2 prochaines années ;
- collecter la liste des entreprises du portefeuille de l'Etat du Cameroun devant être cotées en Bourse ;
- collecter les listes d'entreprises des portefeuilles des autres Etats retardataires (RCA et Tchad) devant être cotées en Bourse ;
- finaliser la création d'un nouveau dépositaire central en sortant les activités de dépositaire central unique de la BEAC à l'horizon fin 2023 ;
- adopter de nouveaux textes régissant les activités de marché plus incitatifs pour le secteur privé en termes de conditions d'accès, de promotion de nouveaux produits dès courant 2022 ;
- finaliser la création d'un premier Indice Boursier de la BVMAC à fin 2022 ;
- signer des partenariats avec des Organisations patronales de la CEMAC et quelques Bourses étrangères (Casablanca Stock Exchange, Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de la zone UEMOA - BRVM).



IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Parmi les faits majeurs relevés dans ce rapport, l'on note au *plan mondial* que l'économie mondiale a enregistré un taux de croissance de 3,4% en 2022, après un rebond de 6,2% observé en 2021 en raison des chocs qui ont non seulement pesé sur l'activité économique mondiale en 2022 mais continuent de compromettre aussi les perspectives économiques. Il s'agit, notamment de : (i) la guerre en Ukraine, qui a généré des tensions sur les prix internationaux des matières premières, particulièrement ceux de l'énergie ; (ii) la baisse du pouvoir d'achat des ménages, du fait des niveaux d'inflation élevés ; (iii) la résurgence de l'épidémie de COVID-19 en Chine ; (iv) le choc financier lié au durcissement des conditions financières de la plupart des banques centrales, dans le cadre de la lutte contre l'inflation. En Afrique subsaharienne (AFS), le taux de croissance est passé de 4,7% en 2021 à 3,9% en 2022, tiré par le ralentissement au Nigeria (+3,3% contre +3,6%) et en Afrique du Sud (+2,0% après +4,9%). En zone CEMAC, la croissance est estimée à 2,9% en 2022 après 1,7% en 2021.

Au *plan national*, après la reprise entamée en 2021 consécutivement à la crise sanitaire de covid-19, l'économie camerounaise a enregistré une consolidation de sa croissance en 2022, avec un taux de 4,0 % après 3,6%. Toutefois, cette performance a été atténuée par les effets négatifs de la crise ukrainienne, notamment les pressions inflationnistes et les perturbations des échanges avec l'extérieur.

Au plan *monétaire*, la politique monétaire de la BEAC a été conduite en tenant compte du durcissement des conditions monétaires pour faire face à la montée de l'inflation et maintenir la solidité extérieure de la monnaie. Le CPM a rehaussé ses principaux taux directeurs à deux reprises, à savoir le TIAO et la facilité de prêt marginal, les portant ainsi respectivement à 4,00% et 5,75% le 28 mars, puis à 4,50% et 6,25% le 26 septembre.

Les concours hebdomadaires apportés aux banques sur le marché monétaire via les OPIL (Opérations Principales d'Injection de Liquidités) ont été progressivement ramenés de 230 milliards en janvier à 50 milliards en novembre.

Dans cet environnement, le *système bancaire* a connu un accroissement de l'activité de 17,3 %. Le réseau bancaire s'est enrichi de 36 nouvelles agences ouvertes au cours de l'année 2022, portant ainsi le nombre d'agences sur l'étendue du territoire national de 353 en 2021 à 389 en 2022. Sur le plan de la couverture géographique, les Régions du Littoral et du Centre abritent le plus grand nombre d'agences en 2022, avec 142 et 105 points de vente respectivement, soit 63,5 % du total. S'agissant de la qualité du portefeuille de crédits, le taux de créances brutes en souffrance s'est amélioré revenant de 14,9 % à 13,7 %. Le taux de bancarisation au sens large de la population active a atteint 53,37 % en 2022 contre 47,7 % en 2021, soit une amélioration de 5,63 points tandis que le taux de bancarisation au sens large de la population adulte est quant à lui passé de 38,1 % en 2021 à 42,7 % en 2022, soit une progression de 4,57 point. Les dépôts collectés par les banques ont augmenté de 15,9%, tandis que les crédits octroyés se sont accrus de 9,3 %. Le Produit Net Bancaire (PNB) a augmenté de 15,9 % entre 2021 et 2022. Entre 2021 et 2022, le total de bilan des établissements financiers a augmenté de 3,0 % observée en 2021.

Pour ce qui est du *secteur de la microfinance*, l'on a noté une hausse du total de bilan de 14,15 % en 2022. Son réseau a continué de s'étendre en 2022 ; le nombre d'agences étant passé de 1 724 à 1 747. Grâce à cette extension, ce secteur a permis d'atteindre un taux de financiarisation de 47,7 % de la population active en 2022. Les dépôts et les crédits ont continué de s'accroître, avec des augmentations de 11,15 % et 11,55 % respectivement. La qualité du portefeuille s'est améliorée, le taux de créances brutes en souffrance revenant de 22,4 % au 31 décembre 2021 à 20,80 % au 31 décembre 2022.

S'agissant du *secteur des assurances*, le chiffre d'affaires du marché a progressé de 8,70 % pour s'établir à 229,83 milliards en 2021 contre 211,4 milliards en 2020. L'assurance automobile occupe une place importante avec 33,23 % de l'ensemble des émissions du marché. Les



assureurs ont payé les prestations pour 103,66 milliards en 2021 contre 115,8 milliards en 2020. Le solde de réassurance en faveur des réassureurs a été de 25,31 milliards contre FCFA 8,59 milliards en 2020.

Au niveau du *marché financier*, l'encours des dettes obligataires cotées émises par des émetteurs installés au Cameroun s'est élevé à 292,58 milliards et représente 33,54 % de l'encours global circulant sur la cote de la Bourse. La capitalisation boursière des émetteurs installés au Cameroun atteint 47,72 milliards à fin décembre 2022 contre 36,2 milliards à fin décembre 2021. Le marché des valeurs du Trésor a légèrement régressé, l'encours global des titres émis pour le Cameroun étant passé de 1 176,0 milliards à 1 059,14 milliards entre 2021 et 2022.

Pour poursuivre l'amélioration du fonctionnement du système financier constatée en 2022, outre les mesures déjà prises par les autorités monétaires pour renforcer sa résilience aux chocs internes et externes, les actions suivantes mériteraient d'être menées en 2023 :

- **Secteur bancaire** : (i) suivre la finalisation de la mise en place effective par les Services Centraux de la BEAC des Bureaux d'Information sur le Crédit (BIC) à la suite de l'adoption du règlement y relatif ; (ii) mettre en place un cadre réglementaire pour la finance islamique ; (iii) vulgariser la loi n° 2019/021 du 24 décembre 2019 fixant certaines règles relatives à l'activité de crédit dans les secteurs bancaire et de la microfinance au Cameroun ;
- **Secteur de la microfinance** : (i) la révision de l'Arrêté portant contrôle administratif des EMF pour rendre plus efficace les contrôles ; ii) la poursuite des réflexions sur la mise en place d'un fonds de refinancement et de garantie des EMF et le démarrage des réflexions sur la mise en place d'un fonds de surveillance des EMF.
- **Secteur des assurances** : (i) l'assainissement du marché des assurances ; (ii) la promotion de l'assurance de masse, (iii) la poursuite de la mise à niveau du capital social minimum des sociétés d'assurance dommage à cinq (05) milliards de FCFA ; (iv) la finalisation du tour de table de la mise en place de l'actionnariat de la nouvelle société de réassurance ; (v) la signature du décret d'application portant mise en place du Fonds de Garantie Automobile ; (vi) l'aboutissement du processus de signature du texte d'application instituant une assurance location conteneur au Cameroun ; (vii) la mise sur pied de la plateforme de centralisation des attestations d'assurances ; (viii) la mise sur pied de l'application informatique permettant de générer automatiquement le dossier annuel des intermédiaires d'assurances et de produire le bulletin statistique des intermédiaires (BUSIA) ; (ix) la mise sur pied d'une application informatique de stockage et de traitement des comptes courants des intermédiaires d'assurances et (x) le transfert à la caisse des Dépôts et Consignations (CDEC) des fonds en déshérence répertoriés dans le secteur.
- **Marché financier sous Régional** : (i) accélérer le processus d'introduction en bourse d'une partie des participations de l'Etat du Cameroun dans les entreprises publiques et parapubliques, conformément au Règlement n° 02/19/CEMAC/UMAC du 02 octobre 2019 relatif à l'introduction en Bourse des participations des Etats et de leurs démembrements ; (ii) finaliser la création d'un nouveau dépositaire central en sortant les activités de dépositaire central unique de la BEAC à l'horizon fin 2023 ; (iii) adopter de nouveaux textes régissant les activités de marché plus incitatifs pour le secteur privé en termes de conditions d'accès, de promotion de nouveaux produits courant 2022 et (iv) finaliser la création d'un premier Indice Boursier de la BVMAC à fin 2022 et de signer des partenariats avec des Organisations patronales de la CEMAC et quelques Bourses étrangères (Casablanca Stock Exchange, Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de la zone UEMOA - BRVM).



ANNEXES

Missions et organisation du Comité National Economique et Financier

I. Missions

Le Comité National Economique et Financier (CNEF) a été créé par le Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019 portant création, organisation et fonctionnement des Comités Nationaux Economiques et Financiers dans la CEMAC. Ce nouvel organe reprend les activités des Comités Monétaires et Financiers Nationaux (CMFN) et des Conseils Nationaux du Crédit (CNC).

La création des Comités Nationaux Economiques et Financiers (CNEF) en lieu et place des CMFN et des CNC vise à :

- (i) harmoniser l'organisation et le fonctionnement de ces organes, afin de leur permettre de prendre en compte efficacement les activités initialement dévolues aux CMFN ;
- (ii) intégrer les récentes mutations du paysage financier de la CEMAC dans l'organisation et le fonctionnement des CNC ;
- (iii) rationaliser les organes de la Banque Centrale dans le cadre des mesures d'ajustement de la Banque face à la baisse de ses ressources, afin notamment de tenir compte des avancées récentes intervenues dans le domaine de la politique monétaire ;
- (iv) et à prendre en compte les récentes mutations introduites dans le paysage du secteur financier Régional, à travers notamment l'avènement de nouveaux acteurs tels que les établissements de paiement et les bureaux d'informations sur le crédit, ainsi que la nouvelle configuration du marché financier de l'Afrique Centrale, issue de la fusion institutionnelle récemment opérée dans ce secteur.

Les attributions spécifiques du CNEF ont été développées dans les articles du Titre III (art. 8 à 19) du Règlement supra afin de définir les principaux contours des compétences de cet organe. Les attributions du CNEF ont ainsi été élargies à : i) la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune, pour tenir compte de la reprise des attributions des CMFN ; ii) la promotion de l'inclusion financière, compte tenu des enjeux liés à l'accès aux services financiers de base dans les pays de la sous-Région. L'article 8 fixe les principaux domaines sur lesquels les CNEF sont chargés d'émettre des avis et recommandations, à savoir :

- la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ;
- la mobilisation de l'épargne nationale par le système bancaire et financier ;
- la promotion de l'inclusion financière ;
- le développement de la culture financière, à travers l'amélioration de la lisibilité et de la compréhension des informations destinées aux consommateurs de services financiers ;
- l'optimisation de l'allocation des ressources internes pour la réalisation des objectifs économiques ;
- le renforcement de l'efficacité du système bancaire et financier, notamment des relations entre les acteurs du système financier et leurs clientèles respectives.

II. Organisation du Comité National Economique et Financier

Pour l'exécution de ses missions, le CNEF est composé de trois organes : un organe décisionnel, des Comités techniques et un Secrétariat Général.

II.1. L'organe décisionnel

Le Comité est l'organe décisionnel du CNEF. Il est présidé par le Ministre en charge de la monnaie et le crédit et, en cas d'empêchement de celui-ci, par le Ministre en charge des affaires économiques ou à défaut par le Ministre des industries et des mines.

L'organe décisionnel examine les affaires qui lui sont soumises par les comités techniques ainsi que par le Secrétariat Général.

COMPOSITION DES MEMBRES DU COMITE NATIONAL ECONOMIQUE ET FINANCIER

(CF. Article 4 du Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019)

- le Ministre en charge de la monnaie et du crédit, Président ;
- le Ministre en charge des affaires économiques, Vice-Président ;
- le Ministre en charge de la planification ou du développement ;
- le Ministre en charge des industries ;
- le Gouverneur de la BEAC ou son représentant ;
- le Secrétaire Général de la COBAC ou son représentant ;
- le Président de la COSUMAF ou son représentant ;
- le Directeur Général de la BVMAC ou son représentant ;
- le Responsable du Dépositaire central du marché financier de l'Afrique centrale ou son représentant ;
- le Directeur Général du Trésor ;
- les membres de l'Etat au Comité de Politique Monétaire ;
- deux membres nommés par le Gouvernement du pays ;
- un membre désigné par le Conseil Economique et Social ;
- le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de crédit ;
- le Président de l'Association des Sociétés d'investissement ou son représentant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Etablissements de Microfinance ;
- le Président de l'Association Professionnelle des Sociétés d'Assurance ;
- le Président de l'Association professionnelle des sociétés de bourse, le cas échéant ;
- le Président de l'Association Professionnelle des sociétés de gestion de portefeuille, le cas échéant ;
- le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de paiement, le cas échéant ;
- le représentant des Bureaux d'informations sur le crédit, le cas échéant ;
- trois membres désignés par les chambres consulaires (Agriculture, Commerce et Industrie, etc.) ;
- le Président de l'Association des Consommateurs des services bancaires et financiers ;
- le Président de la confédération patronale ;
- un représentant des universités et centres de recherche désigné par le Président du CNEF.

II.2. Les Comités techniques

Selon les dispositions de l'article 25 du Règlement susvisé, le CNEF peut créer en son sein des Comités techniques, dont il fixe la composition et les attributions. A cet effet, cinq (05) Comités techniques permanents ont été créés au sein du CNEF. Il s'agit des comités ci-après : 1. comité d'Etudes Economiques et Financières ; 2. comité de la Réglementation ; 3. comité du Rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier ; 4. comité d'instruction des dossiers de demandes d'ouverture des agences et guichets de microfinance et 5. comité des assurances.

II.2.1. Comité du Rapport relatif à la Monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier

Le Comité du Rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au Fonctionnement du Système Financier est chargé chaque année : i) d'élaborer un projet de rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système bancaire et financier qui, après validation par l'organe décisionnel est transmis au Président de la République, au Président du SENAT, au Président de l'Assemblée Nationale, au président du Conseil Economique et Social, au Chef du Gouvernement et à tous les membres du CNEF ; et ii) de produire un rapport sur l'évolution des pratiques bancaires en matière de tarification des services financiers, ainsi que des rapports périodiques d'études sur le secteur financier, des outils pédagogiques d'information sur les frais bancaires et services financiers, dans l'optique de garantir leur lisibilité et comparabilité ;

En outre, ce Comité est chargé d'examiner le coût moyen des ressources bancaires, les taux effectifs globaux et seuils d'usure moyens nationaux ainsi que l'indice des prix des services financiers calculés par le Secrétariat Général, conformément à la réglementation relative au taux effectif global et à l'usure et à l'indice des prix des services financiers dans la CEMAC.

Encadré 11 : Membres du Comité du rapport relatif à la Monnaie, au Crédit et au Fonctionnement du Système Financier

Composition des membres du rapport relatif à la monnaie, au crédit et au fonctionnement du système financier

(CF. Décision du Ministre des Finances n°638 du 11 Juin 2020.)

-
- le Directeur National de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun, ou son représentant, **Président du Comité** ;
- le représentant du Ministère en charge des Finances ;
- le représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT) ;
- le représentant du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMITD) ;
- le représentant de l'Institut National de la Statistique (INS) ;
- le représentant de la Direction Nationale de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale pour le Cameroun ;
- le représentant de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (Services Centraux de la BEAC) ;
- le représentant du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) ;
- le représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de crédit du Cameroun (APECCAM) ;
- le représentant de l'Association Nationale des Etablissements de Microfinance du Cameroun (ANEMCAM).



Le Secrétariat Général est l'organe exécutif du CNEF. Il est doté d'un personnel nécessaire à l'accomplissement de ses missions ; lesquelles se déroulent dans le cadre d'un programme d'activités annuel arrêté en Session Ordinaire du CNEF autour des six objectifs stratégiques ci-après :

- i) **objectif stratégique n°1** : contribuer à la coordination de la politique économique nationale avec la politique monétaire commune ;
- ii) **objectif stratégique n°2** : améliorer l'efficacité du système financier national ;
- iii) **objectif stratégique n°3** : contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre du cadre réglementaire des assujettis ;
- iv) **objectif stratégique n°4** : promouvoir la transparence du système financier national ;
- v) **objectif stratégique n°5** : promouvoir l'éducation économique et financière du public ;
- et vi) **objectif stratégique n°6** : assurer la médiation financière entre les établissements assujettis ; entre ceux-ci et leurs clientèles.

Le Secrétaire Général a pour mission d'organiser et d'animer les activités du CNEF, préparer les décisions à soumettre aux Sessions Ordinaires ou Extraordinaires du CNEF et suivre leur mise en œuvre. Le Secrétaire Général est épaulé dans ses missions par l'Adjoint au Directeur National n°1 de la BEAC.

La supervision et la coordination des activités au quotidien sont placées sous la responsabilité d'un Chef de Service mis à disposition par la BEAC.

Les activités du Secrétariat Général se font autour de deux groupes de sections, réparties comme suit :

Premier Groupe : activités régies par le Titre III, articles 8 à 19 du Règlement n° 03/2019/CEMAC/UMAC/CM du 12 décembre 2019 :

- suivi des politiques économiques et de l'inclusion financière ;
- suivi des activités bancaires et financières ;
- suivi du cadre réglementaire et de la médiation financière.

Deuxième Groupe : activités support :

- administration générale ;
- informatique et télécommunications ;
- comptabilité générale et contrôle de gestion.

L'organigramme schématique du Secrétariat Général est présenté en annexe 1.

Annexe 1 : Organigramme schématique du Secrétariat Général du CNEF

